

**Tome 1<sup>1</sup>**

**Mauritanie – Cadre intégré**

**Une stratégie commerciale centrée sur la pauvreté**

29 octobre 2001

---

<sup>1</sup> Les analyses sectorielles détaillées sont reprises dans le Tome 2, disponible sur demande.

## ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AJEM	Association des jeunes employeurs de Mauritanie
AOF	Afrique occidentale française
BAPEM	Bureau d'appui à la petite entreprise en Mauritanie
BNT	Barrière non tarifaire
CAF	Coût, assurance et fret
CCI	Centre du commerce international
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGEM	Confédération générale des employeurs mauritaniens
CI	Cadre intégré
CIC	Centre d'information commerciale
CIMDET	Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (UN)
CMTA	Compagnie mauritanienne des transports aériens
CNROP	Centre national de recherche océanographique et des pêches
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CODINORM	Côte d'Ivoire normalisation
COMAUNAM	Compagnie mauritanienne de navigation maritime
COMTRADE	<i>Commodity Trade Statistics Division of the United Nations</i>
CPPPM	Centre de promotion des produits de la pêche de Mauritanie
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEA	Direction de l'élevage et de l'agriculture
EDI	Échange de documents informatisés
FOB	Franco bord
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FIAS	<i>Foreign Investment Advisory Services</i>
FMI	Fonds monétaire international
FSP	Fonds des services des pêches
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GDM	Grands domaines de Mauritanie
GIE	Groupement d'intérêt économique
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
IED	Investissement étranger direct
IMF	Impôt minimum forfaitaire
IPE	Inspection préalable à l'expédition
MAED	Ministère des Affaires économiques et du développement)
MCAT	Ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme
MDRE	Ministère du Développement rural et de l'environnement
NPF	Nation la plus favorisée
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMVS	Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale

ONS	Office national de la statistique
ONT	Office national du tourisme
ONU	Organisation des Nations unies
OPC	Organismes de promotion du commerce
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
QUAD	Japon, Canada, UE, ÉU
REMEMA	Réseau mauritanien d'épidémiologie-surveillance des maladies animales
SFI	Société financière internationale
SGS	Société générale de surveillance
SH	Système harmonisé
SMCP	Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche
SNIM	Société nationale industrielle et minière
SOMASET	Société mauritanienne de services et de tourisme
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
SPS	<i>Sanitary and Phyto-sanitary Agreement</i>
SYDONIA	Système douanier automatisé
TCER	Taux de change effectif réel
TEMI	Taux effectifs marginaux d'imposition
TVA	Taux forfaitaires valables
UMA	Union du Maghreb arabe
UNCACEM	<i>National Union of Savings and Loans Organizations</i> (Union nationale de crédit agricole et caisse d'épargne de Mauritanie)

## Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
INTRODUCTION	1
1. L'ÉCONOMIE MAURITANIENNE ET SON INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE	2
1.1 Développements macroéconomiques	2
1.2 Le commerce extérieur mauritanien : réformes récentes, performance et accès	4
1.2.1 Régime commercial	4
1.2.2 Performance commerciale de la Mauritanie	12
1.2.3 Accès au marché	18
2. COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE MAURITANIENNE : LES FACTEURS INTERNES	22
2.1 Compétitivité des exportations	22
2.2 Contexte commercial et compétitivité	25
2.2.1 Améliorer le contexte commercial	26
2.2.2 Diminuer le coût de s opérations commerciales	28
2.3 Réforme douanière à l'appui de la facilitation du commerce	35
2.3.1 Nécessité d'un soutien politique de haut niveau	35
2.3.2 Simplifier les procédures douanières À l'aide du SYDONIA	35
2.3.3 Mieux gérer les régimes d'importation spéciaux	36
2.3.4 Améliorer les pratiques de valuation en douane	37
2.3.5 Organisation, dotation en personnel et ressources douanières	39
2.4 Soutien institutionnel au développement du commerce	39
2.4.1 Soutien du secteur public et du secteur privé à la promotion des exportations	39
2.4.2 Cadre institutionnel actuel pour la promotion des exportations mauritaniennes	40
2.4.3 Suggestions pour un nouveau système de soutien institutionnel À la promotion des exportations	41
3. ANALYSE SECTORIELLE	47
3.1 Les pêches	47
3.1.1 Données de référence : atouts et faiblesses	47
3.1.2 Cadre d'un plan d'action visant à améliorer la performance du secteur	49
3.2 L'élevage	54
3.2.1 Données de référence: atouts et faiblesses	54
3.2.2 Cadre d'un plan d'action visant à améliorer la performance du secteur	56
3.3 Le tourisme	58
3.3.1 Données de référence : atouts et faiblesses	58
3.3.2 cadre d'un plan d'action visant à améliorer la performance du secteur	59
3.4 L'agriculture	62
3.4.1 Données de référence : atouts et faiblesses	62
3.4.2 Programme d'action visant à améliorer la compétitivité du secteur agricole, en particulier sur le marché d'exportation	63
4. LA PAUVRETÉ	69
4.1 Profil de la pauvreté	69
4.2 Localiser les pauvres	70
4.3 Implications politiques pour le Cadre intégré	74
5. CADRE INTÉGRÉ : MATRICE DES INTERVENIONS ET ÉTAPES ULTÉRIEURES	75

6. DOCUMENT PRÉPARÉ A L'ISSUE DU SÉMINAIRE ORGANISÉ À NOUAKCHOTT LE 5-6 NOVEMBRE	88
6.1 Contexte	88
6.2 État des lieux	89
6.3 Objectifs et stratégies	91
6.4 Plan d'action	91
6.4.1 Composante : Politiques d'amélioration de la compétitivité	97
6.4.2 Composante : Facilitation du Commerce	98
6.4.3 Composante : Soutien institutionnel	99
6.4.4 Composante : Pêches	100
6.4.5 Composante : Secteur rural	102
6.4.6 Composante : Tourisme	104
ANNEXE	105
BIBLIOGRAPHIE	113

### **LISTE DES ENCADRÉS**

ENCADRÉ 1 : LACUNES DES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE	13
ENCADRÉ 2 : GRANDS DOMAINES DE MAURITANIE (GDM)	68
ENCADRÉ 3 : QUESTIONS RELATIVES AUX DONNÉES DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES DE 1995-1996	71

### **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES DROITS TARIFAIRES NPF APPLIQUÉS EN 2001	7
FIGURE 2 : PROGRESSIVITÉ TARIFAIRE SELON LA CLASSIFICATION INDUSTRIELLE À DEUX CHIFFRES DE LA CITI, 2001	8
FIGURE 3 : PERFORMANCE DES EXPORTATIONS MAURITANIENNES, 1995-1999	16
FIGURE 4 : MAURITANIE - FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE EFFECTIFS RÉELS DES PAYS CONCURRENTS (1980–MAI 2001)	24
FIGURE 5 : COÛT DU TRANSPORT	34
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS D'EXPORTATION ET D'INTÉGRATION COMMERCIALE	88

## TABLEAUX

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES, 1997-2001	3
TABLEAU 3 : DROITS TARIFAIRES NPF (MOYENNE SIMPLE) SELON LE STADE DE TRANSFORMATION, 2001	8
TABLEAU 4 : PERFORMANCE COMMERCIALE DE LA MAURITANIE ET PART DU MARCHÉ MONDIAL, 1995-1999	14
TABLEAU 5 : EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS, 1992-1999	17
TABLEAU 6 : CONTEXTE D'INVESTISSEMENT EN MAURITANIE ET DANS LES PAYS VOISINS	26
TABLEAU 7 : TAUX EFFECTIFS MARGINAUX D'IMPOSITION	28
TABLEAU 8 : PROFIL DE LA PAUVRETÉ PARMIS LES AGRICULTEURS, LES ÉLEVÉS ET LES PÊCHEURS	72
TABLEAU 9 : NIVEAUX DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE CULTURE*	73
TABLEAU 10 - MATRICE DES INTERVENTIONS - INITIATIVES D'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ	78
Facilitation du commerce : les services douaniers	79
Soutien institutionnel	80
Pêche	81
Élevage	84
Tourisme	86
Agriculture	87
TABLEAU A-1 : DROITS TARIFAIRES MOYENS ET FARDEAU FISCAL, PAR CHAPITRE DU SH (EN POURCENTAGE)	105
TABLEAU A-2 : EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION, 1992-2000 (EN POURCENTAGE)	112

Pour mémoire

### **Table des matières du Tome 2**

Les chapitres individuels seront transmis sur demande

- Chapitre 1. Promotion des exportations, dispositif institutionnel
- Chapitre 2. Modernisation de l'administration douanière
- Chapitre 3. Secteur de la pêche
- Chapitre 4. Secteur de l'élevage
- Chapitre 5. Secteur du tourisme
- Chapitre 6. Secteur de l'agriculture

## Résumé analytique

### Contexte

Ce rapport fait suite à l'initiative lancée il y a quelques années par six organismes des Nations unies pour aider les pays les moins avancés (PMA) à définir leurs besoins en assistance technique pour l'expansion du commerce. Cette initiative est basée sur le constat que dans les pays en développement durant les années 90, la croissance des exportations a été l'un des principaux moteurs de la croissance générale, des rentrées en devises, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Cependant, les effets bénéfiques de la croissance économique dans les PMA sont relativement léthargiques. Il faut donc trouver des moyens de stimuler l'expansion des exportations.

La Mauritanie a été le premier pays à finaliser un Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRP) en 2001. Le CSRP mauritanien décrit un plan d'action pour atteindre un taux de croissance annuel moyen du PIB de 6 à 7 % et de réduction de la pauvreté de 50 % (en 1996) à 38 % de la population d'ici 2004. Le présent document vise à aider le Gouvernement mauritanien à renforcer ce CSRP et à définir une stratégie commerciale d'accroissement des recettes en devises, de stimulation de la croissance et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement a l'intention de tenir des ateliers en novembre 2001 en vue d'aborder ces recommandations et d'incorporer un plan d'action approprié dans le CSRP. De plus, le Gouvernement demandera l'appui de ses partenaires du développement pour la mise en œuvre de ce plan d'action. La prochaine réunion du Groupe consultatif (en décembre 2001) est le forum utilisé à cette fin.

### En Mauritanie, la performance économique est solide, mais la mondialisation est décalée

A la fin des années 90, la performance économique de la Mauritanie a enregistré une solide performance économique. La croissance annuelle du PIB atteignait environ 4 %, l'inflation se situait à 5 %, et le déficit budgétaire et celui de la balance des paiements étaient soutenable. Cette croissance solide reflète des politiques budgétaires et monétaires prudentes soutenues par d'importantes réformes structurelles. Les politiques commerciales ont été simplifiées – les taux tarifaires ont été ramenés à 4 % et le taux maximum à 20 % – et rendues plus libérales. Les réformes fiscales ont entraîné la rationalisation du régime fiscal et la limitation de la croissance des dépenses, la plupart des entreprises publiques ont été privatisées et un régime de taux de change a été mis en place pour assurer la compétitivité de l'Ouguiya, la monnaie nationale mauritanienne. Cependant, les autorités pourraient simplifier le régime tarifaire en réduisant les droits tarifaires sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires et en intégrant la taxe de statistique dans le tarif afin de réduire la discrimination implicite à l'encontre des exportations. De plus, les autorités pourraient réduire les droits de douane élevés sur les produits de base locaux.

La croissance des exportations n'a pas été un facteur important de croissance du PIB. En fait, alors que la croissance annuelle moyenne du PIB au cours de la dernière décennie a atteint 4 % en moyenne, les exportations ont progressé à un taux annuel de 1 %. Cela contraste avec

la situation de nombreux autres pays en développement, où la croissance des exportations est l'élément moteur de la bonne performance économique. Les exportations mauritaniennes sont fortement concentrées dans la catégorie des produits de la mer et des minéraux, et la part des produits miniers a même augmenté ces dernières années. Les marchés mondiaux sont défavorables aux principaux produits d'exportation mauritaniens depuis quelques années. En effet, le marché mondial du minerai de fer et celui des poulpes congelés ont connu une croissance négative durant la seconde moitié des années 90, tandis que les produits en grande demande sur le marché mondial ne représentaient que 14 % des exportations mauritaniennes. Pire encore, la performance des exportations mauritaniennes est médiocre sur certains marchés stratégiques. Ces exportations aussi sont géographiquement très concentrées, bien que cette concentration s'atténue légèrement depuis quelques années.

Les exportations mauritaniennes sont entravées par l'absence d'une stratégie clairement formulée et par le mauvais fonctionnement du dispositif de soutien institutionnel. Cette situation est en partie due à la domination des pêches et des mines dans les exportations, qui a entraîné une certaine négligence quant à la contribution qu'auraient pu avoir les autres secteurs sur les recettes en devises, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage paraissent avoir le plus de potentiel en matière de contribution à la réduction de la pauvreté du fait qu'ils emploient la plus grande partie de la population active et que c'est dans ces secteurs que la pauvreté est le plus profondément enracinée. En Mauritanie, les exportations des produits d'élevage est traditionnelle, mais l'agriculture moderne est trop orientée sur les produits de substitution aux importations de riz. L'action commerciale future devrait mettre l'accent sur la réorientation des exportations du secteur de l'élevage, sur le développement de la productivité rizicole et sur la promotion de la diversification de l'agriculture. Dans le secteur de la pêche, il est primordial d'assurer la durabilité des ressources halieutiques de façon à protéger sa capacité future à générer des devises, tout en mettant en place des politiques assurant un équilibre approprié entre les rentes perçues des entreprises étrangères pour l'exploitation des ressources halieutiques et la création de valeur ajoutée locale. Alors que le secteur du tourisme contribuera probablement peu à la création d'emplois, il peut générer des revenus substantiels dans des zones défavorisées à travers un apport de devises important. Tous ces secteurs souffrent d'un manque d'accès à des ressources financières abordables, du coût élevé des transports et de l'absence d'une stratégie d'exportation bien définie. De plus, le cadre institutionnel, tant public que privé, qui pourrait stimuler les exportations n'est pas encore en place et la contribution que l'investissement extérieur direct pourrait apporter à l'essor des exportations n'est pas convenablement exploitée. Le fait d'aborder ces questions systématiquement augmentera les chances du secteur des exportations de mieux contribuer à la réduction systématique de la pauvreté.

### **L'accès au marché n'est pas encore un problème majeur mais pourrait entraver la diversification des exportations**

Pour les produits d'exportation mauritaniens, l'accès au marché ne pose pas un problème majeur à l'heure actuelle étant donné que le minerai et le poisson ne sont pas assujettis à des droits de douane sur les principaux marchés ; seul le Japon perçoit des droits de douane élevés sur les exportations de produits de la pêche mauritaniens. Si ce pays devait accorder à la Mauritanie la même préférence tarifaire qu'à l'Union européenne (UE), les prix des



exportations mauritaniennes au niveau du grossiste japonais diminueraient dans une proportion pouvant aller jusqu'à 7 %. Par ailleurs, si les toutes les exportations mauritaniennes avaient accès en franchise de droit et de contingent aux marchés des pays du groupe quadrilatéral (QUAD), elles pourraient atteindre jusqu'à 22 millions de dollars en réorientant les exportations vers le marché japonais. Pourtant, cela ne représentait que 4 % des exportations de la Mauritanie en 1999 (mais près de 50 % de l'aide publique au développement versée à la Mauritanie). Les droits tarifaires en vigueur dans les pays QUAD pourraient constituer un obstacle majeur au programme de diversification des exportations de la Mauritanie du fait que les droits demeurent élevés sur la viande et les produits de la viande, les bananes, le sucre et les textiles. En outre, les obstacles non tarifaires sont importants en ce qui concerne les normes phytosanitaires s'appliquant aux exportations potentielles de la Mauritanie. L'établissement de partenariats avec des investisseurs étrangers semble représenter à court terme une bonne stratégie en vue de surmonter ces obstacles.

### **Augmentation de la compétitivité de l'économie mauritanienne**

L'expansion des exportations et notamment la diversification des exportations pourraient nécessiter une amélioration de la compétitivité de l'économie mauritanienne, y compris du fonctionnement de l'administration douanière et du soutien institutionnel aux activités d'exportation. En outre, certaines politiques sectorielles devront être ajustées afin d'améliorer la performance de chaque secteur. Les recommandations sectorielles sont énoncées plus loin.

La Mauritanie a un taux de change concurrentiel lorsqu'il est mesuré en fonction de l'évolution du taux de change effectif réel (TCER) et en comparaison à celui de ses partenaires et concurrents commerciaux. Cependant, l'évolution favorable du taux de change n'a pas eu d'impact significatif sur les exportations de minerai de fer et de produits de la pêche du fait que les conditions d'exploitation de ces secteurs sont très particulières. Les mines de fer produisent à pleine capacité, ce qui réduit le rôle du taux de change, tandis que le secteur surexploité des pêches est davantage influencé par les tendances de la demande sur les principaux marchés d'exportation et les contraintes du marché intérieur. Il demeure donc essentiel de continuer à surveiller attentivement les tendances du TCER si l'on veut que la politique de taux de change soutienne l'effort de diversification des exportations.

La stabilité politique en Mauritanie est favorable à l'investissement étranger. Cependant, le niveau plutôt élevé d'imposition des entreprises et un Code d'investissement lourd et discrétionnaire jouent à l'encontre de ce facteur. La présente étude recommande de rendre la structure tarifaire et fiscale plus conviviale au niveau des investisseurs afin que le nouveau Code d'investissement n'ait pas à être concentré sur les incitations fiscales. L'accent devra être mis sur la réduction des droits de douane sur tous les biens d'équipement et biens intermédiaires. Conjuguée à la baisse anticipée des impôts sur les entreprises, une telle mesure permettrait d'améliorer sensiblement le climat d'investissement du fait qu'elle donnerait automatiquement à tous les investisseurs accès à un régime favorable.

Le coût de la conduite des affaires peut être réduit. Il convient d'accorder une attention particulière à la réduction du coût et à un meilleur *accès au crédit*. Dans le présent contexte de taux d'intérêt élevés et d'accès restreint au crédit, peu de projets d'investissement sont financièrement viables. Le coût des *télécommunications* a chuté fortement depuis la

privatisation de ce secteur et l'attribution d'une licence de télécommunications mobiles. L'octroi d'une nouvelle licence pourrait faire baisser davantage le coût des télécommunications. Le *secteur des transports* représente un important obstacle à l'exportation et requiert une attention spéciale. Des projets sont en cours pour la construction de nouvelles routes entre la capitale et Nouadhibou et le long du fleuve Sénégal, tandis qu'un nouvel aéroport et des installations d'entreposage frigorifique sont prévus à Nouakchott. Ces installations d'entreposage contribueront à améliorer les perspectives d'exportation des produits de la pêche et de l'agriculture. Le financement de ces projets doit être finalisé.

### **L'amélioration supplémentaire des services des douanes renforcerait la compétitivité mauritanienne**

L'administration des douanes, organe de concrétisation de la politique commerciale, s'est considérablement améliorée ces dernières années. Néanmoins, les procédures de dédouanement des marchandises demeure lourde, la détermination de la valeur des importations n'est pas satisfaisante et les modalités permettant aux exportateurs de disposer d'une franchise en douane sont inadéquates. A cet égard, il serait utile d'examiner attentivement comment l'administration des douanes influe sur le prix des importations au débarquement, comment elle aide les exportateurs à obtenir des importations en franchise douanière et comment elle exécute le processus d'exportation. Les procédures douanières pourraient être simplifiées si les modalités qui s'appliquent actuellement aux importations tiraient pleinement parti du Système douanier automatisé (SYDONIA). Cela permettrait non seulement une plus grande sélectivité des contrôles douaniers, mais aussi l'harmonisation des procédures douanières aux pratiques commerciales établies. Un examen du système de franchise fiscale accordée à travers un régime spécial d'importation pour éviter les fuites – par exemple, pour les importations gouvernementales, celles de la société minière d'État et pour d'autres importations bénéficiant de la franchise fiscale – faciliterait également le contrôle tout en protégeant la génération de recettes fiscales. Les avantages du contrat en vigueur avec l'organisme d'inspection préalable à l'expédition sont beaucoup moins importants que prévus et cette situation devrait être redressée immédiatement. On devrait accorder une attention spéciale à la détermination de la valeur des importations qui sert de base au calcul des droits d'importation. Les avantages que l'on retire du contrat passé avec l'agence d'inspection préalable à l'expédition sont moins grands que prévus, une situation à laquelle on devrait remédier sans délai. Par ailleurs, le ministère du Commerce devrait élaborer, de concert avec la Direction générale des douanes, un plan d'amélioration des procédures de valuation en douane correspondant aux pratiques recommandées par l'OMC. Le renforcement de la Direction générale des douanes exigera l'application d'un plan de développement cohérent, étayé par des ressources humaines et financières supplémentaires.

### **Les institutions concernées devraient soutenir l'expansion des exportations**

Dans une économie libérale, le secteur privé est souvent à l'origine des exportations et le secteur public est responsable, entre autres, de l'établissement d'un régime d'incitation adéquat assurant que les accords commerciaux bénéficiant à la Mauritanie sont conclus et exécutés de manière efficace. Le secteur public devrait également surveiller la performance du secteur privé, promouvoir l'image de marque du pays et coordonner les activités des diverses entités gouvernementales dont les opérations influent sur la compétitivité des

exportations. Pour ce faire, le secteur public devrait disposer d'une unité jouant le rôle d'antenne au sein du gouvernement afin d'assurer que toutes les activités de l'État favorisent l'exportation. Cette unité coordonnerait étroitement ses activités avec celles des exportateurs et des institutions du secteur privé. Une telle unité existe au ministère du Commerce, mais a grand besoin de renforcement.

Il faudrait examiner et renforcer le soutien actuel du secteur public à l'exportation. Il est clair qu'une unité bien dotée en personnel et en matériel devrait assumer les fonctions qui incombent au secteur public ; des unités spéciales devraient être chargées de réglementer et de soutenir les secteurs prometteurs du tourisme et des pêches. Une solution possible serait d'accroître les pouvoirs du ministère du Commerce en augmentant ses ressources humaines et financières. Une autre solution serait de transférer certaines fonctions du ministère du Commerce à d'autres institutions. Par exemple, un Secrétariat au tourisme pourrait être créé au Cabinet du Premier ministre, tandis que l'Unité des pêches du ministère des Pêches et de l'économie maritime pourrait être renforcée et qu'une Unité de promotion du commerce extérieur pourrait être intégrée au ministère de l'Économie. Cette dernière traite déjà toute une gamme de questions qui influencent profondément la compétitivité de l'économie. Dans le cadre d'un tel régime, le ministère de l'Industrie pourrait hériter de la responsabilité de l'artisanat.

La promotion des intérêts commerciaux du secteur du tourisme et du secteur des pêches pourrait être confiée, respectivement, à un Office national du tourisme (ONT) et à un Centre de promotion des pêches, exploités et financés pour l'essentiel par le secteur privé. L'information commerciale devrait être mise à la disposition des exportateurs ; une option serait d'installer un Centre d'information commerciale (CIC) au sein du Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique (CIMDET).

Conformément à la demande des autorités mauritaniennes, ce rapport cerne surtout les secteurs des pêches, de l'élevage, du tourisme et de l'agriculture. L'importance du secteur minier n'est plus à démontrer et a été examiné en profondeur par les autorités. Les perspectives du secteur pétrolier sont également étudiées de près en raison des forages en cours. L'envergure des exportations de biens manufacturés et de services est à l'heure actuelle limitée, mais le développement d'une nouvelle stratégie de télécommunications pourrait entraîner l'émergence d'un secteur de services dynamique.

### **Le secteur des pêches**

Le secteur des pêches représente 30 % des recettes budgétaires et 40 % des recettes en devises de la Mauritanie ; il fournit ainsi des ressources critiques pour financer des services aux pauvres. Ce secteur pourrait avoir un impact encore plus important sur l'économie alors qu'une meilleure efficacité pourrait améliorer sa performance en termes de croissance de la valeur ajoutée, création d'emplois et soutien durable du secteur. La durabilité du secteur doit être assurée. Le plus important sera de s'entendre sur un plan de développement du secteur visant à mieux mobiliser les efforts du secteur privé et à renforcer l'infrastructure requise.

Le secteur des pêches comprend quatre sous-secteurs (la pêche de céphalopodes, la pêche de petites espèces pélagiques, la pêche spécialisée et la pêche artisanale), qui pose chacun ses

propres défis et nécessite un programme de développement judicieusement adapté et tenant compte du rôle futur de la flotte étrangère, de la flotte nationale et de la pêche artisanale. Le Plan d'action proposé dans le présent document insiste sur la nécessité, pour le secteur public, d'élaborer un plan de gestion sectoriel à moyen terme bien documenté et bien articulé, sur la base de conseils offerts par un petit groupe de travail composé de représentants du secteur public et du secteur privé. Ce plan préciserait comment le secteur public entend développer sa capacité d'analyse décisionnelle, de planification des investissements et de gestion des fonctions administratives et des services. Il pourrait expliquer comment les activités de recherche et de surveillance faciliteront l'élaboration de plans de gestion pratiques pour chacun des quatre sous-secteurs des pêches. Il pourrait également aider le Gouvernement lors de la préparation des négociations des futurs accords de pêche qui permettront d'exploiter de façon plus durable les ressources halieutiques et de maximiser la valeur ajoutée intérieure en termes de transformation des ressources halieutiques, de l'amélioration de la flotte nationale et de l'infrastructure portuaire. Le plan pourrait prévoir un examen du régime fiscal et de licences pour assurer qu'il ne contient aucune incitation néfaste et qu'il soutient les besoins de surveillance maritime. Le plan de gestion pourrait également encourager les exportateurs mauritaniens à se joindre aux exportateurs marocains et sénégalais afin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs exportations de céphalopodes au Japon. En outre, compte tenu de l'état insatisfaisant des systèmes portuaire et de transport en Mauritanie, le plan de gestion pourrait présenter les besoins d'investissement futurs en vue d'une mise à niveau. La création d'un Fonds pour les services des pêches géré conjointement par le secteur public et le secteur privé pourrait être examinée. Financé à travers un droit de recouvrement des coûts levé sur les entrepreneurs du secteur, le fonds pourrait cofinancer le Centre national de recherche océanographique et des pêches (CNROP) et les activités de surveillance maritime, ainsi que soutenir le Centre de promotion des pêches proposé.

### **Le secteur de l'élevage**

Le secteur de l'élevage représente 15 % du PIB et est une grande source de recettes dans le secteur rural, mais sa performance et son potentiel sont insuffisamment documentés et reconnus. L'exportation des produits de l'élevage et des peaux vers les marchés sous-régionaux est importante, en partie du fait que cette activité se situe dans le secteur informel et que les produits sont destinés aux pays voisins, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire. La qualité des animaux disponibles sur le marché local nuit à l'exportation des produits de l'élevage, tandis que les exportations de peaux sont entravées par l'absence d'une tannerie locale ou d'abattoirs modernes, et la piètre condition des peaux offertes à la vente. Les exportations de lait et de produits laitiers sont limitées en raison de l'insuffisance de l'offre intérieure. Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage, responsable de ce secteur, pourrait offrir un meilleur encadrement stratégique. La réorganisation en cours au Ministère devrait lui permettre de mieux s'acquitter de ses responsabilités.

L'expansion des exportations de bétail et de produits d'élevage dépendra de plus en plus de la possibilité de satisfaire aux normes de santé des pays importateurs. À cette fin, il faudra s'efforcer d'améliorer la santé des troupeaux pour que les principales régions exportatrices puissent être déclarées exemptes de peste bovine et de fièvre aphteuse. La diffusion de l'information sectorielle au secteur public, aux éleveurs et aux négociants contribuerait à renforcer la performance sur le marché d'exportation. Par conséquent, la base de données

statistiques doit être améliorée et un nouveau mécanisme doit être mis en place pour fournir aux négociants l'information commerciale dont ils ont besoin. Les coûts d'exportation pourraient baisser si les négociants avaient un meilleur accès au crédit, de préférence à travers un mécanisme coopératif, et si l'infrastructure des services était améliorée le long des routes empruntées par les négociants et leurs troupeaux (points d'eau, stations de délivrance de certificats de santé, etc.).

Les exportations de peaux seraient plus avantageuses si les abattoirs étaient bien gérés et s'il existait des usines de tannage. Les progrès enregistrés sur ces deux fronts méritent d'être appuyés.

### **Le secteur du tourisme**

Le secteur du tourisme est nouveau et prometteur en Mauritanie. Les atouts touristiques sont importants, mais ils exigent une gestion attentive en raison de leur fragilité. La contribution de ce secteur à la réduction de la pauvreté pourrait être significative dans certaines parties du pays, mais dans l'avenir prévisible, son apport relatif à l'activité économique d'ensemble demeurera relativement modeste.

La stabilité politique et l'esprit d'ouverture perçus du pays, l'attrait qu'exerce le tourisme désertique sur un groupe restreint d'experts à la recherche de destinations nouvelles et peu fréquentées, et le fait que l'on parle français dans le pays – source majeure et proche de touristes attirés par les destinations désertiques – sont les meilleurs atouts du secteur. À cela, il faudrait ajouter la richesse culturelle du pays et l'hospitalité de sa population. Cependant, ce secteur fait face à de sérieux obstacles. Le désert est une destination touristique fragile qui pourrait être rapidement surexploitée, et il n'existe aucune véritable stratégie sectorielle pour mettre en valeur et réglementer ce secteur ou pour protéger ses attraits culturels et géographiques si précieux pour son développement. La Mauritanie demeure une destination coûteuse et la concurrence d'autres destinations désertiques pourrait s'intensifier rapidement si la situation politique en Algérie ou en Libye devait changer. Cela pose un sérieux défi au secteur en termes de développement.

L'articulation et la mise en œuvre d'un plan de développement sectoriel efficace pourrait permettre de réaliser le potentiel du secteur en matière de création d'emplois et de génération de recettes en devises. Les autorités ont déjà préparé un tel plan. Celui-ci est actuellement à l'examen et, après quelques modifications, pourrait constituer l'assise d'un bon programme de développement sectoriel. Une fois approuvé par le Cabinet, le plan mobiliserait les énergies du secteur public et du secteur privé nécessaires pour parvenir au développement équilibré du secteur. Le plan pourrait entraîner la création d'une entité publique efficace qui, en collaboration avec l'Office National du Tourisme (ONT), assurerait le soutien du secteur. L'ONT serait essentiellement géré et financé par le secteur privé et serait chargé des aspects commerciaux du secteur. Il faudrait définir avec soin les rôles respectifs de ces institutions. Le développement du secteur bénéficierait d'une expansion et d'une amélioration des destinations touristiques. Cela signifie que les destinations désertiques autres que Attar devraient être accessibles et que le Banc d'Arguin, le Parc Dawling et la vallée du fleuve Sénégal devraient être aménagés pour accueillir les touristes. L'intégrité des trésors culturels du pays devra être assurée, comme le prévoit un projet futur financé par la Banque mondiale.

Le développement du tourisme dépend de la disponibilité d'un personnel adéquatement formé. Il faudra donc trouver les moyens et les ressources nécessaires pour former du personnel. Pour l'instant, l'établissement d'un hôtel de formation, de courtes sessions de formation et de séjours de formation à l'étranger, pourrait résoudre la question de la formation.

### **Le secteur agricole**

L'agriculture, hormis l'élevage, ne représente que 6 % du PIB, une part inférieure à celle notée dans la plupart des pays pauvres, principalement en raison de précipitations très faibles et imprévisibles sur la plus grande partie du pays. Ce secteur a pourtant bénéficié d'importants investissements dans le passé, mais la plupart des agriculteurs se trouvent dans le segment le plus pauvre de la population. Ces investissements devaient à l'origine permettre au pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et misaient sur l'expansion de la culture du riz dans la vallée du Sénégal. Une combinaison de facteurs a fait en sorte que la riziculture a été peu performante. L'intention du Gouvernement de baisser les barrières à l'importation dans le moyen terme a pour objectif de redonner à la production rizicole l'efficacité nécessaire et de faire baisser les prix au consommateur.

Le Gouvernement a mis en œuvre une nouvelle stratégie de développement agricole axée sur l'intensification de la production du riz, la diversification des cultures et la promotion des exportations. Cette stratégie repose sur le Programme de développement intégré de l'agriculture en Mauritanie (PDIAIM) lancé l'an dernier en vue de réhabiliter le plus de terres irriguées possible, d'étendre les superficies irriguées à d'autres secteurs et d'irriguer de nouvelles terres dans les secteurs réservés à un programme de diversification centré sur l'exportation.

Le PDIAIM a déjà enregistré des progrès importants et teste diverses stratégies prometteuses pour atteindre ses objectifs. Les perspectives de diversification de la production et des exportations semblent favorables. Il serait avantageux d'attirer l'investissement étranger afin de pouvoir utiliser efficacement de nouvelles méthodes de production, tester de nouvelles semences, profiter de l'accès à certains marchés et résoudre les questions liées aux normes phytosanitaires. On enregistre déjà des progrès sur ce plan. Pourtant, on prévoit que la réaction au niveau de l'offre sera lente et que le programme de diversification prendra un certain temps à s'implanter. En conséquence, il est recommandé que la réduction des droits de douane sur les importations de riz se fasse graduellement, au rythme de la progression du programme de diversification. Une libéralisation trop rapide du secteur rizicole pourrait avoir des effets néfastes sur le revenu des agriculteurs, qui figurent déjà parmi le segment le plus pauvre du pays. Le programme devrait également veiller à ce que le régime foncier mis en place s'harmonise avec les pratiques sur le terrain et la capacité de l'État à en faire respecter les dispositions. Cela pourrait nécessiter que le Gouvernement révise la procédure d'octroi des titres fonciers. En outre, l'ambitieux projet d'expansion de la production rizicole pourrait devoir être ramené à des proportions plus modestes et plus conformes au potentiel d'absorption du marché intérieur et aux modestes perspectives des exportations de riz. Tout progrès en vue de rendre le crédit disponible à moindre coût serait également bien accueilli. Dans les circonstances actuelles, peu de projets peuvent défrayer le coût implicite du crédit, même aux taux subventionnés qui sont proposés.

## **Les politiques commerciales et le programme de réduction de la pauvreté**

L'incidence de la pauvreté a quelque peu régressé au cours des années 90, ce que l'on peut attribuer à la solide performance de l'économie. Dans l'avenir, la lutte contre la pauvreté dépendra en grande partie d'une croissance rapide et de politiques clairement ciblées en vue d'améliorer la prestation des services publics de base comme l'éducation et la santé. Le CSLP développe déjà cette stratégie. A court terme, la principale contribution que l'on peut attendre de la politique commerciale sera le soutien d'une solide performance. On pourrait toutefois faire davantage et, dans cette optique, une matrice des interventions au niveau des politiques est présentée à la fin du rapport. Elle traduit clairement le fait qu'aucune initiative ne saurait, à elle seule, suffire à la tâche. Il faudra plutôt compter sur une multiplicité de mesures, de petite et de grande envergure. Cela demandera une détermination soutenue de la part des décideurs.

*En premier lieu*, il y a le programme de diversification agricole. Les agriculteurs forment le segment le plus pauvre de la société, mais la situation des producteurs de fruits et de légumes est meilleure que celle des céréaliers. La protection dont bénéficie la production rizicole étant appelée à diminuer, il est essentiel que le programme de diversification et d'expansion des exportations prenne de l'essor aussi rapidement que possible. Cependant, les progrès seront inévitablement lents et le programme de réduction des droits de douane sur les importations de riz devra être mis en œuvre graduellement, au rythme des progrès du programme de diversification. Le marché intérieur est restreint mais il pourrait bénéficier d'une amélioration du réseau routier, tandis que l'exploitation des marchés internationaux serait facilitée par des efforts visant à attirer des investisseurs étrangers possédant le savoir-faire requis en matière de production et de commercialisation, améliorer l'accès au transport océanique à prix modique et mettre en place les installations frigorifiques nécessaires. *En second lieu*, il y a le secteur de l'élevage. Les éleveurs sont aussi sur-représentés parmi la population pauvre. Ici, le potentiel d'exportation semble sous-exploité ; une intervention habile au niveau des politiques pourrait permettre de réaliser le potentiel. *En troisième lieu*, le tourisme indique un certain potentiel de génération de recettes et permettrait d'accroître l'emploi dans les régions éloignées où la pauvreté est endémique. Enfin, *en quatrième lieu*, il y a le secteur des pêches ; ce secteur n'est pas actuellement un employeur important et les pêcheurs ne comptent pas parmi le segment le plus pauvre de la société, même si certains d'entre eux sont très pauvres. Pourtant, la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle cohérente pourrait se révéler très profitable sur le plan de la création d'emplois et de la génération de recettes budgétaires.

Des réductions tarifaires sur les articles qui occupent une place importante dans le panier du consommateur des pauvres aideraient également.

## **La voie de l'avenir – les priorités**

Le présent rapport propose de nombreuses interventions au niveau des politiques, dont la mise en œuvre relèverait de diverses entités au sein du Gouvernement et du secteur privé. Toutes ces recommandations ne peuvent être mises en œuvre immédiatement, soit parce qu'elles doivent être précédées de préparatifs minutieux et de la recherche d'un consensus, soit parce qu'elles requièrent des institutions adéquates et de nouvelles ressources. Il est clair

qu'il faudra organiser, canaliser et suivre les efforts de nombreux agents. Il faudra aussi mobiliser et encadrer le soutien venant de l'extérieur. Il sera important de maintenir le rythme du processus de réforme. Il semble donc que la coordination des actions de nombreux intervenants et un effort constant pour maintenir le cap sur le programme adopté auront une importance déterminante pour la réussite du programme. A cette fin, il pourrait être indiqué de créer une Unité de contrôle bénéficiant d'un soutien politique de haut niveau. Sa tâche consisterait à inciter les diverses entités gouvernementales à réaliser le plan d'action convenu, à les aider dans cette tâche et à rendre compte aux hautes instances politiques. Ce contrôle étroit du programme permettrait aux partenaires extérieurs du développement d'acquiescer la confiance nécessaire pour offrir un soutien durable.

Des priorités devront être définies pour permettre une mise en œuvre efficace des réformes. Certaines interventions proposées ont déjà été lancées et n'auraient besoin que d'ajustements mineurs. Entre autres exemples, on peut mentionner le programme de diversification du secteur agricole et les améliorations prévues dans le secteur des transports. D'autres mesures nécessiteront par contre des changements en profondeur et le rythme de mise en œuvre pourrait être freiné par les contraintes de ressources humaines et financières : par exemple, le renforcement des institutions responsables du commerce extérieur, du tourisme et des pêches. La conclusion rapide d'une entente sur le soutien budgétaire de ces réformes serait donc utile.

Certaines des réformes réussies citées en exemple ont été favorisées par la nomination, à un stade précoce, d'un maître d'œuvre chargé d'orchestrer la réforme d'ensemble et les réformes sectorielles. Il pourrait être avantageux pour la Mauritanie de s'inspirer de cet exemple.

Les matrices des interventions, incluse dans les chapitre 5 et 6, donnent un sens des priorités. Succinctement, ces priorités couvrent :

*L'amélioration de la compétitivité de l'ensemble de l'économie :*

- Lancer une étude du secteur financier visant à accroître la compétitivité dans les secteurs afin d'améliorer l'accès et réduire le coût.
- Réduire les coûts du transport et ouvrir les marchés en construisant la route Nouakchott-Nouadhibou et en asphaltant la route de Rosso à Boghe.
- Doter le nouvel aéroport d'installations d'entrepôt frigorifique, importantes pour les secteurs pêche et agriculture.

*Institutions :*

- Renforcer au sein du Gouvernement l'Unité de promotion des exportations pour en faire une Unité véritablement fonctionnelle.
- Renforcer les Unités gouvernementales chargées du tourisme et des pêches.

*Douanes :*

- Utiliser pleinement les fonctionnalités SYDONIA pour faciliter les transactions commerciales.
- Simplifier les procédures de valuation en douane.



*Pêches :*

- Mettre en place un groupe de travail ayant pour mandat de préparer un plan de développement de la pêche.
- Entreprendre les études de faisabilité des investissements d'infrastructure proposés (expansion du port de Nouadhibou, port de Nouakchott)
- Établir le Centre de promotion des produits de la pêche de Mauritanie (CPPPM) qui prendra le relais de la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP).

*Elevage :*

- Assurer la disponibilité de ressources adéquates au Réseau mauritanien d'épidémiologie et de surveillance des maladies animales (REMEMA) pour lui permettre de lutter efficacement contre les épizooties.
- Améliorer la production des statistiques sectorielles et diffuser l'information commerciale aux éleveurs et négociants.
- Soutenir le fonctionnement efficace de l'abattoir moderne de Nouakchott.
- Faciliter la création proposée d'une tannerie sous propriété et gestion entièrement privées.

*Tourisme :*

- Créer un Office national du tourisme sous gestion privée.

*Agriculture :*

- Construire ou améliorer les infrastructures routières mentionnées ci-dessus (Nouakchott-Nouadhibou, Rosso-Boghe).
- Continuer la mise en oeuvre du PDIAIM, mais diminuer ses plans d'expansion de la production rizicole.

## Introduction

La Mauritanie a récemment élaboré un Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRП) dont la mise en œuvre a débuté en 2001 et a été le premier pays à avoir franchi cette étape. La stratégie vise à ramener l'incidence de la pauvreté de 50 % (selon les données de 1996) à 38,6 % d'ici 2004 et à atteindre un taux annuel de croissance du PIB de 6 à 7 %. Sa mise en œuvre bénéficie de la réduction de la dette contenue dans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le CSRП fera l'objet d'une mise à jour au début de 2002 et le Gouvernement a l'intention de mieux articuler les mesures liées à la politique commerciale qui faciliteront l'atteinte des objectifs.

C'est en vue de renforcer les objectifs de la politique commerciale du Gouvernement mauritanien que le présent document a été rédigé, sous les auspices du Cadre intégré (CI) pour l'assistance technique connexe. Le CI a été institué en 1996 dans le but d'accroître l'efficacité de l'assistance technique liée au commerce offerte aux pays les moins avancés. Il faisait suite au constat que les pays les moins développés étaient en retard par rapport aux pays plus développés dans leur intégration commerciale, considérée comme un puissant instrument de croissance et de réduction de la pauvreté. Les organismes participants sont le FMI, le Centre du commerce international, le PNUD, la CNUCED, l'OMC et la Banque mondiale. À l'été 2000, 40 pays moins avancés avaient terminé leur « évaluation des besoins » d'assistance technique en matière de commerce, qui constituait la première étape du processus du CI. Cependant, les efforts de mobilisation du soutien des donateurs ont été laborieux et le programme a connu un lent départ. Un examen indépendant du CI, réalisé en juin 2000, a mené à une redéfinition de l'initiative en vue d'assurer une meilleure intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales, ainsi qu'à l'établissement d'un fonds fiduciaire pour les activités liées au CI. Au début de 2001, un programme pilote soutenu principalement par des contributions de donateurs bilatéraux au fonds fiduciaire a été convenu<sup>2</sup>. Une série de diagnostics appelés « Études d'intégration commerciale » est en voie de réalisation pour analyser les obstacles au commerce et établir la priorité des besoins d'assistance technique de trois pays « pilotes » – le Cambodge, Madagascar et la Mauritanie. La Mauritanie a été incluse dans ce programme pilote en raison de son engagement à appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté, des progrès qu'elle a réalisés en vue d'articuler une stratégie commerciale<sup>3</sup> et du désir exprimé par le Gouvernement mauritanien d'intégrer les éléments d'une stratégie commerciale dans la mise à jour du CSRП. Le Gouvernement a l'intention de présenter les points saillants du CI à la réunion du Groupe consultatif en décembre prochain.

Le présent rapport rend compte des résultats obtenus par une équipe de consultants nationaux et internationaux lors de leur séjour à Nouakchott en juin 2001. Les membres de l'équipe ont

---

<sup>2</sup> À septembre 2000, les partenaires suivants se sont engagés à contribuer au Fonds Fiduciaire : le Canada, la Grande Bretagne, le Japon, la Suisse, la Norvège, le Danemark, la Suède, l'Irlande, les États-Unis, les Pays-Bas, la Finlande, le PNUD, la Commission de l'Union européenne et la Banque mondiale.

<sup>3</sup> Partiellement financée par l'Agence intergouvernementale de la francophonie. En février 2001, une conférence intitulée *Assises du commerce extérieur* s'est déroulée à Nouakchott et, en juillet 2001, un atelier a été organisé à Nouakchott pour discuter des constatations du Comité technique constitué à l'issue de la conférence de février. La documentation préparée à cette occasion a servi à la rédaction du présent rapport.

largement bénéficié de la contribution du personnel des organismes concernés et du dialogue avec des dirigeants gouvernementaux et des représentants du secteur privé<sup>4</sup>.

## **1. L'économie mauritanienne et son intégration dans l'économie mondiale**

### **1.1 Développements macroéconomiques**

Grâce aux réformes entreprises au début des années 90, la performance économique a été robuste au cours de la période 1996-2000, avec un taux de croissance moyen du PIB réel supérieur à 4 % et un taux annuel d'inflation de l'IPC inférieur à 5 %, si l'on exclut la pointe enregistrée en 1998<sup>5</sup>. L'investissement non gouvernemental, stimulé par la réforme des entreprises publiques et un imposant programme de privatisation, s'est accru considérablement pour atteindre plus de 22 % du PIB en 2000, contre une moyenne d'environ 15 % au milieu des années 90. Le déficit du compte courant (à l'exclusion des transferts officiels) a diminué pour s'établir autour de 11 % du PIB en moyenne entre 1996 et 2000, tandis que les réserves officielles ont augmenté pour atteindre l'équivalent de 7 mois d'importations à la fin de 2000 (Tableau 1). Mais la croissance des exportations a été plutôt léthargique et a même été négative en 1997-1999. Entre 1995 et 1999 (tenant compte de la croissance positive enregistrée en 1995 et 1996), les exportations mauritaniennes ont diminué au taux annuel de 3 %, tandis que les exportations mondiales progressaient de 2 % annuellement. Cette performance est examinée plus en détail au Chapitre 3.

La solide performance économique du pays est le résultat, dans une large mesure, de politiques budgétaire et monétaire prudentes. Suite à la consolidation de 1996–1999, la politique budgétaire a été quelque peu assouplie pour permettre un accroissement des dépenses axées sur la réduction de la pauvreté et sur certains secteurs prioritaires tels que la réhabilitation des infrastructures, la santé et l'éducation<sup>6,7</sup>. Simultanément, on a réussi à contenir les dépenses courantes autres que les paiements d'intérêt, y compris celles au titre de la masse salariale et de la défense. Le rôle de la politique monétaire s'est récemment concentré sur le maintien de la stabilité macroéconomique et sur la réduction du coût d'emprunt dans le secteur privé. En 2000, la Banque centrale a commencé à réduire progressivement le taux d'escompte et elle a adopté diverses mesures pour aiguïser la concurrence entre les banques tout en améliorant la surveillance du secteur bancaire. Elle a également commencé à développer des instruments monétaires indirects afin d'améliorer la gestion des liquidités et la conduite de la politique monétaire en général.

---

<sup>4</sup> Luc De Wulf (chef d'équipe), François Nankobogo (structure incitative), Marcelo Olarreaga (accès au marché), Hassan Serghini (agriculture), Gert Vansanten (pêches), Abdellalei Ould Soneid' Ahmad (élevage), Joseph Tomatis (tourisme), Michael Langstaff et Mohamadou Wague (aspects institutionnels des politiques commerciales), Ismael Ould Sadegh (questions commerciales régionales), Willy Alfaro et Jean Marc Fortin (questions relatives à l'OMC et à la politique commerciale). Des contributions ont également été reçues du personnel du FMI à Washington et de Prosper Youm (représentant résidant du FMI à Nouakchott).

<sup>5</sup> Une dévaluation importante du taux de change cette année-là (18,2 %) a provoqué une hausse de 8 % du taux d'inflation.

<sup>6</sup> Le solde budgétaire global est passé d'un excédent de plus de 5 % du PIB en 1996 à un déficit d'environ 0,6 % du PIB en 2000.

<sup>7</sup> L'assouplissement de la politique budgétaire a été facilité par une radiation de dettes consentie à la Mauritanie après qu'elle eut atteint, au début de 2000, le seuil décisionnel prévu dans l'initiative PPTE enrichie.

**TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES, 1997-2001**

	1997	1998	1999	2000	2001	2003-2004
				Réalisé	Projection	Projection
(Variation moyenne en pourcentage, sauf indication contraire)						
PIB, prix constants	3,2	3,7	4,1	5,0	5,2	6,3
Prix à la consommation	5,5	8,2	1,9	5,6	2,6	3,5
Recettes d'exportation	-14,1	-11,8	-7,4	3,5	3,3	...
(en pourcentage du PIB)						
Investissement	17,6	19,0	17,5	30,7	28,7	27,1
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global	4,2	2,1	2,2	-4,5	1,9	-3,0
Balance des paiements, compte courant (à l'exclusion des transferts officiels)	-8,8	-6,4	-4,3	-6,0	-8,5	-10,9
Encours de la dette	194	214	212	189	...	...
Réserves officielles brutes exprimées en mois d'importations	4,7	4,4	5,8	7,0	7,5	...

Source : Données fournies par les autorités mauritaniennes et basées sur les estimations et projections du Fonds monétaire international.

D'importantes réformes structurelles ont appuyé cette politique monétaire et budgétaire prudente. Dans le secteur du commerce extérieur, une réforme tarifaire entreprise en 1997 s'est terminée en 2001, ramenant le nombre de taux à quatre et réduisant le taux tarifaire non pondéré à un niveau moyen de 10,6 %. La réforme fiscale entreprise durant la dernière année a été marquée par l'uniformisation de la TVA à 14 %, l'abolition des exemptions fiscales accordées aux entreprises publiques et le renforcement de l'administration fiscale. En outre, le taux d'impôt des sociétés a été ramené de 40 à 35 % en 2001, l'amortissement accéléré a été autorisé et le report des pertes a été prolongé de 3 à 4 ans<sup>8</sup>. D'autres mesures structurelles ont porté sur la réforme des entreprises publiques et leur privatisation. Ces efforts ont entraîné la privatisation de nombreuses entreprises publiques, dont la Société nationale des télécommunications, et la vente de deux nouvelles licences de téléphonie cellulaire à des investisseurs internationaux. On s'attend également à ce que d'autres réformes dans les secteurs de l'électricité et de l'eau attirent un investissement étranger direct supplémentaire.

Les objectifs gouvernementaux dans le moyen terme consistent à : (a) atteindre un taux de croissance réel du PIB de 6 % ; (b) maintenir le taux d'inflation en deçà de 4 % ; (c) contenir le déficit du compte courant de la balance des paiements à 5 % du PIB ; et (d) maintenir des réserves officielles équivalent à six mois au moins d'importations. Pour réaliser ces objectifs, la Mauritanie doit adhérer à une politique macroéconomique prudente, maintenir un taux d'investissement élevé et améliorer la gestion de ses dépenses publiques. En particulier, il est nécessaire d'augmenter le taux d'investissement public, en particulier dans les secteurs sociaux et dans les projets axés sur la réduction de la pauvreté, tout en améliorant un environnement favorable à la croissance sous l'égide du secteur privé. Dans l'ensemble, le taux d'investissement brut est anticipé à 27 % du PIB dans le moyen terme.

<sup>8</sup> Le taux d'impôt des sociétés sera réduit à 25 % dans le cadre de la loi de finances 2002.

## **1.2 Le commerce extérieur mauritanien : réformes récentes, performance et accès**

*La politique commerciale de la Mauritanie a été considérablement simplifiée et est devenue plus libérale en raison des récentes réformes. Cependant, le commerce extérieur, plutôt stagnant, est fortement concentré dans quelques groupes de produits. Une diversification du commerce pourrait aider à renverser cette tendance et a un bon potentiel de stimulation de la croissance économique et d'atténuation de la pauvreté.*

La Mauritanie est une économie ouverte où les importations, comme les exportations, représentaient environ 40 % du PIB au cours des années 90. Les produits de la mer et les minéraux comptent pour la quasi totalité des exportations ; en revanche, le panier d'importations est plus diversifié.

### 1.2.1 REGIME COMMERCIAL

À la fin des années 90, le régime commercial a été considérablement simplifié et libéralisé. Les taux tarifaires et le nombre de droits de douane ont été , réduits, les prix de référence ont été officiellement abolis, la classification tarifaire a été remplacée par le système harmonisé, et les licences d'importation, les monopoles et les contingents ont été supprimés. Outre les droits de douane, les importations sont assujetties à une taxe de statistique de 3 %, une taxe sur la valeur ajoutée de 14 % et une taxe de consommation spécifique sur quelques produits. Les Services de douane perçoivent aussi un *impôt minimum forfaitaire* de 4 %, en guise d'impôt sur le revenu présumé, remboursable à concurrence de 75 % (proportion qui doit passer à 100 % dans la loi budgétaire de 2002).

#### Droits de douane et autres taxes à l'importation

Le Tarif des douanes de 2001 comprend 5 533 lignes tarifaires, toutes assujetties à des taux de droit de douane *ad valorem* ; le régime tarifaire de la nation la plus favorisée (NPF) de la Mauritanie ne comporte aucun droit tarifaire spécifique, composite ou autre non *ad valorem*<sup>9</sup>. La réduction du nombre de taux tarifaires de 31 à 4 a consolidé la structure tarifaire, tandis que le taux maximum a été ramené de 180 % à 20 % ( 2). Les taux sont actuellement de 0, 5, 15 et 20 %.

---

<sup>9</sup> Toutefois, une taxe de consommation spécifique est perçue à la douane sur quelque 120 lignes tarifaires (voir ci-dessous).

**TABLEAU 2 : POINTS SAILLANTS DE LA STRUCTURE TARIFAIRE NPF  
DE LA MAURITANIE, 2001  
(en pourcentage)**

	<b>2001</b>
Nombre de taux	4
Tarif simple moyen	10,6
Écart type (moyenne simple)	7,6
Lignes en franchise de droit	690
Tarif maximal	20
« Pics » tarifaires intérieurs (trois fois le tarif global moyen)	0
Part des taux <i>ad valorem</i>	100
Part des taux consolidés	15,1
<b>Par secteur :</b>	
<i>Selon le SH</i> : Agriculture (SH 01-24)	13,8
Industrie (SH 25-97)	10,0

Source : Secrétariat de l'OMC ; données fournies par les autorités mauritaniennes.

Ainsi, le niveau tarifaire moyen non pondéré a été ramené de 19 % en 1996 à 10,6 % en 2001, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 18 % observée dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord, mais comparable à la protection tarifaire moyenne en vigueur en Amérique latine et en Asie de l'Est. Les biens d'équipement, les produits intermédiaires et les matières premières sont assujettis à des droits tarifaires relativement faibles par rapport à la norme dans les pays d'Afrique subsaharienne, soit entre 6 et 10 %, le fardeau fiscal total sur ces biens atteint entre 26 et 31 % en incluant la TVA, l'*impôt minimum forfaitaire* (IMF) et la taxe de statistique. Cependant, le fardeau fiscal total sur les biens d'équipement sera considérablement réduit en 2002, grâce à la volonté des autorités d'appliquer un taux tarifaire nul aux biens d'équipement. Un système de paiement différé de la TVA sera adopté également en 2002. En l'absence d'exemptions ou de remboursements, la taxation des biens intermédiaires et des biens d'équipement importés engendre une discrimination à l'encontre des exportations, c'est-à-dire une protection négative effective dans certains secteurs<sup>10</sup>. L'effet des impôts indirects sur la discrimination à l'encontre des exportations dépend si les biens produits au pays sont ou non assujettis à ces taxes. Cette discrimination est actuellement évitée à travers les exemptions de droits de douane accordées aux producteurs locaux en vertu du Code d'investissement. Une révision du Code est actuellement envisagée. Il faut espérer que le nouveau Code n'offrira pas d'avantages fiscaux mais que son adoption sera précédée d'une forte baisse des droits de douane sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement (voir ci-dessous).

Les droits tarifaires NPF sur les produits agricoles et non agricoles sont similaires (12 % et 10 %, respectivement), mais la production agricole locale est protégée par des taux plafonds élevés. À titre d'exemple, la viande, le poisson, les préparations à base de poisson, les fruits et légumes comestibles et les noix sont assujettis au droit tarifaire maximal de 20 %, auquel s'ajoute la taxe de statistique et l'IMF (Figure 1). La Mauritanie applique des droits tarifaires

<sup>10</sup> La mission n'a pas examiné la possibilité d'inclure la TVA sur les biens d'équipement dans le système de crédit de TVA.

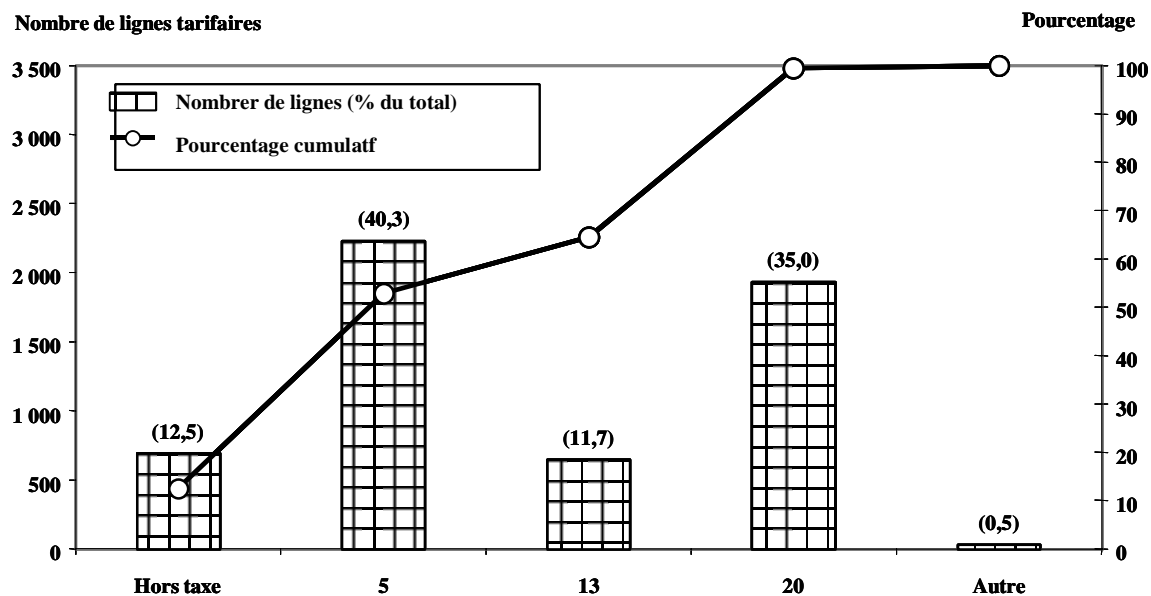
saisonniers sur un petit nombre de produits agricoles (14 lignes tarifaires)<sup>11</sup>. Au cours de la saison de commercialisation, le droit tarifaire saisonnier est appliqué à la valeur supérieure de l'échelle tarifaire, tandis que la valeur inférieure est appliquée durant la période où la production locale n'est pas mise en marché. Les biens industriels produits localement sont aussi assujettis au taux maximal (par exemple, le yogourt, le beurre, le fromage, le ciment et les vêtements). Certains produits comme les automobiles et le pétrole sont assujettis aux taux tarifaires les plus élevés, afin de mobiliser des ressources budgétaires. Les détails des droits tarifaires NPF sont présentés au Tableau A-1 en annexe.

La structure tarifaire NPF (Nation la plus favorisée) comporte une certaine progressivité, ce qui laisse penser qu'elle offre un niveau de protection effective plus élevé que la protection nominale implicite dans la structure de taux NPF (Figure 2). Les produits transformés sont assujettis à un taux moyen de 12 %, tandis que les matières premières et les biens intermédiaires sont taxés à un taux moyen variant entre 8 et 10 %. Si l'on utilise une classification fonctionnelle des marchandises, cette progressivité se trouve accentuée, les biens de consommation étant assujettis à des taux moyens de 17 %, tandis que les biens d'équipement sont taxés à un taux de 6 % (Tableau 3). Certains biens d'équipement sont assujettis à des droits tarifaires NPF de 20 % (par exemple, les catalyseurs et les conteneurs de gaz comprimé et liquéfié) ; si ces droits sont réellement perçus et ajoutés aux autres taxes à l'importation, ils pourraient sérieusement pénaliser les producteurs locaux. Cependant, des exemptions sont souvent prévues pour les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires en vertu du Code d'investissement, ce qui vient atténuer l'effet préjudiciable possible de la progressivité tarifaire observée. De fait, en 2000, les taux tarifaires effectifs (total des recettes fiscales tirées des importations divisé par la valeur des importations) sur les véhicules atteignaient seulement 22 %, ce qui est bien en deçà du niveau de 41 % qui figure au Tableau A-1 de l'annexe. De même, pour les machines et le matériel électrique, le taux effectif atteignait 1,1 %, contre un taux théorique de 28 %. Les exemptions sont moins fréquentes pour les biens de consommation.

---

<sup>11</sup> Dans tous les cas, il s'agit de denrées agricoles comestibles comme les oignons, les tomates, les carottes et la salade.

**Figure 1 : Répartition des droits tarifaires NPF appliqués en 2001**

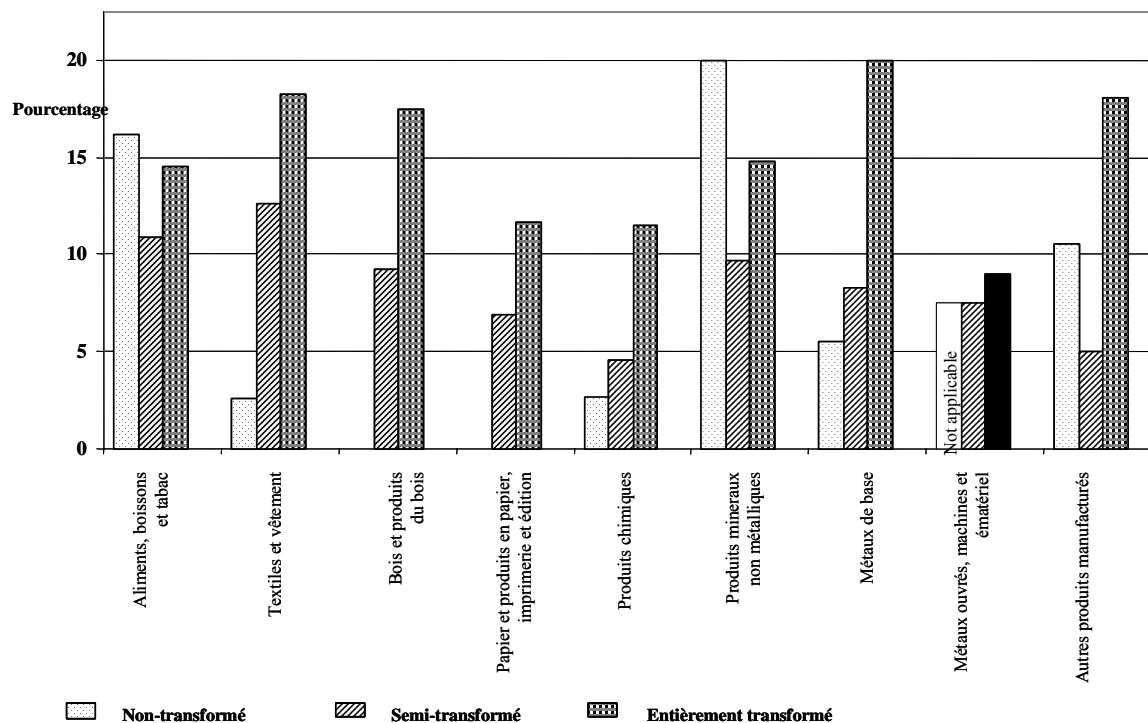


Note : Les données entre parenthèses représentent la part de l'ensemble des lignes.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OMC à l'aide de données fournies par les responsables mauritaniens.



**Figure 2 : Progressivité tarifaire selon la classification industrielle à deux chiffres de la CITI, 2001**



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur des données fournies par les autorités mauritaniennes.

**TABLEAU 3 : DROITS TARIFAIRES NPF (MOYENNE SIMPLE)  
SELON LE STADE DE TRANSFORMATION, 2001  
(en pourcentage)**

	Droits tarifaires, 2001	Fardeau fiscal total, 2001 <sup>1</sup>
Ensemble des produits	10,6 (7,6)	33,5 (8,6)
<b>Selon l'étape de transformation :</b>		
Matières premières	9,8 (8,3)	31,2 ((8,9)
Biens intermédiaires	8,0 (6,6)	30,5 (6,9)
Biens transformés	12,3 (7,6)	35,2 (8,4)
<b>Selon la fonction :</b>		
Biens d'équipement	6,0 (5,1)	26,1 (5,9)
Biens intermédiaires	8,9 (7,2)	30,9 (8,3)
Biens de consommation	16,7 (5,9)	39,2 (6,7)

<sup>1</sup> Comprend la TVA, la taxe de statistique et l'IMF.

Note : L'écart type figure entre parenthèses.

Source : Secrétariat de l'OMC ; selon les données fournies par les autorités mauritaniennes.

Les importations sont aussi assujetties à une taxe de statistique de 3 %, tandis que la TVA est imposée aussi bien sur les biens intérieurs que sur les biens importés, qui sont également

assujettis à un impôt sur le revenu présumé (*impôt minimum forfaitaire* – IMF). La TVA et les taxes d'accise levées sur certaines importations sont appliquées aux mêmes taux qu'il s'agisse des biens et services intérieurs ou importés. Les TVA ont été révisés en 2001 ; la plupart des biens sont maintenant taxés au taux de 14 %, tandis que d'autres biens (280 lignes tarifaires, consistant essentiellement en produits alimentaires de base, produits chimiques et médicaments) sont exemptés de la TVA ; les exportations sont détaxées. L'IMF est une taxe forfaitaire sur les importations et sur le chiffre d'affaire local, qui en principe peut être déduite dans une proportion de 75 % de l'impôt sur le revenu des sociétés (en hausse par rapport au niveau de 25 % en 2000). Il est prévu que la totalité de l'IMF sera déductible en 2002.

### Préférences tarifaires régionales et bilatérales

La Mauritanie est membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et, jusqu'à son retrait en décembre 1999 (qui a pris effet en décembre 2000), elle était aussi membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>12</sup>. La Mauritanie bénéficie des préférences commerciales accordées par l'UE dans le cadre de l'ACP-UE (voir la section sur l'accès au marché). L'UMA n'a pas encore procédé à une libéralisation du commerce parmi ses membres en raison de contraintes politiques et institutionnelles. Étant donné la préoccupation des autres membres de l'UMA d'améliorer leurs relations avec l'UE, ils n'ont pas mis l'accent sur les relations avec la Mauritanie.

Le retrait de la Mauritanie de la CEDEAO n'a pas eu d'impact majeur sur les flux commerciaux ; ceux-ci étaient de toute façon limités et constitués notamment d'exportations de poisson au Nigeria, où ces produits sont assujettis à des droits de douane de 10 à 15 %, et de peaux au Sénégal. Cependant, certaines exportations nouvelles et encore limitées (par exemple, pâtes alimentaires, eau minérale et biscuits), qui étaient principalement destinées au marché de la CEDEAO, sont maintenant assujetties à un droit tarifaire de 25 % au Mali, comparativement à un droit de 5 % lorsque les modalités préférentielles de la CEDEAO étaient en vigueur. La Mauritanie a conclu dans le passé toute une série d'ententes commerciales bilatérales avec ses voisins, mais elles ne sont pas réellement appliquées sur le terrain et le commerce bilatéral est toujours entravé par des obstacles tarifaires. Il a été proposé que la Mauritanie applique et renforce ces ententes commerciales bilatérales, peut-être dans le contexte de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), ce qui pourrait favoriser les exportations vers ces marchés. En conclusion, on peut affirmer qu'au stade actuel, la Mauritanie n'offre ni ne reçoit de préférences tarifaires avec l'un ou l'autre de ses partenaires commerciaux de la région.

### Barrières non tarifaires

Il n'existe pas de restrictions à l'importation basées sur un système de normes et de contrôle de la qualité, étant donné l'absence d'une infrastructure adéquate d'essai et de métrologie<sup>13</sup> ; en outre, tel que noté ci-dessus, les contingents et les monopoles à l'importation ont été

---

<sup>12</sup> La Mauritanie s'est retirée de la CEDEAO car elle ne partageait ni ses ambitions de devenir une Union monétaire ni ses objectifs politiques.

<sup>13</sup> Un laboratoire sanitaire a été créé en décembre 1999, mais sa fonction principale est d'assurer la conformité des exportations de poisson aux normes internationales, et non celle des importations.

abolis. Mis à part le monopole de fait accordé à la SMCP pour l'exportation de certains produits du poisson<sup>14</sup>, il n'y a pas de barrières non tarifaires au commerce.

### Régimes spéciaux d'importation

Un certain nombre d'exemptions et d'exonérations s'appliquent à certaines importations (voir la section sur l'administration douanière), par exemple les produits importés en vertu du Code d'investissement par les ONG ou la Société nationale industrielle et minière (SNIM). Un système de remboursements des droits de douane est prévu dans le Code des douanes. Cependant, il n'est pas appliqué parce que quelques exportateurs bénéficient du Code d'investissement qui leur permet d'importer en franchise de douane ou ont conclu un accord de fait avec les services douaniers leur permettant de contourner le système de remboursements. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code d'investissement, il faudra peut-être mettre en place un système de remboursements des droits de douane si le Code ne détaxe pas les biens d'équipement et les biens intermédiaires et si l'on maintient des taxes non tarifaires à l'importation. Si les exportateurs ne reçoivent pas un remboursement au moment de l'exportation, ce fardeau fiscal sur les importations leur sera néfaste.

### Taxes à l'exportation

Les exportations sont détaxées en vertu de la TVA et ne sont pas assujetties à la taxe de statistique ni à l'impôt minimum forfaitaire (IMF). Les prises des navires exploités en vertu d'un contrat d'affrètement ne versent pas de droits de licence et sont tenus de transporter leurs prises au port de Nouadhibou, paient une taxe à l'exportation (de 6 à 11 % selon l'espèce), une taxe de 19 % pour la fausse pêche, une taxe de statistique de 3 % et l'IMF. Seules les prises de petites espèces pélagiques sont assujetties à la taxe d'exportation. Ces taxes remplacent les droits de licence que paient les autres navires. En fait, la taxe à l'exportation représente 2,5 % de la valeur totale des exportations de produits de la pêche et semble s'appliquer à la moitié environ des exportations totales de ces produits.

### Participation à l'OMC et engagement

La Mauritanie est devenue partie contractante au GATT le 30 septembre 1963, en vertu des dispositions de l'article XXVI : 5c à travers le processus de succession des États. Au cours de la période du GATT, la participation mauritanienne est demeurée modeste et s'est faite principalement par l'intermédiaire de la CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest), l'association qui a précédé la CEDEAO, bien que le pays ait bénéficié d'une assistance technique. Avec la création de l'OMC en 1995 et la conclusion d'une nouvelle série d'accords d'application multilatérale, la participation mauritanienne est devenue plus active. Le pays a sollicité et obtenu de l'assistance technique pour renforcer sa capacité commerciale et pour s'adapter au nouveau contexte des échanges ; par ailleurs, des représentants mauritaniens ont participé aux programmes de formation de l'OMC.

---

<sup>14</sup> La Direction du tourisme de la SNIM bénéficie également du monopole d'importation des boissons alcoolisées qui, par ailleurs, sont interdites. Parmi les autres importations interdites sont les armes et les munitions, l'or et les diamants bruts, le matériel militaire et de guerre, les drogues, les explosifs et les produits de contrefaçon. Les importations (et les exportations) de navires de pêche sont assujetties à l'obtention préalable d'une autorisation du ministère des Pêches, selon le Code de la pêche de 2000 (article 8).

Dans le cadre de l'Uruguay Round, la Mauritanie a présenté ses listes de concessions de biens et ses engagements de services. Néanmoins, une partie des listes de biens faisait toujours référence à l'ancienne liste de concessions de 1947, 1949 et 1951, lorsque la Mauritanie était une colonie française et faisait partie de l'AOF. Cette liste avait été remaniée en 1963 lorsque la Mauritanie est devenue partie contractante au GATT en tant qu'État indépendant, mais n'avait pas encore été transférée au Système harmonisé des tarifs ; cela nuit à la transparence du système tarifaire mauritanien<sup>15</sup>.

Lors de l'Uruguay Round, la Mauritanie a pris des engagements à l'égard de 833 lignes tarifaires sur un total de 5 333, soit une proportion de 15 %. En application de l'Accord OMC sur l'agriculture, la Mauritanie a pris des engagements à l'égard de 100 % de ses lignes tarifaires dans le secteur agricole, à des taux de 25, 30, 50 ou 75 %, selon la catégorie de produits<sup>16</sup>. Seulement 1 % environ des lignes tarifaires non agricoles a fait l'objet d'un engagement (57 lignes sur un total de 4 731). Les droits de douane sur les autres articles ont fait l'objet d'un engagement au taux uniforme de 30 %.

La Mauritanie est devenue membre de l'OMC le 31 mai 1995 et est ainsi liée par tous les accords multilatéraux de cet organisme. Elle n'est pas signataire des deux accords plurilatéraux – l'Accord sur les marchés publics et l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils. Le principal problème que pose l'application de ces accords est l'absence de notification de la législation existante. La Mauritanie n'a présenté que quelques notifications à l'OMC et celles-ci avaient trait à la valuation en douane<sup>17</sup>.

La Mauritanie ne semble pas encore avoir de législation appropriée régissant l'utilisation de mesures de sauvegarde ou d'antidumping. La législation en vigueur ne fait pas référence à la protection de la propriété intellectuelle ou à la lutte contre la concurrence déloyale. L'Accord sur la valuation en douane est actuellement à l'étude dans le cadre d'un programme de mise en œuvre de trois ans, mais peu d'efforts préparatoires ont été faits bien que l'échéance soit fixée à fin 2001. Les accords sur les règles d'origine, l'inspection préalable à l'expédition, les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires, les licences d'importation et du commerce d'État semblent adéquatement couverts dans la législation nationale. Cependant, l'OMC devrait être informée de l'existence de ces textes de loi. Un répertoire approprié des lois existantes contribuerait à clarifier la situation.

---

<sup>15</sup> Il est à noter que d'autres pays d'Afrique de l'Ouest se trouvent dans la même situation. Par souci de simplicité, ces listes devraient probablement faire l'objet d'un désistement de la part des autres membres de l'OMC. Autrement, il faudra recourir à l'assistance technique pour clarifier la couverture des concessions, en transmettant les listes de l'ancienne classification douanière française au Système harmonisé.

<sup>16</sup> Les produits des Chapitres 04, 08, 11, 13, 15, 16, 21 et 23 du SH faisaient l'objet d'un engagement au taux de 30 %, ceux des Chapitres 02, 05, 06, 07 et 17 du SH, au taux de 50 %, ceux des Chapitres 09, 10, 22 et 24 du SH, au taux de 75 %, et ceux des autres Chapitres de l'annexe 1 à la liste des concessions de la Mauritanie, au taux de 30 %.

<sup>17</sup> Documents de l'OMC : G/VAL/W/58, du 21 janvier 2000 ; G/VAL/W/58/Add.1, du 9 mars 2000 ; G/VAL/W/58/Add.2, du 18 avril 2000 ; G/VAL/W/58/Add.3, du 18 mai 2000 ; G/VAL/W/58/Add.4, du 22 mai 2000 ; G/VAL/29, du 6 juin 2000 ; G/VAL/N/4/MRT/1, du 14 décembre 2000 ; WT/LET/82, du 29 avril 1996.

L'assistance technique de l'OMC pourrait faciliter la tâche du Gouvernement mauritanien visant à honorer les obligations que le pays a contractées dans le cadre de l'Uruguay Round. En 1998, en vertu du Cadre intégré, la Mauritanie a présenté à l'OMC une évaluation de ses besoins d'assistance technique commerciale<sup>18</sup>. Depuis lors, l'OMC a accordé une assistance technique au Gouvernement mauritanien pour l'aider à se conformer aux règles de l'organisme et, de façon plus générale, pour renforcer sa participation au commerce international. Les efforts en ce sens devraient se poursuivre avec la collaboration de l'OMC.

### 1.2.2 PERFORMANCE COMMERCIALE DE LA MAURITANIE

Les exportations mauritaniennes sont fortement centrées sur les produits de la mer et les produits minéraux. La croissance des exportations n'a pas apporté une contribution importante à la croissance du PIB. En fait, alors que la croissance du PIB au cours de la dernière décennie a atteint en moyenne 5 % par an, les exportations n'ont augmenté qu'à un taux annuel de 1 %. Il faut noter au départ que les données sur le commerce extérieur mauritanien sont de médiocre qualité, ce qui incite à la réserve quant à l'analyse présentée ci-après (Encadré 1).

---

<sup>18</sup> Document de l'OMC WT/COMTD/IF/23, du 3 mars 1998.

#### ENCADRE I : LACUNES DES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE

Une mise en garde s'impose au sujet des statistiques sur le commerce de la Mauritanie. Même si les statistiques nationales des Nations unies (données de Comtrade) et du FMI (Direction des statistiques commerciales du FMI) sur les importations et les exportations reflètent des tendances similaires, elles révèlent aussi d'importants écarts dans les valeurs. La valeur des exportations selon le FMI et l'ONU est d'environ 50 % plus élevée que l'indiquent les statistiques nationales et presque 100 % plus élevée dans le cas des importations (données de 2000). De même, selon les données nationales, les exportations de produits manufacturés étaient inférieures à 500 000 dollars, tandis que la base de données statistiques Comtrade de l'ONU pour les partenaires commerciaux de la Mauritanie indique que les exportations mauritaniennes étaient au moins dix fois supérieures à ce montant (y compris les cuirs et peaux bruts, les vêtements, le fer et l'acier). Dans le cas des poulpes, qui est la principale catégorie d'exportation après le minerai de fer, les données douanières de la Mauritanie font état d'exportations totales de 51 millions de dollars en 2000, tandis que les données tirées de la base statistique Comtrade de l'ONU indiquent des exportations de poulpes atteignant près de 123 millions de dollars. En 2000, les exportations au Japon ont atteint près de 35 millions de dollars selon les douanes mauritaniennes, tandis que les importations déclarées au Japon en provenance de la Mauritanie se situaient autour de 115 millions de dollars (dont 95 millions de dollars pour les poulpes), selon la base de données statistiques Comtrade de l'ONU.

Les écarts dans les statistiques du commerce ne sont pas rares, même dans les pays développés ; cette situation est attribuable à divers facteurs tels que l'absence de données sur les partenaires, les admissions temporaires, les réexportations, les différences entre les méthodes CAF et FAB, le moment où les transactions commerciales sont enregistrées, etc. Cependant, l'écart est très élevé pour la Mauritanie et un sérieux effort s'impose pour améliorer l'exactitude des données sur les échanges commerciaux. La modernisation en cours aux Douanes et l'installation projetée de la version 3 de SYDONIA devraient résoudre en partie ces problèmes. Il faudrait aussi renforcer la surveillance du territoire des douanes, notamment en mer et dans les régions éloignées, et relier les différents bureaux des douanes au SYDONIA (le port de Nouakchott est le seul bureau actuellement raccordé au système).

Une meilleure coordination entre l'Office national des statistiques (ONS), la Direction générale des Douanes, le Centre national de recherches océanographiques et des pêches (CNROP) et le ministère du Commerce devrait aider à produire des données plus exactes sur les échanges commerciaux. La présente section repose principalement sur les sources nationales de données et fait mention des écarts avec les autres sources de données lorsque ceux-ci sont importants.

Le commerce mauritanien – tant les importations que les exportations – a diminué en valeur au cours de la période 1996-2000, principalement en raison du sérieux ralentissement économique de l'économie mondiale, qui a entraîné un fléchissement des prix des principaux produits d'exportation du pays (poisson et minéraux). Du côté des importations, les prix des produits pétroliers, qui représentaient 17 % des importations totales dans les données de 1999, fluctuent aussi de façon considérable. En conséquence, les termes de l'échange de la Mauritanie ont fléchi de 15 % entre 1995 et 2000. Les marchés mondiaux ont été défavorables aux principaux produits d'exportation mauritaniens ces dernières années. En fait, le minerai de fer et les poulpes congelés ont connu une croissance négative sur les marchés mondiaux durant la dernière moitié des années 90 (Figure 3, chiffres tirés de la base de données du Centre du commerce international - CCI<sup>19</sup>). Les exportations mauritaniennes

<sup>19</sup> Ce tableau indique les exportations mauritaniennes selon quatre catégories : i) les champions : les biens jouissant d'un marché mondial et croissance des exportations mauritaniennes est supérieure à la moyenne ; ii) les perdants sur des marchés en déclin : la croissance du marché mondial et celle des exportations mauritaniennes ont été inférieures à la moyenne ; iii) les improductifs : les cas où la croissance du marché mondial a été supérieure à la moyenne, mais où la croissance des exportations mauritaniennes a été inférieure à

ont été décevantes sur ces deux marchés, comme en témoigne le recul de la part de marché (en particulier pour les poulpes congelés). Par ailleurs, les exportateurs mauritaniens ont enregistré une performance supérieure sur plusieurs marchés mondiaux (poisson et poisson apprêté), mais la demande mondiale a augmenté uniquement pour les poulpes vivants, les sardines et sardinelles congelées, les filets de poisson et les autres viandes de poisson – qui représentaient 14 % des exportations mauritaniennes en 1999 (voir le Tableau 4).

**TABLEAU 4 : PERFORMANCE COMMERCIALE DE LA MAURITANIE  
ET PART DU MARCHÉ MONDIAL, 1995-1999**

Produit	Part du marché mondial détenue par la Mauritanie (%)	Tendance de la croissance des exportations mauritaniennes (%)	Tendance de la croissance du marché mondial (%)
Ensemble des produits	0,0	-3	2
Salmonidés (HR 030329)	1,9	-13	5
Sole congelée, etc. (HS 030333)	3,5	-11	-8
Poisson plat (HS 30339)	1,7	-18	-10
Sardines (HS 030371)	31,2	11	6
Maquereau (HS 03074)	6,9	1	-1
Seiche et calamar (HS 030749)	3,0	4,0	0
Poulpe, frais (HS 030751)	6,1	37	9
Poulpe, congelé (HS 030759)	14,4	-15	-4
Minerai de fer (HS260111)	3,4	-2	-3

Source : Centre du commerce international.

Les exportations mauritaniennes sont centrées sur les produits de la pêche et des mines (minerai de fer), avec une tendance manifeste depuis quelques années en faveur des produits miniers, et se distinguent par la domination de quelques produits (Tableau 5)<sup>20</sup>. Bien que les statistiques officielles ne cernent pas les exportations de produits agricoles bruts autres que le poisson, la base de données statistiques Comtrade de l'ONU reflète certaines exportations de produits agricoles et d'élevage vers les pays voisins<sup>21</sup>. Les tentatives de diversification de la base d'exportation ont remporté jusqu'à présent un faible succès, en partie à cause de la faiblesse de l'investissement étranger direct qui aurait pu soutenir la production, la

---

la moyenne des exportations globales ; et iv) les productifs en situation d'adversité : les cas où la croissance des exportations mauritaniennes a été supérieure à la croissance globale des exportations, mais sur un marché mondial où les taux de croissance ont été inférieurs à la moyenne mondiale.

<sup>20</sup> Il convient de noter que la concentration des exportations au niveau des produits est élevée même par rapport à la norme de l'Afrique subsaharienne. Dans une étude couvrant 44 pays africains, Francis Ng et Alexander Yeats (« What Can Africa Expect From its Traditional Exports? », document reprographié, Banque mondiale, 2001) ont constaté que dans seulement huit autres pays africains, les deux principaux produits d'exportation (classification à quatre chiffres de la CITI) ont un ratio supérieur à celui de la Mauritanie. Le calcul d'un indice de concentration par Herfindhal pour l'ensemble des exportations révèle un certain déclin de la concentration globale des exportations dans les années 90. Mais cela indique d'abord une concentration moindre des exportations de poisson puisque l'on a commencé à exporter de nouvelles espèces (les pétoncles, SH 030721).

<sup>21</sup> Environ le tiers de la production de viande de la Mauritanie est exportée dans les pays voisins, tandis que les exportations de peaux et de cuirs vers l'Europe, le Japon, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sont en expansion. Ces exportations ne sont pas reportées actuellement dans les statistiques nationales du commerce.

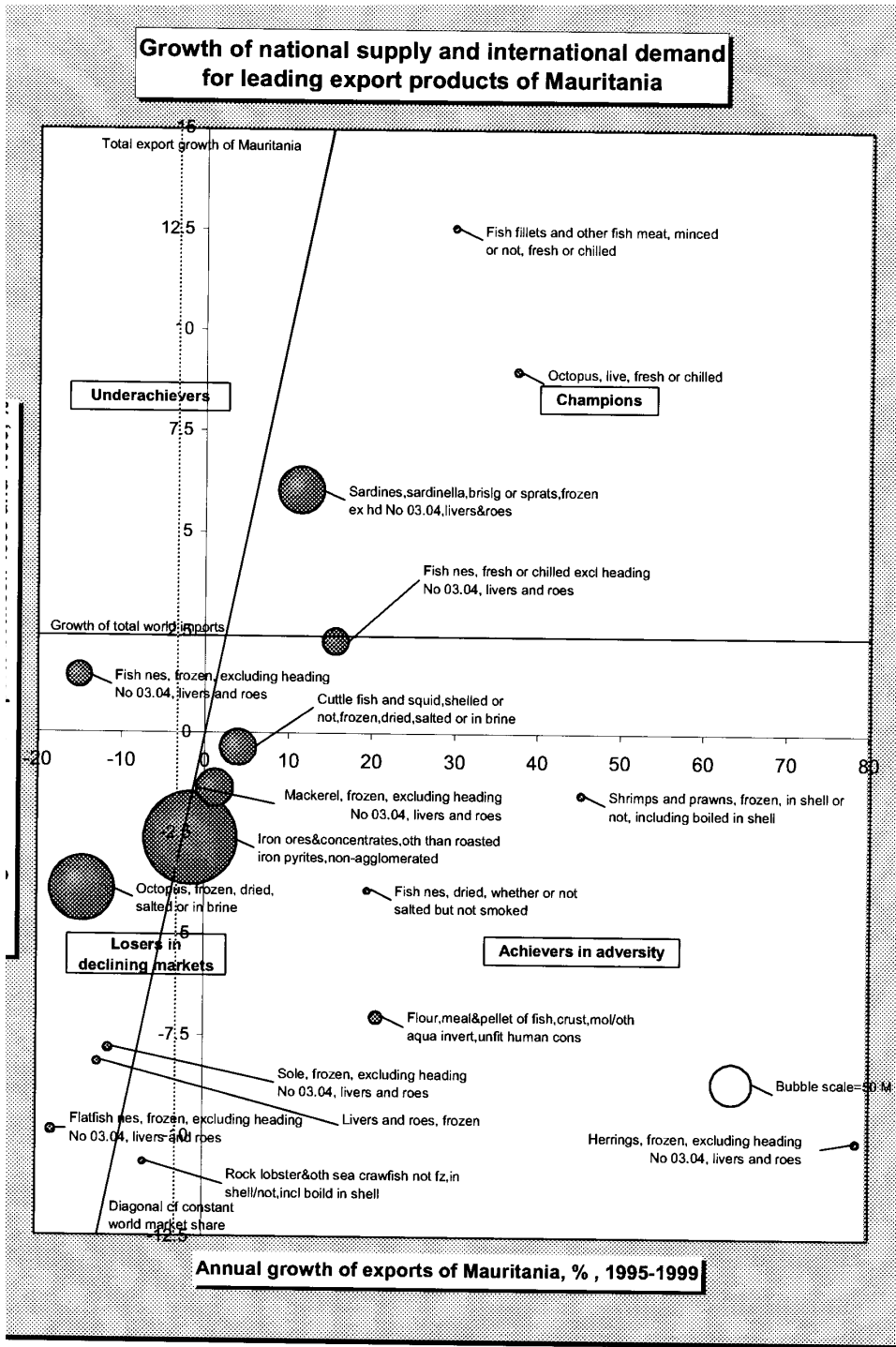
distribution et l'emballage de produits frais de l'agriculture et de l'élevage (voir ci-dessous)<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Les premières tentatives ont porté notamment sur la construction d'une raffinerie d'huile, projet qui a été abandonné à la fin des années 80, ainsi que sur l'exploration minérale en vue de trouver de l'or, des diamants et du pétrole ; ces efforts n'ont pas donné de résultats concluants quant aux possibilités d'exploitation des réserves mauritaniennes.



Figure 3 : Performance des exportations mauritaniennes, 1995-1999



area of the circles corresponds to the export value of the product group for Mauritania. See explanatory sheet for details. TC calculations based on COMTRADE statistics.



**TABLEAU 5 : EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS, 1992-1999**  
(en pourcentage)

Description	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Exportations totales (millions \$US)</b>	<b>649</b>	<b>391</b>	<b>379</b>	<b>466</b>	<b>481</b>	<b>396</b>	<b>368</b>	<b>372</b>
	(en pourcentage)							
Total, produits primaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	10,0
- Agriculture	37,7	59,9	55,0	58,0	55,2	46,7	37,6	41,5
Aliments	37,7	59,9	55,0	58,0	55,2	46,7	37,6	41,5
Poulpes (congelés, séchés, salés ou en saumure)	22,0	34,3	31,1	22,5	16,6	17,9	9,3	13,6
Squales et autres requins (congelés sans la tête)	10,0	14,1	11,9	12,5	9,7	7,9	9,1	9,7
Pétoncles, y compris les vanneaux (en coquille ou autrement)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	2,6	8,2
Sardines, sardinelles, brislings ou sprats (congelés)	3,1	5,8	2,7	5,0	9,5	5,6	5,8	6,8
Chair de poisson destinée à la consommation humaine	1,4	2,5	1,0	1,5	2,2	1,3	1,3	1,4
Maquereaux (frais ou réfrigérés, sans la tête)	0,5	1,0	1,2	3,0	4,2	1,8	1,4	1,1
Sardines, sardinelles et brislings ou sprats (apprêtés)	0,2	1,2	0,5	0,5	0,6	1,0	1,1	0,8
Huile de foie de poisson et leurs extraits (raffinés ou non)	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Maquereaux, apprêtés ou préservés, entiers ou autres	0,0	0,1	0,1	0,5	0,4	0,2	0,1	0,0
Matières premières agricoles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Exploitation minière	62,3	40,1	44,9	42,0	44,8	53,3	62,3	58,5
Minerais et autres minéraux	62,3	40,1	44,9	42,0	44,8	53,3	62,3	58,5
Minerais et concentrés de fer, autres que le fer grillé	62,3	40,1	44,9	42,0	44,8	53,3	62,3	58,5
Produits manufacturés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Calculs du Secrétariat de l'OMC basés sur les données fournies par les autorités mauritaniennes.

Sur la base des données du CCI, 99 % des exportations totales sont constituées de produits primaires ; le reste provient des secteurs des ressources naturelles et des secteurs industriels à haute intensité de main-d'œuvre, et était constitué pour l'essentiel de poissons apprêtés et d'huiles de foie de poisson en 1999<sup>23</sup>. Entre 1995 et 1999, la première catégorie d'exportations a régressé à un taux annuel moyen de 4 %, tandis que la seconde a augmenté à un taux annuel moyen de 6 %. L'expérience des autres pays indique que l'IED dans la production, l'emballage et la distribution peut stimuler sensiblement la diversification des exportations. Selon les données les plus récentes, l'IED en Mauritanie est tombé à son plus bas niveau de 0,5 % en 1998, mais il a augmenté par la suite pour atteindre 3,5 % du PIB grâce à l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications. Il serait avantageux d'attirer l'IED dans le secteur des exportations.

Les exportations mauritaniennes demeurent concentrées géographiquement, bien que la concentration ait diminué depuis quelques années, comme l'indique la baisse de 40 % de l'indice de concentration géographique Herfindhal pour les importations et les exportations. L'Union européenne a absorbé entre les deux tiers et les trois quarts des exportations mauritaniennes, la France étant le plus gros importateur au sein de l'UE à la fin de la décennie. La part des exportations mauritaniennes détenue par la France semble suivre une

<sup>23</sup> Voir le site Internet du Centre du commerce international : [www.intracen.org/menus/countries.htm](http://www.intracen.org/menus/countries.htm)

tendance à la hausse, ce qui reflète l'investissement étranger dans les secteurs des pêches et des mines de la Mauritanie (voir l'Appendice, Tableau A-2). L'Italie et la Belgique sont aussi d'importants importateurs au sein de l'UE. La part des exportations mauritaniennes vers l'Asie a diminué au cours des deux ou trois dernières années, en raison d'une baisse considérable des exportations au Japon et en Chine. Ce mouvement a été en partie compensé par la hausse de la part de l'Afrique (subsaharienne) et celle du Nigeria en particulier. Du côté des importations, l'UE est aussi le premier fournisseur de biens de la Mauritanie, avec une part de marché fluctuant entre 55 et 64 %. La France fournit à elle seule environ le tiers des importations mauritaniennes. Bien que les parts de l'Amérique et de l'Afrique aient été généralement stables ces dernières années, la part de l'Asie est montée en flèche vers le milieu des années 90 et a diminué ensuite, une tendance principalement imputable à la baisse des importations en provenance de la Chine et du Japon.

### 1.2.3 ACCES AU MARCHE

Les pays du groupe quadrilatéral (QUAD qui comprend les ÉU, l'UE, le Canada et le Japon) reçoivent 80 % des exportations mauritaniennes de produits du poisson et de minerai, lesquelles représentent 99 % des exportations mondiales du pays. Depuis de nombreuses années, ces exportations bénéficient des préférences tarifaires accordées par ces marchés. Ainsi, le droit tarifaire moyen appliqué aux exportateurs mauritaniens en UE était de 0,8 % en vertu des modalités préférentielles de Lomé pour les pays les moins avancés (PMA), en comparaison d'un droit tarifaire NPF de 7,9 % dans l'UE. Au Japon et aux États-Unis, le droit tarifaire moyen à payer par la Mauritanie en vertu des conditions préférentielles accordées aux PMA était respectivement d'environ 1,8 %, contre des droits tarifaires NPF moyens de 4,3 et 5 %.

Ces tarifs préférentiels ne confèrent toutefois pas à la Mauritanie des avantages substantiels par rapport au tarif de la nation la plus favorisée. Des cinq principaux produits d'exportation mauritaniens (classification à six chiffres du SH), le tarif NPF est de zéro dans l'UE, tandis que celui du Japon varie entre 11 et 7,2 %, les modalités préférentielles abaissant ces taux dans une proportion allant jusqu'à 42 % pour certains biens et beaucoup moins pour d'autres. Le Japon a récemment étendu son tarif préférentiel à 350 articles exportés par les PMA, mais cette mesure ne profitera à aucun des grands produits d'exportation de la Mauritanie. Si le Japon devait accorder un tarif préférentiel identique à celui de l'UE, les prix des exportations mauritaniennes au niveau du grossiste japonais pourraient baisser dans une proportion allant jusqu'à 7 %. Par ailleurs, si toutes les exportations mauritaniennes étaient acceptées en franchise de douane et de contingent dans les pays du groupe quadrilatéral, elles pourraient augmenter de 22 millions de dollars, simplement grâce à une réorientation des exportations vers le marché japonais pour profiter de l'accès préférentiel. Cela ne représentait que 4 % des exportations mauritaniennes en 1999 (mais près de 50 % de l'aide officielle au développement que reçoit le pays)<sup>24,25</sup>.

---

<sup>24</sup> Il est à noter qu'il y a peu de place pour une augmentation de l'offre puisque 95 % de la production intérieure est exportée et qu'il y a des limites naturelles à l'exploitation des ressources halieutiques.

<sup>25</sup> L'hypothèse est que les produits exportés sur différents marchés sont homogènes et peuvent être réorientés sans coût vers chacun des marchés du groupe quadrilatéral.

L'application de préférences tarifaires dans le cadre de la récente initiative « Tout sauf des armes » de l'Union européenne n'ajouterait que 1 million de dollars annuellement aux exportations, selon des estimations récentes<sup>26</sup>. Une initiative semblable a été prise par le Canada et les États-Unis, mais à une échelle plus modeste que l'initiative de l'UE pour ce qui est des pays, des produits et des périodes visés<sup>27</sup>; cette initiative n'ajouterait que 1 million de dollars de plus<sup>28</sup>.

Cependant, la diversification des exportations pourrait être entravée par les droits de douane qu'imposent les pays du groupe quadrilatéral sur les biens que la Mauritanie pourrait éventuellement exporter. À titre d'exemple, les exportations de bananes (qui offrent un bon potentiel à court et à moyen terme sur le marché des produits biologiques) seraient assujetties à un droit d'importation de 36 % dans l'UE jusqu'en 2006, alors que le sucre est assujéti à un droit tarifaire de 40 % dans l'UE et de 170 % au Japon. Même si les perspectives d'exportation de riz sont limitées, ces exportations seraient assujetties à un droit tarifaire équivalent de 200 à 300 % au Japon. Le fromage transformé serait assujéti à un droit de 27 % dans l'UE, de 40 % au Japon et de 275 % au Canada. La viande et les produits de l'élevage seraient soumis à des droits tarifaires élevés, notamment au Japon, et ces exportations se heurteraient à des normes sanitaires et phytosanitaires sévères. Enfin, les exportations (potentielles) de textiles et de vêtements de la Mauritanie seraient assujetties à des droits de douane élevés au Canada, mais elles bénéficieraient d'un accès préférentiel, en franchise de droit et de contingent, aux États-Unis, jusqu'en 2004, en vertu de l'*Africa Growth and Opportunity Act*<sup>29</sup>. Les efforts entrepris pour diversifier la production et les exportations agricoles le long du fleuve Sénégal semblent prometteurs et pourraient déboucher sur d'importantes exportations de tomates, de carottes, de pommes de terre, d'oignons, d'aubergines, de fèves, de melons et de fruits exotiques. La protection tarifaire qui s'applique à ces produits est peu élevée dans les pays du groupe quadrilatéral. Au Canada et dans l'UE, ces produits peuvent entrer en franchise de droit de douane en vertu des régimes des PMA. Aux États-Unis, seules les pommes de terre et les pastèques sont assujetties à des droits tarifaires : environ 9 % pour les pastèques et 14 % pour les pommes de terre. Au Japon, tous les produits susmentionnés sont assujéti à des droits de douane d'environ 3-4 %, sauf les pommes de terre, dont le taux atteint 13 %.

---

<sup>26</sup> Dans le cadre de l'initiative « Tout sauf des armes », on a accordé l'accès en franchise de droit de douane et de contingent à tous les produits (à l'exception des armes et des munitions) provenant des PMA. Il y a toutefois trois produits « délicats » pour lesquels une période de libéralisation plus longue a été envisagée : les bananes, le riz et le sucre.

<sup>27</sup> Le Tarif de préférence générale adopté par le Canada en 1974 a été étendu aux PMA en septembre 2000 et couvre jusqu'à 90 % des lignes tarifaires. On a aussi assoupli les exigences relatives aux règles d'origine (40 % de contenu national) pour tenir compte de l'origine cumulative en provenance d'autres PMA. Le *United States African Growth and Opportunity Act* a amélioré l'accès pour les pays africains admissibles en décembre 2000, mais uniquement jusqu'en 2008. L'assouplissement assez généreux des règles d'origine pour les vêtements en provenance des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 1 500 dollars annuellement ne s'applique que jusqu'en septembre 2004.

<sup>28</sup> Pour plus de détails au sujet de ces simulations, voir Bernard Hoekman, Francis Ng et Marcelo Olarreaga, *Eliminating Tariff Peaks in the QUAD and Least Developed Country Exports*, Policy Research Working Paper No. 2604, Banque mondiale, 2001.

<sup>29</sup> Il est à noter que cet accès préférentiel au marché aurait un impact limité sur les exportations mauritaniennes de textiles et de vêtements en raison de la production intérieure très restreinte à l'heure actuelle. Les chiffres fournis par les services de douane des États-Unis pour le premier trimestre de 2001 ne montrent aucune augmentation significative des exportations mauritaniennes par rapport aux années précédentes. ([http://reportweb.usitc.gov/africa/by\\_country.jsp](http://reportweb.usitc.gov/africa/by_country.jsp)).

### Barrières non tarifaires dans les pays du groupe quadrilatéral

Les barrières non tarifaires dans les pays du groupe quadrilatéral représentent un sérieux problème pour les exportateurs mauritaniens, notamment dans le contexte des efforts de diversification des exportations de produits agricoles et d'élevage. Les normes sanitaires et phytosanitaires en vigueur pour ces produits sur les marchés des pays du groupe quadrilatéral sont coûteuses à respecter et il n'est pas toujours techniquement possible de le faire. Ainsi, la tentative récente de pénétration du marché européen des produits laitiers (fromage à base de lait de chamelle) a été bloquée en raison des normes sanitaires européennes<sup>30</sup>. Pour les autres produits d'exportation (fruits et légumes), il a été plus facile de respecter les normes européennes et autres, notamment grâce à la participation d'investisseurs étrangers directs.

De façon générale, les exportations de produits de l'élevage des PMA vers les pays du groupe quadrilatéral sont très limitées. Le marché nord-américain est presque fermé à ces exportations. Dans le cas des fruits et légumes, seulement 30 % des exportations des PMA, qui atteignent 500 millions de dollars, sont écoulés sur les marchés des pays du groupe quadrilatéral, qui constituent la destination de plus de 70 % des exportations totales des PMA.

À l'exception du minerai de fer, les 35 principaux produits d'exportation de la Mauritanie sont assujettis à une forme quelconque de barrière non tarifaire (BNT) sur tous les marchés des pays du groupe quadrilatéral. Ces barrières vont des exigences techniques et de tests visant à protéger la santé humaine (produits de la pêche), aux exigences techniques visant à protéger la santé animale (produits laitiers et certaines farines de poisson au Japon), à l'obtention non systématique de licences (produits en acier laminé au Canada et au Japon) et aux règles d'étiquetage (produits du poisson au Japon). On ne sait pas précisément quel coût impose la conformité à ces normes, mais si l'on retient l'hypothèse d'un coût correspondant à 10 % de la valeur, comme le laissent penser certaines études récentes<sup>31</sup>, ces coûts pourraient atteindre 5 % de la valeur de toutes les exportations mauritaniennes.

Dans le secteur des pêches, les différentes exigences en matière de normes sur les marchés des pays du groupe quadrilatéral sont généralement respectées grâce à la création de partenariats privés avec des entreprises étrangères, puisque la Mauritanie n'a pas une infrastructure adéquate de contrôle de la qualité ou de métrologie. Pour diversifier les exportations de fruits et de légumes, il faudra recourir à ce type de partenariat privé.

Cependant, les partenariats privés ne sauraient aplanir tous les obstacles liés aux normes auxquelles doivent faire face les producteurs mauritaniens sur le plan de la qualité des produits et des règles sanitaires, notamment pour les produits de l'élevage, comme en témoigne l'échec du projet d'exportation de fromage de lait de chamelle en Europe, déjà

---

<sup>30</sup> Le principal problème soulevé par les autorités européennes est que la Mauritanie ne serait pas exempte de fièvre aphteuse. Il y a toutefois peu de données scientifiques corroborant l'hypothèse que les chameaux (notamment le lait de chamelle) peuvent transmettre le virus de la fièvre aphteuse. Un second obstacle est la réglementation en vigueur dans l'Union européenne qui exige que les produits laitiers soient produits à partir du lait de vaches élevées dans des fermes où l'on pratique la traite mécanique, ce qui est non seulement coûteux mais difficile à réaliser dans une société traditionnellement nomade.

<sup>31</sup> Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects*, Chapitre 4 et références, 2000.

mentionné. La solution de certains problèmes doit être abordée au niveau national ou régional. Une législation et une infrastructure adéquates sont par conséquent requises pour permettre aux producteurs mauritaniens de réaliser leur plein potentiel en adoptant des normes volontaires. L'Accord de l'Uruguay Round sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires renferme des dispositions relatives à l'aide aux pays en développement pour leur permettre d'appliquer des normes adéquates. En fait, le paragraphe 2 de l'article 9 stipule que lorsqu'un investissement substantiel est requis pour permettre à un pays exportateur en développement de satisfaire les normes sanitaires et phytosanitaires d'un membre importateur, ce dernier pourrait envisager de lui offrir de l'assistance technique afin de permettre au pays membre en développement de conserver et d'améliorer son accès au marché pour le produit en cause. De même, s'agissant de la question de l'application des normes sanitaires et phytosanitaires dans les pays en développement, l'article 10 propose que les membres encouragent et facilitent la participation active des pays membres en développement aux organisations internationales concernées. La Mauritanie devrait solliciter une telle aide.

La Mauritanie et les PMA en général accusent un retard quant à leur capacité à soutenir une infrastructure moderne d'essai, d'homologation et de services de laboratoire. Cette situation a des répercussions importantes. Alors qu'ils collaborent volontiers entre eux, les pays développés pourraient avoir des doutes sur les méthodes d'inspection utilisées par des pays en développement. Cela mène au détournement du commerce et de l'investissement au détriment des PMA. À moyen terme, la Mauritanie devrait tenter de conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays pour que leurs tests soient acceptés par ces derniers, ce qui présuppose que les laboratoires mauritaniens soient certifiés. Ce processus de validation devrait s'appliquer lorsque les volumes d'exportation le justifient. À court terme, les sociétés d'inspection internationale – comme SGS qui opère actuellement en Mauritanie dans le cadre d'un programme d'inspection préalable à l'expédition avec les services de douane – pourraient aider la Mauritanie à fournir les certificats d'exportation requis par les importateurs. Les investisseurs étrangers peuvent aussi aider à mettre en place des procédures assurant que les produits mauritaniens sont conformes aux normes des pays importateurs, une pratique qui semble se mettre en place pour les exportations de produits agricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

## **2. Compétitivité de l'économie mauritanienne : les facteurs internes**

### **2.1 Compétitivité des exportations**

*Le maintien de la compétitivité des exportations mauritaniennes est un élément clé de la politique nationale de promotion des exportations de produits non traditionnels. Cet objectif a été atteint au cours des dernières années.*

Le taux entièrement déterminé par le marché a aidé à maintenir la compétitivité ces dernières années. Depuis la dévaluation de 18 % de la l'Ouguiya en 1998, plusieurs mesures de réforme ont été adoptées. Les éléments clés de ces réformes étaient : i) la réduction par paliers puis l'élimination de l'obligation de restituer les recettes d'exportation à la Banque centrale, ii) la possibilité pour les résidents d'ouvrir des comptes en devises dans les banques commerciales, iii) l'abolition des restrictions sur les ventes de devises pour voyages à l'étranger, iv) l'ajustement des limites concernant les positions de change nettes des banques commerciales au niveau des normes internationales. En 1999, les autorités ont levé toute restriction sur les transactions courantes, et ont ainsi accepté les clauses de l'article VIII du FMI<sup>32</sup>. Depuis, les autorités ont amélioré le fonctionnement du marché des changes en limitant les transactions de la Banque centrale aux séances élargies du marché des devises, en supprimant toutes les obligations de restitution, en relevant progressivement les plafonds limitant la participation des bureaux de change, et en levant les restrictions sur les mouvements de recettes d'exportation déposées dans les banques nationales. La marge entre le cours acheteur et le cours vendeur de la Banque centrale a été ramenée à 1 %. De plus, la SNIM a été encouragée à participer au marché des changes, ce qui a augmenté considérablement la capacité d'absorption du marché. L'objectif général de la politique de la Banque centrale a été de signaler une concurrence accrue sur le marché des changes et de laisser le taux réagir plus librement aux conditions du marché. La Banque centrale surveille de près ces conditions et intervient pour moduler les fluctuations. Ainsi, les réformes ont renforcé la confiance dans le marché des changes, et la marge entre les cours commerciaux officiels et les cours prévalant sur le marché au comptant s'est stabilisée à un niveau (tout de même élevé) de 5 à 5,5 %. Cette marge reflète la commission perçue par les bureaux de change, le caractère informel du marché au comptant et le coût du traitement des effets.

Il est difficile d'évaluer la compétitivité des exportations mauritaniennes en raison de la rareté des données, de la base limitée d'exportation et des modalités institutionnelles et commerciales en vigueur qui peuvent influencer sur les exportations pour des raisons non liées aux facteurs de compétitivité. En général, le taux de change effectif réel (TCER) et l'évolution des parts du marché d'exportation servent à évaluer la compétitivité dans plusieurs pays. En dépit de leurs limitations, ces mesures peuvent permettre d'obtenir des informations utiles sur la compétitivité en Mauritanie<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Certaines restrictions demeurent en vigueur en ce qui concerne les opérations financières..

<sup>33</sup> L'absence d'exportations non traditionnelles en Mauritanie signifie que l'on ne peut évaluer les développements dans ce domaine. Il faut se rappeler que les exportations de poisson et de minerai de fer représentent autour de 98 à 99 % des exportations totales.

Si l'on considère le taux de change effectif réel comme un indicateur, on peut dire que la compétitivité de la Mauritanie s'est améliorée durant la dernière décennie. Cela reflète en partie la dévaluation de plus de 40 % de l'Ouguiya en 1992 et de 18 % en 1998, après le décalage manifeste du taux de change nominal. Cela reflète également la réforme du marché des changes qui a permis à l'Ouguiya de fluctuer plus librement selon les conditions du marché. Le taux de change effectif réel global n'a cessé de se déprécier depuis le début des années 90, après une période de stabilité relative au milieu des années 80 (Figure 4)<sup>34</sup>. Le TCER, en ce qui concerne les monnaies de tous les partenaires commerciaux, a chuté d'environ 60 % entre 1985 et 2001, et dans une proportion à peu près semblable, soit 61 et 57 % par rapport aux partenaires commerciaux de l'Union européenne et d'Asie respectivement<sup>35</sup>. Compte tenu de la base d'exportation limitée et de l'homogénéité des exportations, la distinction par partenaire commercial n'est pas particulièrement instructive dans le cas de la Mauritanie. Malgré plusieurs limitations d'ordre pratique, notamment celles qui sont liées à la pertinence et à la comparabilité des données entre pays, ces mesures donnent à penser que la compétitivité des exportations n'a pas souffert pendant cette période.

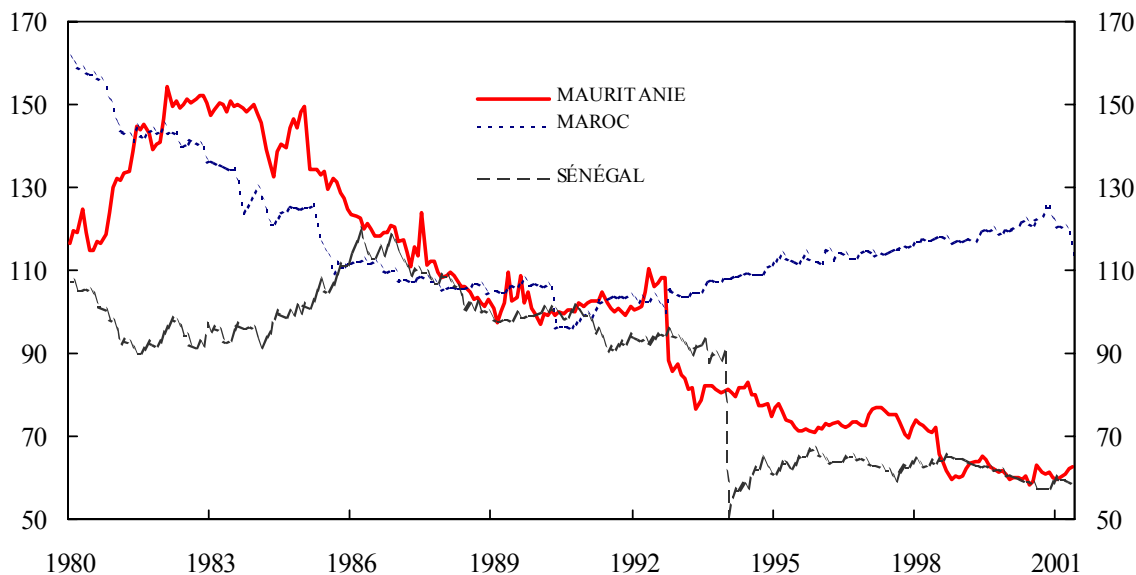
---

<sup>34</sup> Il y a eu également une forte dépréciation par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (Figure 2).

<sup>35</sup> Fondé sur des données tirées du Système de notification d'information du Fonds - les facteurs de pondération reposant sur les chiffres de 1988–1990.



**Figure 4 : Mauritanie - Fluctuation des taux de change effectifs réels des pays concurrents (1980-mai 2001)**



L'évolution favorable du taux de change n'a pas eu d'impact significatif sur les principaux secteurs d'exportation :

- La part de la production mondiale de minerai de fer détenue par la Mauritanie est demeurée modeste et à peu près constante au cours de la dernière décennie, à un peu plus de 1 % ou environ 11,5 millions de tonnes métriques entre 1995 et 1999<sup>36</sup>. Cela est survenu en dépit d'une amélioration marquée du taux de compétitivité des exportations mauritaniennes par rapport aux taux de la Chine et de l'Australie, ses principaux concurrents sur le marché du minerai de fer, ou de l'Afrique du Sud, son seul concurrent régional, et du recul de la part du marché détenue par la Russie. En outre, les niveaux d'exploitation de la Société nationale industrielle et minière SNIM pendant la dernière décennie ont approché la pleine capacité.
- Les données restreintes et autres facteurs non liés aux prix entravent l'évaluation de la compétitivité des exportations de poisson. La part mauritanienne des exportations mondiales de poisson est modeste, n'étant passé que de 0,3 % environ dans les années 70 à 0,5-0,75 % dans les années 80, pour ensuite retomber à environ 0,3 % à la fin des années 90. Bien que les fluctuations du taux de change puissent avoir joué un rôle, elles n'expliquent pas les fortes fluctuations des parts de marché. Par exemple, la forte dépréciation du TCER par rapport aux partenaires commerciaux asiatiques durant les années 80 et l'appréciation subséquente au début des années 90 ont eu un impact sur les exportations de poisson et sur la part mauritanienne du marché. Cependant, la baisse de

<sup>36</sup> En raison des contraintes de données, la compétitivité est évaluée à l'aide des données sur la production. Cela ne devrait pas poser de problèmes sérieux si nous supposons que le ratio des exportations à la production demeure relativement constant.

la part du marché observée au milieu des années 90 est principalement attribuable à la chute de volume des prises causée par la surexploitation. En outre, le marché récemment déprimé du Japon, le plus grand pays importateur de céphalopodes (calamars et poulpes) pourrait avoir influé sur la demande. Quant à la compétitivité de la Mauritanie face à ses principaux concurrents régionaux africains sur le marché du poisson, il semble qu'elle se soit maintenue durant cette période<sup>37</sup>.

Dans l'ensemble, il semble que la Mauritanie ait maintenu sa compétitivité, mais il lui faudra faire preuve de vigilance pour prévenir tout revirement de la tendance du taux de change effectif réel dans l'avenir. Elle devra résister à une appréciation réelle, notamment en raison de sa base étroite d'exportation et de l'intention des autorités de développer les exportations de nouveaux produits non traditionnels.

## **2.2 Contexte commercial et compétitivité**

Outre les ressources minérales et halieutiques, la Mauritanie n'a, à l'heure actuelle, que peu de produits et services exportables. Cela est principalement attribuable à une dotation défavorable en facteurs et à un marché intérieur de très petite taille qui ne permet pas de réaliser des économies d'échelle. Les chances de la Mauritanie de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale seraient plus probantes si le pays parvenait à améliorer son contexte commercial, à mettre en place des institutions de soutien, et à réduire ses coûts de production. Un tel programme contribuerait à accroître les recettes des exportateurs actuels, mais il favoriserait aussi l'émergence d'autres exportateurs. Le pays profiterait également de :

- la mise en place d'un cadre fiscal favorable aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers,
- l'assouplissement des règles régissant la conduite des affaires en réduisant les obstacles bureaucratiques, les délais et la paperasserie,
- la réduction des coûts des facteurs de production, et
- l'accès assuré au système judiciaire en cas de litige.

Le soutien des exportations par des institutions publiques et privées efficaces revêt aussi de l'importance. Ces questions sont abordées succinctement ci-après, alors que le rôle des institutions publiques en matière de soutien des exportations est discuté dans une autre section.

En dépit du niveau relativement faible des investissements à l'heure actuelle, il existe de bonnes perspectives d'investissement dans les secteurs de l'exploitation minière, du tourisme, des pêches et de l'agriculture du fait que les ressources naturelles nationales offrent des opportunités uniques. Il conviendrait en particulier de rechercher des investissements dans le secteur de la technologie de l'information, le secteur des services et le secteur industriel car ces secteurs laissent entrevoir d'intéressantes possibilités de création d'emplois et seraient les premiers à bénéficier d'une amélioration du contexte d'investissement. Les investissements dans le secteur de l'exploration et de l'extraction du pétrole dépendront de la réussite de la campagne de forages actuelle. Étant donné des indications actuelles, ce secteur

---

<sup>37</sup> L'Afrique est à l'origine de 4 % des exportations mondiales de poisson et, la Mauritanie mise à part, les principaux exportateurs sont le Maroc (1,4 %), la Namibie (0,7 %), le Sénégal (0,4 %), la Côte d'Ivoire (0,25 %) et Madagascar (0,1 %).

pourrait occuper une place importante dans quelques années. Une législation adaptée aux particularités de ce secteur devra donc être mise en place.

### 2.2.1 AMELIORER LE CONTEXTE COMMERCIAL

*Le contexte d'investissement pourrait être amélioré afin d'attirer plus d'investissement étranger direct (IED) et de capitaliser les avantages de la stabilité politique et macroéconomique que la Mauritanie a su acquérir au cours des dernières années.*

L'investissement en Mauritanie demeure faible et, en dépit du dynamisme récent des investissements dans le secteur des télécommunications, l'IED est inférieur à celui des pays voisins. Bien que de nombreux facteurs puissent expliquer le faible niveau de l'IED, il est utile de comparer quelques indicateurs du contexte d'investissement qui pourraient influencer sur l'intérêt des investisseurs étrangers à l'égard de la Mauritanie. Le Tableau 6 montre que, selon divers indicateurs, la Mauritanie se compare mieux avec le Mali et le Sénégal qu'avec des pays de cote plus élevée, comme la Tunisie et le Maroc, un niveau que la Mauritanie serait certes en mesure d'atteindre à court terme. Cela milite donc en faveur d'une simplification des exigences bureaucratiques auxquelles sont soumis les investisseurs.

**TABLEAU 6 : CONTEXTE D'INVESTISSEMENT EN MAURITANIE ET DANS LES PAYS VOISINS**

	IED en pourcentage de l'investissement total <sup>1</sup>	Nombre de procédures d'obtention d'un permis d'investissement <sup>1</sup>	Coût estimatif de ces procédures (dollars <sup>1</sup> )	Taux de risque de l'ICRG <sup>2</sup> (année 2000)	Taux-euro (année 2000 <sup>3</sup> )
Mauritanie	3,5	12	548	n.d.	27,2
Mali	3,4	13	817	61,8	28,1
Sénégal	4,0	15	1 265	37,5	23,1
Maroc	n.d.	12	255	67,8	55,1
Tunisie	6,3	7	286	72,5	57,5

<sup>1</sup> Estimations fondées sur les rapports de la FIAS ; les données sur l'IED en Mauritanie sont beaucoup moins élevées pour les premières années, en l'absence d'IED dans le secteur des télécommunications ; selon les données du FMI, il n'y a pas eu d'IED important en 1998 et 1999 ; selon *Indicateurs de développement dans le monde*, Banque mondiale (2000), l'IED en 1998 représentait 0,5 % du PIB et 2,4 % de l'investissement intérieur brut total.

<sup>2</sup> L'ICRG (International Country Risk Guide) va de 0 à 100, le niveau le plus élevé étant 100.

<sup>3</sup> La cote eurodevis va de 0 à 100, le niveau le plus élevé étant 100.

Source : Pour les chiffres des colonnes 1, 4 et 5, voir *Rapport sur le développement dans le monde, 2001*, Banque mondiale, Washington D.C., p. 274-276 et estimations internes.

Le Code d'investissement pourrait être revu parallèlement aux efforts d'assouplissement des dispositions fiscales générales pour l'ensemble des investisseurs, tel que recommandé dans plusieurs rapports de la FIAS (1993, 1996 et 1998)<sup>38</sup>. Pour l'instant, le Code d'investissement de 1989 contient un ensemble d'avantages complexes, selon le montant d'investissement prévu, et fait une distinction entre différentes catégories d'entreprises selon la priorité perçue du projet d'investissement (Régime prioritaire et Régime des conventions d'établissement). L'application du Code d'investissement a été mise en suspens durant plusieurs années, mais a récemment été réactivée. Les avantages accordés sont multiples, mais dépendent de décisions

<sup>38</sup> Service de conseil en investissements étrangers (FIAS), parrainé conjointement par la SFI et la Banque mondiale.

administratives discrétionnaires et sont difficiles à administrer. Un nouveau Code d'investissement simplifié devrait donc être élaboré en s'inspirant de la version préliminaire du code d'investissement révisé. L'avant-projet propose la création de « points francs » pour le secteur d'exportation afin d'assurer que les entreprises qui exportent 80 % de leur production obtiennent l'accès aux importations en franchise de douane pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires, mais ne bénéficient d'aucune considération spéciale pour ce qui est de l'impôt sur le revenu. Le régime de droits à l'importation sur les produits vendus sur le marché intérieur devrait être appliqué étant donné que dans son budget pour 2002, le Gouvernement a l'intention d'offrir un crédit de 100 % de l'IMF (aucun remboursement dans le cas des entreprises qui n'ont pas d'impôt sur le revenu à payer), les charges fiscales des exportateurs se trouveraient considérablement réduites. La gestion du système de « points francs » ne nuisant pas à la génération des recettes provenant des taxes à l'importation exige un système bien pensé et bien administré afin d'apparier le contenu d'importation des exportations et d'éviter que les importations excédentaires soient revendues sur le marché local. D'autres pays éprouvent des difficultés à administrer efficacement un tel système. L'alternative serait de supprimer entièrement les droits de douane sur tous les biens d'équipement et biens intermédiaires pour que la réduction des coûts bénéficie à tous les producteurs et non seulement aux exportateurs. Le changement de structure tarifaire devrait précéder la mise en place du nouveau Code d'investissement. Les charges fiscales incombant aux entreprises ont déjà diminué considérablement ces dernières années et le cadre juridique de cette taxe est maintenant satisfaisant<sup>39</sup>. Une fois que le nouveau Code d'investissement sera en place, le rôle et les fonctions du « guichet unique » devraient être réexaminés afin que ce guichet serve à orienter et informer les entrepreneurs et à faciliter l'inscription au registre du commerce.

Un examen des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI – charge fiscale totale sur une unité d'investissement marginale<sup>40</sup>) sous le régime fiscal existant montre que les charges fiscales en Mauritanie diffèrent peu de celles de certains pays voisins. Mais elles sont beaucoup plus élevées que dans les économies en transition et d'autres pays qui ont pu attirer plus d'IED (Tableau 7). En vertu des dispositions du Code d'investissement, les taux d'imposition sont à peu près alignés sur ceux des pays couverts par l'échantillon, sauf la Pologne. Cela suppose toutefois que les dispositions du Code d'investissement sont facilement utilisables et administrées avec transparence et efficacité, ce qui n'est pas le cas selon le secteur privé. La récente réduction des impôts directs ne se reflète pas encore dans cette comparaison.

---

<sup>39</sup> L'impôt sur le revenu des sociétés (BIC) a été réduit de 40 à 35 % en 2001, tandis que des modalités d'amortissement accéléré et des périodes de report plus longues ont récemment été intégrées dans la législation fiscale. La loi du budget de 2002 prévoit que l'IMF deviendra entièrement déductible et le BIC réduit de 25%.

<sup>40</sup> Le taux effectif marginal d'imposition indique dans quelle mesure le régime fiscal (l'ensemble des impôts qui influent sur la rentabilité, c'est-à-dire le barème des taux et le régime de l'impôt sur le revenu, ainsi que les impôts indirects) engendre un écart entre le rendement sur l'investissement avant et après impôts.

**TABLEAU 7 : TAUX EFFECTIFS MARGINAUX D'IMPOSITION**

	Régime fiscal habituel		Avec les avantages du Code d'investissement	
	Industrie	Services	Industrie	Services
Mauritanie	43,7	33,1	24,9	19,1
Mali	41,0	34,6	20,4	21,9
Sénégal	45,4	35,7	23,0	18,1
Maroc	29,2	28,7	23,3	21,7
Tunisie	33,8	43,1	22,3	29,1
Pologne	20,0	17,1	6,1	6,0

Source : FIAS, 2000, p. 19.

Le nouveau barème d'impôt devant être incorporé dans le budget pour 2002, le taux effectif marginal d'imposition en vertu du régime fiscal habituel devrait diminuer de 43,7 à 33,1 % dans le secteur industriel et de 33,1 à 19,0 % dans le secteur des services, ce qui met le TEMI mauritanien en ligne avec celui du Maroc et de la Tunisie. Dans le secteur industriel et le régime fiscal habituel, le fardeau fiscal demeurerait plus lourd que dans le cadre prévu d'un Code d'investissement efficace. Ainsi, une réduction supplémentaire – notamment des droits de douane sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires – devrait être mise en œuvre afin d'alléger le fardeau fiscal des entreprises et d'éliminer les avantages fiscaux qu'offre le Code d'investissement.

La Mauritanie a réformé son système judiciaire et juridique au cours des dernières années et a modernisé son Code commercial, qui est entré en vigueur au début de 2001. Des efforts devraient maintenant être faits pour assurer que le système judiciaire applique et fait respecter ce nouveau cadre juridique et que la législation sur la concurrence soit respectée. Compte tenu de la tendance, pas encore suffisamment documentée, à la concentration accrue du pouvoir économique dans les mains de quelques blocs économiques, cette concentration représentera un défi majeur. La Mauritanie est signataire de la Convention de New York qui régit les procédures d'arbitrage facilitant le règlement des litiges commerciaux, mais ces procédures n'ont pas encore été éprouvées.

## 2.2.2 DIMINUER LE COUT DE S OPERATIONS COMMERCIALES

*Les coûts de production élevés en Mauritanie entravent la compétitivité de ses exportations.*

La capacité d'exportation des entreprises mauritaniennes dépend essentiellement de leur capacité à produire des biens de qualité à faible coût. De là l'importance de réduire les coûts de production. Apparemment, les *coûts* de main-d'œuvre sont faibles et il semble qu'ils devraient contribuer à la compétitivité de la Mauritanie. Les salaires minima et la structure salariale générale semblent très concurrentiels au niveau régional, le salaire minimum étant de 30 dollars par mois, en comparaison avec 50 dollars par mois au Sénégal. Cependant, les qualifications de la main-d'œuvre mauritanienne ne sont pas au niveau de celles qu'exige une économie moderne, car elles tendent vers les métiers du secteur informel. Il faudrait par

conséquent s'attaquer à la formidable tâche d'actualiser la formation professionnelle des nouveaux entrants sur le marché du travail et de la population active salariée.

Le Gouvernement prépare un nouveau Code du travail depuis plusieurs années. Ce Code abolirait le monopole de l'État sur les bureaux d'emploi, permettrait aux travailleurs de conclure des contrats de travail de durée limitée et faciliterait l'octroi de permis de travail aux étrangers. Le Code devrait être adopté promptement afin de clarifier la situation du marché du travail, même s'il semble que les pratiques de ce marché soient plus souples que ne le laisse penser la lecture de Code du travail actuel.

### *Le coût élevé du crédit et son accès limité contraignent l'activité économique*

En Mauritanie, la financialisation est limitée en comparaison à celle d'autres pays à faible revenu et elle est actuellement en déclin. En 1999, la masse monétaire ne représentait que 14 % du PIB, contre 27 % en 1990 et 21 % en 1980. Dans les pays à faible revenu, ce ratio est passé en moyenne de 25 % en 1980 à 33 % en 1990 et à 35 % en 1996<sup>41</sup>. Cette démonétisation manifeste de l'économie n'a pas été analysée plus en détail dans le présent document, mais elle mérite un examen minutieux. En outre, le crédit bancaire est très coûteux, sauf pour les créanciers privilégiés, est fortement concentré parmi les entités affiliées aux banques et est constitué principalement de crédits à court terme. Toutes les banques d'État ont été privatisées en 1990, à l'exception de la Banque Chinquitty, propriété conjointe des gouvernements libyen et mauritanien. Parmi les sept banques commerciales, quatre sont entièrement détenues par des investisseurs mauritaniens, tandis que trois ont une participation minoritaire dans le capital social. Deux observations méritent d'être mentionnées :

- Les marges d'intermédiation semblent très fortes. Le coût des ressources bancaires est faible mais les taux de prêt sont très élevés. Les dépôts bancaires sont essentiellement constitués de dépôts à vue non rémunérés (bien qu'il soit légal de payer des intérêts) et de dépôts à demande qui rapportent un taux d'intérêt de 8 % (le taux minimum mais aussi le taux universellement appliqué). Les taux sur les prêts étaient en moyenne de 18 % environ en 2000. À un taux d'inflation d'environ 5 %, les marges d'intermédiation très élevées reflètent la structure oligopolistique du secteur bancaire qui n'encourage ni la concurrence ni l'efficacité des prestations de services bancaires. L'accès au crédit bancaire est faussé en faveur des entrepreneurs associés directement ou indirectement aux groupes propriétaires de banques, comme il ressort des ratios de concentration qui sont souvent plus élevés que les ratios réglementaires.
- La transformation des termes du crédit demeure inadéquate puisque les trois quarts du crédit en cours dans le secteur privé sont constitués de crédits à court terme et servent principalement à financer des opérations commerciales.

Plusieurs solutions sont envisagées pour remédier à cette situation. La Banque centrale a passé des contrats avec des banques commerciales pour qu'elles ramènent leurs ratios de concentration aux niveaux établis dans la réglementation bancaire. Ensuite, une supervision et une application plus serrées de la part de la Banque centrale devront être assurées pour garantir le respect permanent des dispositions de la législation bancaire dans ce sens. La

---

<sup>41</sup> *Indicateurs du développement dans le monde*, 2001.

Banque centrale a également créé une « Centrale des risques » et une « Centrale des incidents de paiements » qui, lorsqu'elles seront pleinement documentées et opérationnelles, devraient permettre aux banques commerciales de mieux déterminer la solidité des entreprises locales qui sollicitent un crédit. Par ailleurs, la création d'une « Centrale des bilans », où seraient déposés les comptes vérifiés des entreprises, aiderait considérablement les banques à évaluer la solvabilité des entreprises locales. Pour faire en sorte que ces comptes soient fiables et comparables, il faudrait généraliser l'application du cadre de comptabilité nationale nouvellement approuvé. La réorganisation récente du secteur de la vérification des comptes, qui visait à garantir une plus grande fiabilité des services des vérificateurs, représentera une contribution notoire. En outre, la concurrence au niveau des prêts pourrait bénéficier de l'entrée d'institutions financières étrangères sur le marché. Il existe donc plusieurs initiatives à mettre en œuvre pour faciliter l'accès des entreprises au financement bancaire.

Le Gouverneur de la Banque centrale a sollicité l'appui de la communauté internationale pour entreprendre une analyse en profondeur du secteur financier en vue d'élaborer un plan d'action qui permettrait à ce secteur de mieux soutenir le secteur privé. Une partie de ce plan d'action sera consacrée à la recherche de moyens permettant aux secteurs des pêches et de l'agriculture d'avoir meilleur accès au crédit.

### *Télécommunications et nouvelles technologies*

En 2001, le Gouvernement mauritanien a vendu à un groupe d'investisseurs stratégiques dirigé par Maroc Telecom une participation de 52 % au capital social de l'entreprise actuelle de service de téléphonie fixe, Mauritel. La société nouvellement privatisée est titulaire d'une licence exclusive valide jusqu'en 2004. Pour la plupart des Mauritaniens, les services de télécommunications ne sont pas disponibles ou sont inabordable. En 2000, le téléphone n'était disponible qu'en région urbaine et le nombre de lignes téléphoniques principales – toutes installées en région urbaine – se chiffrait au total à 18 975 lignes dans un pays de 2,6 millions d'habitants. En août 2001, les frais d'installation d'un nouveau téléphone représentaient l'équivalent de 38 dollars, tandis que les frais d'abonnement mensuel se situaient autour de 4 dollars, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne internationale. Un appel local de trois minutes coûtait environ 0,11 dollar, soit environ deux fois plus qu'au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso.

Les prix des appels internationaux sont beaucoup plus élevés, ce qui reflète en partie la taxe de répartition internationale avec les autres pays. Un appel de trois minutes vers un pays voisin coûte environ 2,20 dollars ; le coût monte à 2,55 dollars pour un appel à New York, à 3,19 dollars pour un appel à Londres et à 4,78 dollars pour un appel à Tokyo. Ces prix semblent se situer dans la partie inférieure de l'échelle comparative avec les autres pays de la région ; pourtant, ils sont sensiblement plus élevés que les prix appliqués sur les marchés entièrement libéralisés où un appel de trois minutes coûte souvent moins d'un dollar. En dépit de la petite taille du marché, l'expérience internationale suggère qu'il serait possible de réduire les prix encore plus en diminuant la taxe de répartition bilatérale et en ouvrant le marché des services internationaux à la concurrence.

Les services de communications avec les mobiles ont connu une croissance rapide depuis l'octroi de deux licences de Réseau de téléphonie mobile (Global System for Mobile Communications – GSM) en 2000. On compte déjà environ 73 000 abonnés à ces services en

Mauritanie. Un des détenteurs de licence est la coentreprise Mauritel-Maroc Telecom, tandis que l'autre est une coentreprise d'investisseurs privés mauritaniens et la Société tunisienne des Telecom. Un appel local de trois minutes par téléphonie mobile coûtait environ 1,20 dollars en août 2001, ce qui est au-dessus de la meilleure pratique internationale et coûteux pour de nombreux consommateurs dans un pays où le revenu par habitant est de 400 dollars environ. D'autre part, les prix des services internationaux ne sont pas beaucoup plus élevés que les prix du service fixe et, pour certaines destinations, ils sont même moins élevés. Étant donné la faible envergure du réseau de service fixe en Mauritanie, les services mobiles seront vraisemblablement la principale source de services téléphoniques disponible dans l'avenir. L'octroi de nouvelles licences à de nouveaux entrants sur le marché pourrait grandement aider à promouvoir l'expansion du réseau de téléphonie mobile et à protéger et améliorer la compétitivité.

Bien qu'il existe cinq fournisseurs de services Internet dans le pays, l'utilisation du réseau Internet demeure très limitée. En mai 2000, on estimait le nombre des abonnés à 849 (ménages et entreprises), mais ce nombre a probablement beaucoup augmenté depuis. La redevance mensuelle de 1 172 dollars pour une capacité à grande largeur de bande (64 Kbps) limitera probablement l'utilisation commerciale de l'Internet aux plus grandes entreprises du pays. Aux fins de comparaison, la redevance mensuelle pour une ligne de même largeur de bande n'est que de 440 dollars en Inde. Le coût élevé de l'accès à l'Internet en Mauritanie est, dans une large mesure, attribuable aux coûts élevés des services de location des lignes qui sont encore exclusivement offerts par Mauritel. La concurrence dans ce segment du marché pourrait contribuer positivement à l'expansion de l'utilisation d'Internet par les entreprises d'exportation mauritaniennes. Le Gouvernement mauritanien a créé, en 1999, un organisme indépendant de réglementation de ce secteur, qui emploie six experts en technologie et économie.

Recommandations préliminaires :

- i) Des gains substantiels ont été réalisés grâce à la libéralisation partielle du secteur des télécommunications. Il semble que la prochaine étape devrait être l'ouverture à la concurrence et le renforcement de la capacité de plusieurs segments du marché de téléphonie fixe (pour 2004) et mobile.
- ii) Mise à niveau de la capacité de réglementation.

### Électricité

La nouvelle compagnie d'électricité, SOMELEC, est née de la séparation des départements eau et électricité de la SOMELEC, la société mère. La SOMELEC obtient son énergie de sources thermales, mais de nombreuses entreprises ont toutefois leurs propres génératrices, ce qui augmente considérablement leurs coûts d'énergie. En 2003, la Mauritanie commencera à recevoir de l'énergie de l'installation hydraulique de Manantali, d'une capacité de 200 MW. Selon les résultats d'une enquête réalisée en 1997, la Mauritanie a les tarifs d'électricité les plus élevés de la région après le Burkina Faso. Cela nuit certes à la compétitivité de l'économie. La SOMELEC devra donc accorder priorité absolue à la réduction des coûts d'électricité au niveau de l'utilisateur.



## Eau

Les réserves souterraines sont importantes mais sous-exploitées. Le nombre de raccordements au réseau de distribution d'eau est plutôt limité, ce qui se traduit par des coûts et des redevances d'eau élevés. Les redevances d'eau semblent les plus élevés de la région (20 % plus élevés qu'au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et 60 % plus élevés qu'au Ghana) et il conviendrait de trouver des moyens de réduire ces coûts au niveau de l'utilisateur. Le réseau de distribution d'eau demande à être élargi afin que la population ait un meilleur accès à l'eau salubre, ce qui nécessitera un nouvel investissement important. Un tel programme améliorerait considérablement la compétitivité de l'économie et aiderait aussi les pauvres, pour qui les redevances d'eau représentent une dépense majeure.

## Transport

Les coûts de transport sont très élevés en raison de l'investissement insuffisant, d'une mauvaise gestion du secteur et des distances importantes entre les grands centres d'activité économique. *Réseau routier* : Le réseau routier n'est pas très étendu et aucune route carrossable ne relie les grands centres économiques de Nouakchott et de Nouadhibou. Seulement 11 % des routes sont pavées, comparativement à 16 % en moyenne dans les pays à faible revenu. En outre, l'entretien du réseau est coûteux à cause des tempêtes de sable périodiques. Ainsi, d'importantes régions du pays sont difficiles d'accès et leur potentiel économique est sous-exploité. Par exemple, les routes du Sud qui ouvriraient la zone agricole prometteuse le long du fleuve Sénégal ne sont pas carrossables pendant la saison des pluies et sont difficiles à utiliser en toute autre saison. D'importants projets d'infrastructure sont en préparation, dont une route reliant Nouakchott à Nouadhibou et la route longeant le fleuve Sénégal. De plus, les coûts de transport sont élevés en raison du monopole accordé à la Fédération nationale des transporteurs. En principe, ce monopole a été aboli et l'on devrait suivre de près l'évolution de la réduction des coûts du transport routier. La gestion de certains tronçons de route par le secteur privé est une solution envisageable car elle pourrait attirer de nouveaux investissements. Dans l'ensemble, il faudra de gros investissements pour amener le réseau routier mauritanien à une norme acceptable ; certains ont déjà été obtenus, mais d'autres restent encore à trouver.

- *Transport aérien* : À la fin des années 90, le Gouvernement mauritanien a pris des mesures importantes en vue de développer un marché de services aériens mercantile. En 1998, il a ouvert son marché intérieur à la concurrence et, en 1999, il a vendu la majorité des participations de la compagnie aérienne nationale à un opérateur étranger. Le concurrent local, CMTA vient de lancer ses propres opérations et détient, selon les estimations, 5 % du marché.
- Les services aériens internationaux sont régis par des accords de services aériens bilatéraux, dont la plupart n'accordent pas le droit d'atterrissage libre et réglementent strictement la capacité et les tarifs. La Mauritanie est signataire de la Déclaration de Yamoussoukro, qui prévoit la création d'un accord régional de « ciel ouvert » en Afrique. Les tarifs de vol d'Europe en Mauritanie ont tendance à être plus élevés que ceux des vols vers la Côte d'Ivoire et le Sénégal, mais semblables à ceux des vols vers le Burkina Faso et le Mali. La cessation des services Air Afrique à Nouakchott réduira encore plus la concurrence sur un marché déjà concentré. À part les accords de services aériens plus

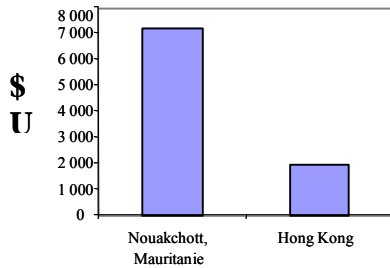
libéraux, une plus grande souplesse à l'égard des vols charters pourrait être une solution partielle à la réduction des tarifs élevés et revêtir une importance pour le développement de l'industrie touristique du pays.

- Le Gouvernement pourrait viser à promouvoir un plus grand « ciel ouvert » aux services aériens internationaux sur toutes les liaisons aériennes en s'inspirant de la libéralisation réalisée au plan régional.
- *Transport maritime* : La Mauritanie pratique une politique ouverte en ce qui concerne le transport maritime international. Aucune politique de réservation n'est en place pour les marchandises. À compter de 1995, le Gouvernement a liquidé ses avoirs dans ce secteur, y compris COMAUNAM, une société de transport maritime détenue conjointement par les gouvernements de la Mauritanie et de l'Algérie. Il n'y a aucune limitation de participation d'entrepreneurs étrangers au capital des entreprises de transport maritime international et de prestation de services portuaires (à l'exception des services de pilotage, de remorquage et d'amarrage).

Deux consortiums entièrement étrangers, Delmas et Maersk, dominent actuellement le marché du transport maritime international de ligne. Ces deux entités accaparent environ 85 % du marché total. Malheureusement, il a été impossible de trouver des renseignements détaillés sur les taux de fret international. Cependant, l'évidence anecdotique laisse à penser que le coût du transport maritime international à destination et en provenance de la Mauritanie est élevé. La Figure 5 montre sur la page Web de la société Maersk le taux proposé pour certaines expéditions de conteneurs entre Baltimore et Nouakchott et, aux fins de comparaison, Hong Kong. Malgré la distance plus courte, les tarifs de fret vers Nouakchott sont de deux à trois fois supérieurs aux tarifs de fret comparables vers Hong Kong, une situation qui prévaut également dans des ports mieux situés sur le plan stratégique, tels que Dakar et Banjul.

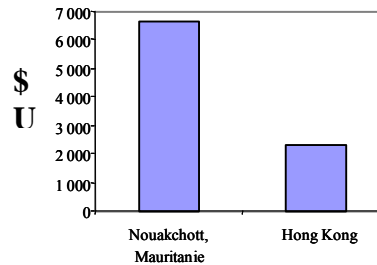
## Figure 5 : Coût du transport

**Figure 5a : Coût du transport de machines électriques à partir de Baltimore, É.-U. (conteneur de 40 pi.)**



Source: [www.maersksealand.org](http://www.maersksealand.org)

**Figure 5b : Coût du transport de textiles et de vêtements à partir de Baltimore, É.-U. (conteneur de 40 pi.)**



Source: [www.maersksealand.org](http://www.maersksealand.org)

Les économies d'échelle et d'envergure constituent probablement un facteur explicatif important de ces différences de prix. Pourtant, la structure de marché concentrée peut aussi être à l'origine des tarifs de fret plus élevés. En effet, les préoccupations au sujet du manque de compétitivité et les pratiques potentiellement abusives utilisées par les transporteurs tiennent une place importante dans les analyses des marchés du transport maritime de fret en Afrique de l'Ouest (voir, par exemple, le document *Global Economic Prospects, 2002* - à paraître). On peut soutenir qu'il est difficile pour un petit pays comme la Mauritanie de promouvoir la compétitivité sur les marchés internationaux. Mais, en même temps, la coopération régionale sur les questions de compétitivité et le développement de systèmes en étoile autour de plaques tournantes pourrait rendre les marchés de transport maritime plus compétitifs. Une telle coopération existe déjà dans une certaine mesure. L'Organisation maritime pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont la Mauritanie est membre, cherche à coordonner les politiques des pays membres dans le secteur maritime, ainsi que le développement du cabotage régional.

Recommandations préliminaires :

- i) Promouvoir la coopération régionale en ce qui concerne la compétitivité afin de trancher la question de forte concentration des marchés du transport maritime.
  - ii) Réglementer de manière efficace les fournisseurs monopolistiques de services portuaires.
- *Ports* : Le port de Nouakchott est un port polyvalent d'importation et d'exportation, tandis que le port de Nouadhibou est spécialisé dans l'exportation de produits minéraux et de poisson. À prime abord, les tarifs portuaires sont compétitifs, mais les entrepreneurs se plaignent de la médiocre qualité et du peu de convivialité des services portuaires, ce qui contribue à l'augmentation de leurs coûts. Tel qu'indiqué ci-dessous, un investissement substantiel dans le secteur des pêches sera nécessaire pour assurer des services adéquats au développement approprié du secteur. La gestion portuaire devrait également être revue. Pour l'instant, les ports sont gérés en vertu de « contrats plans », alors que leur exploitation dans le cadre d'un accord de concession pourrait s'avérer plus efficace. En

vertu d'un tel arrangement, le concessionnaire serait responsable de l'exploitation du port et d'une partie des nouveaux investissements. Les avantages de cette option méritent d'être étudiés minutieusement.

## **2.3 Réforme douanière à l'appui de la facilitation du commerce**<sup>42</sup>

Les réformes commerciales entreprises au cours des dernières années par les autorités mauritaniennes ont beaucoup contribué à réduire les coûts d'importation et à aplanir les obstacles à l'exportation. Dans la mesure où les importations sont devenues moins coûteuses, la structure d'incitation glisse de la substitution des importations à la production pour l'exportation. Pourtant, les procédures d'importation sont encore longues et orientées sur le contrôle alors que les procédures de valuation sont inadéquates. Pour la Direction générale des douanes, le défi sera de combiner son rôle traditionnel de perception de recettes budgétaires avec le rôle moins traditionnel mais de plus en plus important de facilitation du commerce. Cela représenterait une contribution importante à l'amélioration de la compétitivité de l'économie mauritannienne. Le présent rapport insiste sur l'importance d'approfondir les réformes entreprises jusqu'à maintenant, ne serait-ce que pour honorer les obligations de la Mauritanie envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

### 2.3.1 NECESSITE D'UN SOUTIEN POLITIQUE DE HAUT NIVEAU

Les réformes douanières qui ont le mieux réussi dans le monde ont bénéficié d'un soutien politique de haut niveau du fait que leur mise en œuvre nécessite des efforts de coordination de la part de diverses administrations, met en jeu des intérêts en place bien enracinés, nécessite de nouvelles pratiques et ressources et le plein soutien du secteur privé. Le soutien politique de haut niveau devrait être formulé et suivi de la création d'un Comité directeur de haut niveau pour guider les services douaniers à accomplir de manière efficace leur mission de mobilisation des ressources et de facilitation du commerce. Le secteur privé devrait être représenté au sein de ce comité. Le Comité pourrait regrouper les plans des diverses administrations (Douanes, Impôts, Trésor, Commerce) et établir le programme de travail concernant les réformes douanières, alors que son Secrétariat pourrait suivre ses progrès et en rendre compte au Comité.

### 2.3.2 SIMPLIFIER LES PROCEDURES DOUANIERES À L'AIDE DU SYDONIA

Les procédures douanières sont complexes, requièrent un nombre excessif d'écritures et demandent beaucoup de temps. Ce processus est vulnérable aux erreurs et reflète de vieilles habitudes de travail et la suspicion innée que l'importateur essaie de tricher pour payer moins d'impôts. Bien que cette suspicion ait un certain fondement, il y existe d'autres moyens de résoudre ce problème tout en facilitant les transactions. De plus, ce système semble multiplier inutilement les contacts entre les importateurs et le personnel des Douanes. Certaines solutions partielles pourraient consister à :

- Rationaliser la circulation des documents entre les parties qui interviennent dans le processus d'approbation des marchandises au port et à la douane. Une meilleure confiance dans le système d'information en place pourrait éviter les transactions répétées, rendre le déroulement des opérations plus transparent et de façon générale,

---

<sup>42</sup> Pour plus de détails, voir le Chapitre 5 du Tome 2.

faciliter les transactions. Le passage à l'échange de données informatisé (Electronic Data Interchange - EDI) pourrait être accéléré. Le système SYDONIA complet est installé uniquement à Nouakchott, mais même là, on pourrait exploiter davantage ses capacités dans ce sens.

- Passer en revue les procédures douanières afin de les adapter aux pratiques commerciales modernes. Ici aussi, un plus grand recours au système SYDONIA aiderait à simplifier les pratiques douanières, à réduire la paperasserie et à assurer une plus grande cohérence interne.
- Être plus sélectif en matière de contrôle douanier. Cela pourrait signifier la mise en place d'une voie verte (ciblage, profilage, inspection matérielle aléatoire mais minimale) et d'une voie rouge (inspection matérielle). Conjugué à un renforcement des sanctions imposées pour fraude, ce système a été adopté avec succès dans de nombreux pays. La Direction générale des Douanes pourrait conclure des contrats avec certains importateurs du secteur privé, dont les comptes sont satisfaisants et la fiabilité reconnue, afin que leurs marchandises puissent transiter par la voie verte et qu'elles puissent même être dédouanées sur place.. Ces importations pourraient aussi être exonérées de l'impôt minimum forfaitaire (IMF). Pour compenser le manque à gagner, l'IMF pourrait être augmenté sur les importations du secteur informel ou sur les importations des entrepreneurs dont les antécédents fiscaux ne sont pas satisfaisants. Il faudrait établir une méthode transparente de certification de bon comportement fiscal. Les biens vérifiés par l'Agence d'inspection préalable à l'expédition et transportés dans des conteneurs sécurisés pourraient également passer par la voie verte, comme cela se fait au Cameroun. Il est évident que pour éviter les abus dans un tel système, il faudrait instituer un régime rigoureux d'inspection après dédouanement. De toute façon, un bon système d'inspection post-dédouanement devra être mis en place lorsque la Direction générale des Douanes appliquera les principes de la valuation en douanes de l'OMC (valeur de la transaction – voir ci-dessous). La sélection des marchandises qui feront l'objet d'une vérification post-dédouanement pourrait être considérablement facilitée en utilisant l'une des fonctionnalités du SYDONIA.

### 2.3.3 MIEUX GERER LES REGIMES D'IMPORTATION SPECIAUX

Aucun droit ou taxe n'est prélevé sur environ la moitié des importations mauritaniennes. Les importations gouvernementales financées par des subventions ou des prêts, et certaines importations financées par ses propres ressources sont exonérées, comme le sont les importations de la grande société nationale industrielle et minière -SNIM. En outre, il y a les exemptions diplomatiques habituelles, les exemptions accordées aux importations couvertes par le Code d'investissement, les importations des ONG et certaines exemptions exceptionnelles et partielles d'origine imprécise. La plupart des importations gouvernementales devraient être assujetties à un système de fiscalisation des marchés. Cependant, la mission n'a pas examiné le fonctionnement de ce mécanisme mis en place récemment. Dans l'ensemble, ce système de régimes spéciaux risque d'engendrer pour le Trésor des pertes importantes de recettes car, dans les circonstances actuelles, les services douaniers ne sont pas en mesure de vérifier l'utilisation finale des importations. L'évidence anecdotique laisse à penser qu'une partie des importations hors taxes apparaissent sur le marché. La perte de recettes fiscales qui en résulte signifie que d'autres sources de revenu doivent être exploitées pour combler la différence ; les taux de droit et d'impôt sur ces assiettes fiscales sont plus élevés qu'ils ne le seraient autrement et ont ainsi un effet de

contre-incitation à l'investissement et à l'activité économique formelle en général. Dans la mesure où cette situation se traduit par une diminution des recettes fiscales, elle prive le budget des ressources requises pour le financement des dépenses en faveur des pauvres. Plusieurs solutions existent pour redresser cette situation :

- Le Gouvernement devrait instituer une méthode de paiement des droits d'importation sur ses propres importations et prévoir des ressources budgétaires supplémentaires pour financer le paiement de ces droits. C'est le but fondamental de la fiscalisation des marchés publics, qui devrait s'étendre aux importations financées par des prêts et des subventions étrangers et faire l'objet d'un suivi rigoureux. Au premier abord, on pourrait penser que cela n'engendrera aucune recette supplémentaire du fait que les recettes supplémentaires correspondraient aux dépenses hors budget requises pour financer ces droits d'importation. Pourtant, une telle procédure contribuerait à l'équité des règles du jeu entre les fournisseurs locaux de ces biens et services d'une part et les importations d'autre part. Cette procédure permettrait également de mieux contrôler ces exemptions.
- Le Code d'investissement de 1989 devrait être révisé parallèlement à la réduction des droits sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires, d'où, à travers la législation fiscale générale, des avantages d'investissement pour tous les investisseurs et non seulement de ceux qui bénéficient des avantages du Code. Cette façon de promouvoir l'investissement reçoit la faveur de la plupart des experts (voir les rapports de la Société financière internationale (SFI), 1986 et 1999) car elle est plus transparente et plus favorable pour les investisseurs ; cette stratégie a été adoptée avec succès au Maroc.
- Les exonérations accordées à la SNIM devraient être supprimées et le régime fiscal auquel cette entreprise est assujettie (elle verse actuellement une taxe de 9,5 % sur son chiffre d'affaires) devrait être adapté en conséquence, afin que la société soit dorénavant assujettie aux dispositions d'imposition générales.
- La législation réglementant diverses exemptions remonte aux années 60 et devrait être revue en profondeur.
- Toutes les exemptions exceptionnelles devraient être abolies immédiatement.
- Les services douaniers devraient mettre en place un système de suivi de l'utilisation finale des importations hors-taxes.

#### 2.3.4 AMELIORER LES PRATIQUES DE VALUATION EN DOUANE

Une valuation en douane correcte des importations est un élément critique de détermination des droits et taxes applicables aux importations. Les pratiques de valuation en Mauritanie sont entravées par l'absence de données fiables sur la valeur des importations antérieures ou semblables, l'utilisation répandue de prix de référence de fait, la pratique de sous-facturation et le jeu de la négociation entre les responsables des douanes et les importateurs. Conscientes de ces problèmes, les autorités mauritaniennes ont conclu un contrat en 1994 avec la Société générale de surveillance (SGS), un organisme d'inspection préalable à l'expédition (IPE). En vertu de ce contrat, toutes les importations mauritaniennes d'une valeur supérieure à un certain montant doivent être inspectées avant leur expédition du pays exportateur. La SGS doit attester de la valeur, de la quantité et du code tarifaire des importations inspectées. Pour ces services, elle reçoit 0,98 % de la valeur des biens inspectés - rémunération inscrite au budget mauritanien. La valeur des biens inspectés par la SGS est majorée, en moyenne, d'un

facteur de trois par rapport à la valeur facturée. Cependant, environ 65 % des importations soumises à une IPE arrivent en Mauritanie sans certificat IPE et sont inspectées après leur arrivée. Ce processus demande du temps, est tout à fait inadéquat et contraire à l'esprit de la Convention IPE. En outre, l'information sur l'IPE n'est ni souvent, ni entièrement utilisée pour déterminer la valeur en douane, et l'écart entre les données IPE et celles utilisées par les services douaniers pour le calcul de la valeur en douane n'est soumis à aucun audit ou vérification. À tout considérer, les services d'IPE sont peu utilisés.

Bien que la Mauritanie ait pris l'engagement d'adopter la définition de l'OMC en matière de valuation, l'application de cet engagement n'a pas été une priorité à la Direction générale des douanes et le Gouvernement en a reporté la mise en œuvre jusqu'en janvier 2002. Le principe de valuation formulé par l'OMC exige que les services de douane utilisent la facture ou la valeur de la transaction pour calculer les droits et taxes. Si l'information est insuffisante pour appliquer ce principe, des principes de valuation secondaires sont autorisés<sup>43</sup>. À moins d'être bien préparée, l'introduction de ces principes de valuation pourrait causer d'importantes pertes de recettes. Il sera nécessaire de prêter une plus grande attention à la mise en place adéquate de mécanismes pour traiter les transactions commerciales du secteur informel, le commerce de transit et le secteur problématique des biens d'occasion (par exemple, les voitures et les vêtements). En outre, la capacité de la Direction générale des douanes à procéder à des contrôles après dédouanement devra être renforcée. L'adoption du principe de valuation adapté au contexte mauritanien pourrait fournir l'occasion d'accélérer le programme de réforme des services de douane. Cette réforme peut être longue et il ne semble pas réaliste de penser qu'elle sera terminée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par conséquent, il pourrait être judicieux d'informer l'OMC de la ferme intention des autorités mauritaniennes de mener une réforme de ses principes et pratiques de valuation en douane, d'une façon répondant aux circonstances de la Mauritanie. En parallèle, la Mauritanie devrait solliciter auprès des membres de l'OMC un financement supplémentaire pour la réforme.

Afin de mieux utiliser les services d'IPE, plusieurs mesures devraient être prises à court terme : i) faire respecter l'exigence d'IPE en cessant la pratique d'IPE après l'arrivée des marchandises en Mauritanie, ii) créer un mécanisme de contrôle interne, au niveau du Cabinet du ministre des Finances, pour superviser les services d'IPE et assurer que la valeur déterminée lors de l'IPE est portée sur la fiche de déclaration des services douaniers et qu'un rapprochement soit fait entre la valeur IPE et celle utilisée par la Direction générale des douanes, et iii) établir, avec la participation du secteur privé, une procédure d'appel efficace, pour permettre de concilier les écarts entre la valuation effectuée par l'importateur et la valuation IPE. Ces questions devraient être réglées avant le renouvellement du contrat d'IPE. Le nouveau contrat devrait bénéficier des résultats d'un audit à entreprendre par les services d'IPE en Mauritanie, en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la mobilisation des recettes budgétaires et le renforcement de l'Administration des douanes.

---

<sup>43</sup> Cela nécessite l'utilisation d'informations objectives pour procéder à la valuation en douane des importations : la valeur de biens identiques vendus à l'exportation vers le même pays de destination ou un pays semblable, la valeur déductive calculée sur la base du prix unitaire auquel les biens importés, identiques ou semblables, sont vendus sur le marché intérieur, moins les déductions applicables pour les coûts engagés dans le pays d'importation, ou encore la valeur calculée à partir du coût de production.

Un plan d'action pour l'introduction du principe de l'OMC pour la valuation en douane devrait être élaboré sans délai, mais demandera peut-être une assistance extérieure. Ce plan comprendra l'adaptation de la législation douanière, la modification des procédures douanières, les relations avec le prestataire de services d'IPE, une meilleure utilisation des fonctionnalités du SYDONIA, la création d'une base de données sur les valeurs d'importation et la formation du personnel. L'OMC devrait être informée du nouveau calendrier de mise en œuvre et des intentions au sujet de la réforme en général.

#### 2.3.5 ORGANISATION, DOTATION EN PERSONNEL ET RESSOURCES DOUANIERES

L'organisation actuelle de l'Administration des douanes ne fait pas de distinction claire entre le rôle et les fonctions de la Direction générale et les responsabilités opérationnelles des directeurs régionaux. En outre, aucune définition claire n'existe pour les fonctions des chefs de bureau. Les autres problèmes concernent l'inadéquation de la formation et des ressources et entravent le bon fonctionnement des services douaniers. L'efficacité des services seraient renforcés en :

- Redéfinissant clairement les responsabilités aux divers niveaux de la hiérarchie douanière en spécifiant les objectifs opérationnels et en suivant les progrès.
- Créant une Unité du changement chargée de superviser les efforts de réforme et coordonner l'assistance technique fournie par les donateurs.
- Identifiant les ressources budgétaires requises pour permettre à la Direction générale des douanes de s'acquitter de son mandat et de lancer le financement de ses besoins à compter de l'exercice budgétaire suivant.
- Établissant un programme de formation du personnel dont l'achèvement réussi serait une condition de promotion.
- Créant un Code de déontologie - inspiré de la Déclaration d'Arusha de l'Organisation mondiale des douanes - qui devrait être signé par tous les agents des douanes, et en créant un Comité de discipline interne pour sévir contre toute infraction au Code.

### **2.4 Soutien institutionnel au développement du commerce**<sup>44</sup>

L'expansion des exportations est l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement en vue d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Cette section porte sur le soutien institutionnel qui devrait être mis en place pour atteindre ces objectifs. La section i) décrit le rôle du secteur public et du secteur privé dans ce domaine, ii) compare ce rôle à la situation observée sur le terrain en Mauritanie et iii) présente une série d'options et de recommandations visant à doter la Mauritanie des institutions appropriées à la réforme.

#### 2.4.1 SOUTIEN DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVE A LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

En Mauritanie, toutes les activités d'exportation sont entreprises par le secteur privé, sauf les exportations minières de la SNIM. Toutefois, le **secteur public** est chargé de mettre en place un régime d'incitation adéquat qui comprend : un contexte macroéconomique stable, un taux de change concurrentiel, un climat fiscal durable et la facilitation efficace du commerce. En outre, il doit assurer que la Mauritanie négocie des accords multilatéraux et bilatéraux

---

<sup>44</sup> Des détails sont présentés au Chapitre 1 du Tome 2.



favorables et les applique de manière efficace afin de surveiller la performance des exportations et de promouvoir l'image de marque du pays. Les activités des autres entités gouvernementales qui ont une incidence sur la compétitivité des exportations devraient être coordonnées pour assurer que le cadre d'incitation global en matière d'exportation est approprié. À cette fin, le secteur public devrait être doté d'un Centre ou d'une Unité fonctionnant comme une « antenne » au sein du gouvernement pour veiller à ce que les opérations gouvernementales soutiennent les exportations et pour assurer que les accords bilatéraux et internationaux sont conclus et suivis de façon à protéger les intérêts de la Mauritanie.

En s'acquittant de ces fonctions, le secteur public devrait coordonner étroitement ses activités avec les activités d'exportation entreprises par le **secteur privé** qui pourraient bénéficier de l'assistance de certains organismes de promotion du commerce (OPC). Ceux-ci devraient aider les exportateurs du secteur privé (actuels et potentiels) en ce qui concerne les divers aspects de l'exportation : identifier les produits en demande, fournir de l'information sur les marchés, former le personnel, faire le lien entre les entreprises nationales et les courtiers/ marchés étrangers, aider à améliorer la qualité et à réduire les coûts de production, et faciliter les transactions du secteur privé. La performance des OPC a souvent été décevante et son examen récent a mené à une réévaluation de leur contribution potentielle<sup>45</sup>. En résumé, il a été conclu que les OPC devraient :

- promouvoir un régime d'incitation à l'exportation ;
- opérer indépendamment du Gouvernement, mais avec son soutien entier et celui des entrepreneurs du secteur privé ;
- intégrer pleinement les préoccupations des entrepreneurs du secteur privé ; pour ce faire, la meilleure façon est d'accorder au secteur privé un rôle dominant dans la gestion des OPC ;
- assurer l'équilibre entre les préoccupations étrangères et les préoccupations nationales en matière de production ;
- disposer d'un personnel hautement qualifié ;
- compter sur un financement stable, partiellement sur la base du recouvrement des coûts.

#### 2.4.2 CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS MAURITANIENNES

Un grand nombre d'institutions sont directement ou indirectement impliquées dans la promotion du secteur privé et, partant, du secteur d'exportation. Les plus importantes sont les suivantes :

##### Organisations gouvernementales

- La plupart des responsabilités de promotion des exportations sont assumées par le *ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme* (MCAT), où divers départements sont chargés de la gestion du commerce extérieur, du tourisme et de l'artisanat. Chaque

---

<sup>45</sup> Centre pour le commerce international, Executive Forum 1999, *Redefining Trade Promotion, The Need for a Strategic Response*, Genève, 2000. Luc De Wulf, *Trade Promotion Organisations: Why Did They Fail And What Can Be Done About it?*, Banque mondiale, Notes PREM, septembre 2001.

département fait face à une pénurie de personnel, au manque de formation sectorielle, d'espace bureau/équipement et de mandat bien articulé. En général, leur performance n'est pas à la hauteur des tâches importantes qui leur sont confiées.

- Au *ministère des Affaires économiques et du développement*, il existe un Service de la promotion des investissements (« guichet unique ») et un autre chargé de la promotion du développement du secteur privé.
- Au *ministère des Pêches et de l'économie maritime*, un département est chargé de la promotion des services des pêches.

#### Organismes publics ou semi-publics

- Le Centre national de recherche océanographique et des pêches (CNROP) est responsable de la recherche à l'appui du secteur des pêches.
- La Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP) supervise et contrôle la commercialisation du poisson congelé (en particulier les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés), collecte des statistiques et lève les diverses taxes dans ce secteur.
- La Société nationale industrielle et minière (SNIM) est responsable de la commercialisation de sa propre production minérale.
- Le Bureau d'appui à la petite entreprise en Mauritanie (BAPEM) soutient le secteur de l'artisanat et fournit des conseils en matière de création d'institutions d'épargne et de crédit dans ce secteur.

#### Organisations du secteur privé

- Le Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique (CIMDET) est chargé de fournir un appui au développement du secteur privé, notamment en fournissant des renseignements et de la documentation commerciale.
- La Confédération générale des employeurs mauritaniens (CGEM) est composée de plusieurs associations professionnelles sectorielles, telles que l'Association des jeunes employeurs de Mauritanie (AJEM).

#### 2.4.3 SUGGESTIONS POUR UN NOUVEAU SYSTEME DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

À la lumière de ce qui précède, le présent rapport propose que la tâche de gestion et de promotion du commerce extérieur soit clairement répartie entre des entités gouvernementales efficaces et adéquatement financées, et des organismes publics-privés. Chacun devrait avoir des responsabilités bien définies et disposer de ressources assurées. Les recommandations qui suivent affinent cette suggestion.

#### Recommandation générale n° 1 :

*Le Gouvernement renforce les unités gouvernementales de soutien au secteur d'exportation et laisse la promotion des exportations aux entités à créer et qui relèveraient dans une grande mesure du secteur privé*

L'Unité de promotion (qui existe déjà au ministère du Commerce mais qui doit être renforcée) pourrait être chargée de :

- suivre la performance du pays en ce qui concerne le commerce extérieur et les relations avec ses partenaires commerciaux ; contribuer à la production et à la diffusion des statistiques sur le commerce ;
- élaborer et surveiller les accords commerciaux avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux (en particulier l'OMC) ;
- élaborer et surveiller l'application de la réglementation commerciale ;
- centraliser toute la documentation juridique et autre concernant les questions commerciales ;
- engager un dialogue avec le secteur privé pour assurer que le secteur de l'exportation bénéficie d'un cadre d'incitation favorable et n'est pas entravé par les déficiences d'infrastructure ou les procédures bureaucratiques ;
- orienter le travail des attachés commerciaux dans les ambassades mauritaniennes à l'étranger sur l'exploration des perspectives commerciales et aider les représentants des ambassades étrangères en Mauritanie à ce sujet également (la création de postes d'attachés commerciaux dans les ambassades mauritaniennes à l'étranger devrait être examinée de près et à la lumière des résultats attendus, et ne devrait pas être perçue comme une nécessité absolue dans toutes les ambassades) ;
- représenter le Gouvernement au Conseil d'administration des bureaux spécialisés dans la promotion des échanges commerciaux qui seront créés.
- définir la stratégie en matière de normes.

Pour s'acquitter correctement de ces tâches, l'Unité de promotion du commerce devra être dotée des ressources nécessaires – en personnel, formation, équipement et locaux.

Un Secrétariat au *tourisme*<sup>46</sup> pourrait assumer les responsabilités suivantes :

- élaborer un cadre de réglementation pour le secteur du tourisme : hôtels, transport, guides, agences de tourisme ;
- suivre le développement du secteur : s'assurer que les statistiques pertinentes au secteur (nombre et profil des touristes, habitudes de dépense, niveau de satisfaction) sont recueillies et diffusées ;
- être le porte parole du secteur au sein de l'administration (affaires étrangères, transport, santé) afin de promouvoir le développement du tourisme ;
- promouvoir l'image de la Mauritanie à l'étranger en tant que destination touristique désirable, à travers des initiatives bien ciblées.

L'Unité devra être composée de personnels qualifiés ayant bénéficié d'une formation spécifique et qui devront disposer d'une base adéquate (bureaux, matériel et mobilité). À la lumière du niveau actuel de soutien accordé à cette Unité au sein du MCAT, il faudra prévoir une augmentation substantielle des ressources budgétaires.

---

<sup>46</sup> Un tel département existe déjà au ministère du Commerce mais demande à être renforcé, ou devrait être transformé en Secrétariat.

Une *Unité de l'artisanat* (déjà en place sous la forme d'un département du ministère du Commerce), pourrait ranimer ce secteur à bon potentiel d'exportation et de soutien du secteur du tourisme. Toutefois, elle est mal organisée, manque de formation et de moyens de commercialisation adéquats, n'a pas réussi à restructurer sa production et n'a pas de vision claire de son avenir. L'Unité devrait élaborer un plan d'action stratégique pour le développement du secteur, peut-être en réactivant le Schéma directeur de 1999 qui n'a jamais été mis en œuvre complètement. Ici aussi, il sera nécessaire de renforcer la structure responsable du secteur et de lui accorder les ressources et la formation nécessaires, etc.

A l'heure actuelle, le MCAT a des départements chargés des secteurs précités et cette structure administrative pourrait être maintenue. Une autre option consisterait à rattacher l'Unité de développement du commerce au ministère des Affaires économiques et du développement, qui est déjà responsable de l'interaction avec les autres ministères et traite de nombreuses questions qui relèveront de ces unités. L'Unité de promotion du tourisme pourrait devenir un secrétariat au sein du Cabinet du premier ministre, tandis que l'Unité responsable des questions artisanales pourrait être intégrée dans le ministère de l'Industrie. Cependant, plus important que leur attache administrative est le fait d'assurer que ces unités soient bien équipées pour fonctionner correctement, ce qui demandera des ressources humaines et financières supplémentaires.

Une *Unité de promotion des pêches* au sein du ministère des Pêches et de l'économie maritime (actuellement la *Direction de la promotion des produits de la pêche*) devrait être chargée de la réglementation du secteur des pêches et de l'élaboration d'une stratégie sectorielle à moyen et à long terme. Cette unité devrait superviser l'entité publique responsable de la recherche et représenter le Gouvernement au sein de la nouvelle organisation chargée de la gestion de la commercialisation des produits de la mer. Ce département doit être renforcé pour être en mesure de mieux s'acquitter de ses responsabilités. Des détails supplémentaires figurent dans les recommandations de base de la section 3.1 et au chapitre 3 du tome 2. Il est à noter que dans cette section il est recommandé que la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP) soit abolie, et que le Centre national de recherche océanographique et des pêches (CNROP) soit renforcé et que ses activités soient réorientées. Dans la section 3.1 également, il est recommandé qu'un nouvel organisme public-privé soit créé pour promouvoir les exportations des produits de la pêche mauritaniens, en l'occurrence le Centre de promotion des produits de la pêche de Mauritanie (CPPPM).

*Recommandation générale n° 2 : Créer un Office national du tourisme (ONT)*

*Il y aurait beaucoup à gagner si les entrepreneurs du secteur privé conjuguait leurs efforts pour promouvoir les activités touristiques en Mauritanie à travers des activités de promotion bien ciblées.*

Tel qu'énoncé plus en détail dans la Recommandation générale n° 2 de la section sur le tourisme, l'ONT jouerait un rôle complémentaire auprès de l'Unité du tourisme au sein du ministère en rassemblant les entrepreneurs du secteur privé en vue de promouvoir les produits touristiques et en assurant la liaison avec l'Unité ministérielle pour mettre en place un cadre incitatif clair et favorable au secteur. Essentiellement géré et financé par le secteur

privé, l'ONT pourrait stimuler le secteur du tourisme. Une taxe modeste – écotaxe ou taxe touristique – pourrait facilement être ajoutée aux frais d'hébergement et son produit serait alloué à l'ONT.

*Recommandation générale n° 3 : Créer un Centre de promotion des pêches*

*La meilleure façon d'entreprendre un effort concerté en vue d'obtenir de meilleurs prix pour les produits de la pêche est de confier cette tâche aux entrepreneurs du secteur. Un centre spécial pourrait être créé dans ce but.*

Une analyse du faible succès des efforts mauritaniens de commercialisation des produits de la pêche et la nécessité de réorienter les efforts de commercialisation ont incité le Gouvernement à préparer un projet pour la création d'un Centre de promotion des produits de la pêche en Mauritanie (CPPPM). Ce Centre prendrait en mains les activités de promotion actuellement menées par la SMPC, société qui serait abolie dans la nouvelle structure, et par l'Unité au ministère des Pêches et de l'économie maritime. Le Centre pourrait fonctionner comme un groupement d'intérêt économique (GIE) dont la majorité des membres et le président du Conseil viendraient du secteur privé, notamment des associations professionnelles concernées. Le CPPPM pourrait être financé en partie grâce au transfert d'une portion des droits d'accès ou des taxes à l'exportation levées dans le secteur. Un tel transfert de ressources au CPPPM permettrait d'appliquer le principe reconnu de recouvrement des coûts car il représenterait en fait le paiement des entrepreneurs du secteur des pêches pour les services rendus par le CPPPM.

*Recommandation générale n° 4 : Offrir une formation adéquate et pertinente en matière d'exportation*

*Il faudrait instituer des programmes bien conçus pour renforcer les connaissances en gestion et en techniques d'exportation.*

Ni le personnel du secteur privé ni le personnel de la fonction publique ne connaît bien les pratiques et techniques commerciales étrangères. Il n'existe en Mauritanie aucune formation spécifique à cet égard. En outre, le personnel ne possède pas de compétences linguistiques et technologiques suffisantes pour être en mesure de contribuer effectivement à l'effort d'expansion des exportations. Afin de corriger cette situation, il importe de commencer à offrir une formation spécialisée. Une partie de cette formation pourrait être dispensée à l'Université de Nouakchott, où le cursus serait élargi dans ce domaine : un programme de maîtrise pourrait éventuellement être créé. La priorité pourrait être accordée à la formation du personnel ministériel et des unités impliqués dans la gestion, la réglementation et la promotion des exportations, et des entreprises intéressées à élargir leurs activités de commercialisation. Cette formation pourrait porter sur le développement des compétences pratiques en commerce, marketing et linguistique. Elle devrait également inclure un programme d'éducation permanente pour le personnel travaillant déjà dans le commerce, qui pourrait être offert le soir ou pendant le week-end. Le programme pourrait inclure des entrepreneurs locaux et étrangers possédant l'expérience du commerce extérieur, des partenariats avec des entreprises étrangères et des stages à l'étranger pour les candidats choisis. Dans l'ensemble, le programme de formation devrait être régi par la demande et

élaboré en collaboration étroite avec la Confédération des employeurs de Mauritanie (CGEM) et le ministère de l'Éducation.

Recommandation générale n° 5 : Mettre en place un mécanisme d'amélioration de la qualité

*Des efforts bien ciblés devraient être faits pour améliorer la qualité de la production, qui est une condition préalable à l'exportation.*

On pourrait envisager d'instituer un programme, éventuellement financé par des donateurs et mis en œuvre en collaboration avec le CGEM, pour améliorer la qualité de la production intérieure ; ce programme comprendrait les éléments suivants :

- l'audit des installations de production locales dans le but de préparer des plans d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts – en appliquant les principes du partage des coûts selon les systèmes de subventions de contrepartie utilisés avec succès dans d'autres pays ;
- le label de qualité du produit : assurer la certification standard facilitera les exportations car elle donne l'assurance qu'elles sont conformes aux normes établies par le pays importateur.

Il n'existe pas de formule universelle pour atteindre cet objectif. De plus, en raison de la petite taille actuelle du secteur industriel et du secteur des exportations en Mauritanie, il sera probablement utile de connaître comment d'autres pays ont atteint cet objectif (voir CODINORM en Côte d'Ivoire – Tome 2). Enfin, il serait judicieux de faire appel à des compagnies de certification, par exemple la SGS déjà présente en Mauritanie, pour certifier les produits et les laboratoires<sup>47</sup>.

Recommandation générale n° 6 : Renforcer la base d'information du secteur d'exportation

*Pour être performants, les exportateurs doivent avoir accès à la base d'information internationale.*

Un sérieux obstacle au développement des exportations est l'absence d'une bonne base d'information sur les produits demandés, les circuits de commercialisation disponibles et les partenaires commerciaux éventuels. Le CIMDET est la seule organisation qui a accès à des données commerciales et à qui les entrepreneurs peuvent s'adresser pour consulter la documentation et les bases de données. Cependant, les données sur les perspectives d'exportation sont fragmentaires. En outre, l'avenir du CIMDET est précaire étant donné que le financement externe fourni par la France tire à sa fin, que les frais de service perçus sont minimes et qu'une bonne partie des contributions des membres n'a pas été versée. Il serait avantageux de retenir conserver l'expertise du CIMDET et d'améliorer la base d'information qu'il met à la disposition des entrepreneurs, notamment les exportateurs actuels et futurs.

---

<sup>47</sup> L'entreprise responsable de l'IPE pourrait aussi jouer un rôle important pour assurer la conformité des importations aux normes internationales, telle que stipulée dans certains contrats conclus par cette entreprise avec d'autres pays africains.

CIMDET pourrait établir et soutenir des **Centres de commerce (CC)**. Créé par la UNCTAD, chaque CC pourrait être exploité par une ONG comme un guichet unique pour la facilitation du commerce et l'appui aux entrepreneurs dans les secteurs de l'exportation et de l'importation. Le CC i) rassemble les représentants des divers organismes qui ont un impact sur le commerce extérieur – les douanes, les courtiers en douane, les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie - ainsi que les représentants des secteurs du transport, des services bancaires et des assurances, ii) sert de source d'information sur les importateurs, les fournisseurs potentiels, les opportunités commerciales et l'accès au marché, et iii) constitue un mécanisme de rapprochement des acheteurs et des vendeurs par voie de communication électronique.

### 3. Analyse sectorielle

#### **3.1 Les pêches**<sup>48</sup>

##### 3.1.1 DONNEES DE REFERENCE : ATOUTS ET FAIBLESSES<sup>49</sup>

*Le secteur des pêches contribue considérablement aux recettes budgétaires et aux recettes en devises de la Mauritanie. L'impact de ce secteur sur l'économie pourrait augmenter encore. Cependant, une meilleure efficacité améliorerait ses performances en termes d'accroissement de la valeur ajoutée, de création d'emplois et de durabilité.*

En Mauritanie, le secteur des pêches génère plus de 30 % du budget public (redevances et pénalités seulement), plus de 40 % des recettes d'exportation, soit 150 millions de dollars en 2000, et environ 5 à 6 % du PIB. De plus, les prises de poisson par les navires étrangers représentent une valeur totale comprise entre 50 et 400 millions de dollars. On estime que les importantes ressources halieutiques du pays sont sous-exploitées, à deux exceptions près (les poulpes et les petites espèces pélagiques). Plus de 95 % du poisson pris dans les eaux mauritaniennes sont exportés et l'activité des navires étrangers prédomine le secteur. Le secteur public doit assurer la gestion efficace des ressources halieutiques en raison de leur nature collective, de la présence de bateaux étrangers et du désir du Gouvernement d'assurer qu'une part suffisamment importante de la valeur ajoutée, de l'emploi et des devises générées par ce secteur profite au pays.

Les intervenants étrangers jouent un rôle dominant dans le secteur. L'Accord quinquennal de pêche récemment conclu avec l'UE témoigne de l'importance de cette présence étrangère. Les négociations qui ont précédé l'Accord illustrent clairement les contraintes liées à la négociation des problèmes tels que la réduction des prises d'espèces surexploitées et l'accroissement des avantages tirés de la pêche étrangère. Ce qui est plus fondamental encore, est le fait que le nouvel Accord ne fait pas état des principales contraintes qui entravent ce secteur, tels que l'insuffisance d'infrastructure, l'absence complète de sources de financement du secteur privé, le capital humain restreint et la faiblesse du cadre institutionnel et administratif. Vu dans cette perspective, l'Accord actuel donne à la Mauritanie un créneau de cinq ans pour utiliser les avantages financiers de l'accord aux fins de restructurer ce secteur et d'élaborer une stratégie de négociation permettant de maximiser les avantages à obtenir lors de la prochaine série de négociations.

Les pêches mauritaniennes peuvent être réparties en quatre grandes catégories, chacune ayant ses propres caractéristiques et ses atouts et faiblesses que l'on doit prendre en considération lors de l'élaboration d'une stratégie sectorielle et d'un cadre de politique efficaces. Ces catégories, énoncées ci-dessous par ordre d'importance, sont les suivantes :

---

<sup>48</sup> Pour plus de détails, voir le tome 2, chapitre 3.

<sup>49</sup> Cette section ne renferme pas une analyse exhaustive du secteur ou des enjeux fondamentaux qui influent sur sa performance (voir l'annexe 1 qui contient certains renseignements et des références à d'autres rapports sur cette question). Toutefois, elle fournit une liste de vérifications simples ainsi qu'une description des initiatives de politique, des études, des investissements et de l'assistance technique qui pourrait être requis afin de renforcer la compétitivité de la production halieutique en Mauritanie, de mieux intégrer ce secteur dans le reste de l'économie et d'accroître la performance économique et sociale du secteur.



- Pêche aux céphalopodes. Les stocks de céphalopodes (poulpes, calmars) dans les eaux du Sénégal au Maroc représentent la ressource maritime la plus utile. Ils sont surexploités au Maroc et en Mauritanie. Une action soutenue est requise afin d'améliorer la gestion de la ressource, y compris l'imposition de limites aux activités des divers types de bateaux de pêche présents dans ce secteur et pour assurer la durabilité de la ressource. Avec le temps, le rôle des navires étrangers dans cette zone de pêche devrait être minimisé. La Mauritanie, le Maroc et l'Espagne sont les plus grands pays exportateurs de poulpes dans le monde, les principaux marchés étant le Japon et l'UE. Il serait utile que la Mauritanie resserré sa collaboration avec le Maroc en ce qui concerne leurs efforts conjoints de commercialisation sur le marché japonais.
- Pêche aux petites espèces pélagiques. Bien que la surexploitation de ce groupe d'espèces ne soit pas encore prouvée, il serait prudent de maintenir le niveau global des prises annuelles à 500 000 tonnes jusqu'à ce que les travaux de recherche indiquent qu'il est possible de relever cette limite. Pour garantir que cette limite ne soit pas dépassée, il faudra apporter des modifications aux futurs accords internationaux, notamment les accords conclus avec l'UE. D'autres mesures pouvant être envisagées comprennent le renforcement de la surveillance maritime, le respect de l'obligation de transbordement à Nouadhibou ou aux environs, et l'amélioration des installations portuaires à cet endroit. En outre, comme il en est pour les céphalopodes, la Mauritanie devrait déterminer comment arriver à un équilibre approprié entre les navires de pêche étrangers et les navires de pêche nationaux dans l'avenir.
- Pêches spécialisées (thon, crevette, espèces démersales). A l'heure actuelle, ces espèces sont exploitées modérément, principalement par des navires de pêche étrangers. Les questions qui se posent ici portent sur la nécessité d'améliorer la surveillance des navires de pêche étrangers, l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à accroître la capacité de la Mauritanie à exploiter ces pêches et à promouvoir les activités de à manutention et de transformation locales.
- Pêches artisanales. Les ressources halieutiques côtières semblent abondantes, mais, jusqu'à maintenant, elles n'ont été que légèrement exploitées. Pourtant, un certain nombre de pêches côtières actives et profitables se sont développées. Il se pourrait que la recherche scientifique future démontre que ce secteur recèle d'intéressantes possibilités de création d'emplois et de croissance du revenu, mais cela n'a pas encore été entièrement prouvé. Les développements ont été essentiellement *ponctuels*, et lorsqu'ils étaient soutenus par des initiatives internationales, leur coût était élevé. Le développement à long terme de ce secteur demandera du temps et, ce qui est plus important, il demandera un processus de développement *organique*, où le gouvernement jouera le rôle de facilitateur, de supporter des initiatives pilotes, et de prestataire de services essentiels. Un développement prudent basé sur une gestion adéquate des ressources halieutiques et un effort de recherche approprié devraient se traduire par une croissance substantielle de la valeur ajoutée locale.

Le système d'impôts et de licences, dont la contribution au budget 2001 est de 24 %<sup>50</sup>, assure qu'une part substantielle de la valeur ajoutée du secteur revient à l'État. Cependant, il a pour effet pervers de décourager la transformation locale à terre et ignore le sous-financement des principaux secteurs de soutien de la pêche. De même, si les avantages que retire le pays (principalement l'État) des « licences libres » accordées aux navires étrangers sont plus intéressants que les avantages que le pays tire des modalités d'affrètements entre des entités locales et des entités étrangères, celles-là limitent la capacité du pays à gérer et contrôler les prises. Le système de licences et d'impôts devrait donc faire l'objet d'une analyse critique et, peut-être, d'une refonte pour encourager la création d'emplois en Mauritanie.

Les activités des navires de pêche sont réglementées par des accords internationaux ainsi que par l'octroi de licences (et autres droits de pêche) dans le contexte de la législation sur les pêches. La flotte de pêche présente dans les eaux mauritaniennes a un double caractère : de nombreux navires de pêche locaux et navires-fréteurs étrangers obsolètes et relativement inefficaces naviguent aux côtés de gros navires étrangers modernes très performants qui opèrent dans le cadre d'accords internationaux. Selon les indications, le nombre de navires véritablement détenus et exploités par des Mauritaniens est très limité, ce qui est essentiellement une conséquence du système fiscal actuel.

Le rôle du secteur public dans le secteur des pêches a beaucoup changé avec le temps, alors que l'État se désengage progressivement des rôles associés à la production et à la commercialisation des produits de la mer. Néanmoins, on pourrait encore redéfinir le rôle du Gouvernement en le détournant du contrôle de la production pour l'orienter sur ses obligations essentielles : gestion du secteur à travers l'analyse des politiques, planification des investissements et gestion des fonctions administratives et de services en collaboration avec les utilisateurs finaux, et supervision de la gestion durable des ressources halieutiques. Par exemple, les activités de recherche et de surveillance sont bien développées ; pourtant, avec un régime d'incitation adéquat et des pressions sur les utilisateurs, on pourrait améliorer l'efficacité, tandis que l'information sur la recherche et la surveillance pourrait être traduite en plans de gestion pratique pour chacun des quatre grands groupes de pêches. En outre, le Gouvernement pourrait faire participer le secteur privé bien organisé (*Fédération nationale de pêches*) aux activités de conception, de financement et d'évaluation des services publics, ainsi qu'à l'exécution de certaines tâches actuellement assumées par le secteur public (par exemple, dans le domaine de la promotion du commerce, où le secteur privé devrait jouer un rôle plus décisif).

### 3.1.2 CADRE D'UN PLAN D'ACTION VISANT A AMELIORER LA PERFORMANCE DU SECTEUR

Le Plan d'action proposé pour développer le secteur des pêches vise cinq objectifs pratiques intermédiaires qui pourraient contribuer à améliorer la compétitivité des pêches en Mauritanie, tout en renforçant la capacité du pays à bien gérer ce secteur et ses ressources halieutiques. Cette compétitivité accrue engendrera des ressources budgétaires additionnelles qui pourraient être utilisées pour financer le programme mauritanien de réduction de la pauvreté et pour créer de nouvelles possibilités d'emploi. Ces objectifs sont les suivants :

---

<sup>50</sup> Les recettes totales du budget 2001 atteignent 72 milliards d'OM. Dans ce budget, les transferts en provenance de l'UE se chiffrent à 12,8 milliards d'OM, les taxes d'exportation et les licences à 2,8 milliards d'OM, les droits d'accès à 1,1 milliard d'OM et les amendes à 0,2 milliard d'OM.

- Maintenir l’effort de pêche à un niveau durable tout en accroissant l’exploitation des espèces sous-exploitées.
- Accroître progressivement la part des prises des navires en propriété ou affrètement local et soutenir les technologies de capture et de transformation qui permettent d’optimiser la valeur ajoutée locale.
- Améliorer le cadre nécessaire des politiques publiques, de la réglementation, des impôts et du crédit privé.
- Augmenter le prix du poisson exporté, notamment les céphalopodes.
- Améliorer la performance des institutions publiques et privées clés, et fournir l’infrastructure essentielle à un coût raisonnable.

Les cinq recommandations listées ci-après sont souvent interdépendantes et, dans bien des cas, elles couvrent plus d’un enjeu. Le PDP tout entier – l’ensemble de toutes les politiques et propositions énoncées – est conçu comme un tout cernant des initiatives de politique qui se renforcent mutuellement.

*Recommandation générale n° 1 : Améliorer la gestion des ressources halieutiques*

Afin de renforcer la capacité du Gouvernement à gérer ces ressources et d’autres, le CNROP et le ministère des Pêches devraient élaborer des plans annuels de gestion de chaque espèce de ressources halieutiques clés. Cela devrait déboucher sur un plan d’action visant à résoudre le problème de surexploitation des stocks de céphalopodes et la surexploitation possible des stocks de petites espèces pélagiques. Les programmes de travail et les publications du CNROP devraient être davantage axés sur l’élaboration de ces plans.

*Recommandation générale n° 2 : Surveiller l’application des accords de pêche*

De façon générale, les accords de pêche devraient être négociés de manière à garantir la durabilité des ressources halieutiques, à mieux contrôler les activités des navires de pêche étrangers, à exercer un contrôle sur les gains à l’exportation, à obtenir l’aide financière nécessaire et d’autres formes d’aide au développement, et à exploiter de façon plus efficace l’infrastructure portuaire et l’industrie des services<sup>51</sup>. Plus fondamentalement, ces accords devraient être conçus en vue de traiter les contraintes stratégiques sectorielles, par exemple les insuffisances d’infrastructure ou le développement d’une fonction bancaire locale efficace couvrant le secteur des pêches. L’exploitation des ressources de céphalopodes par les navires de pêche de l’UE et la surexploitation possible des stocks de petites espèces pélagiques demeurent préoccupantes dans l’immédiat. Avec le temps, la Mauritanie pourrait devoir réduire le volume des prises de céphalopodes par l’UE – celles-ci étant en concurrence directe avec les prises mauritaniennes sur des marchés clés. Afin de développer sa propre flotte de pêche de céphalopodes, la Mauritanie pourrait à l’avenir tenter d’acquérir une partie de l’excédent de la flotte de pêche de céphalopodes de l’UE, peut-être grâce au financement qui pourrait devenir disponible dans le contexte d’une restructuration des pêches de l’UE. Les futurs accords de pêche pourraient également servir à rechercher un soutien d’investissement et aux projets d’assistance technique figurant au programme de mise en œuvre du

---

<sup>51</sup> L’accord avec l’UE vient d’être renégocié et l’accord avec les Pays-Bas est en voie de renégociation.

développement des pêches. De façon générale, la Mauritanie devrait profiter des cinq prochaines années pour mettre au point une stratégie de négociation détaillée visant à renouveler les accords conclus avec l'UE. Elle pourrait envisager d'utiliser des voies de discussion informelle avec les entités concernées de l'UE afin d'évaluer longtemps à l'avance la réaction probable de l'UE à certaines recommandations. Le pays pourrait également envisager l'élaboration d'une stratégie de négociation conjointe avec le Maroc et le Sénégal.

Recommandation générale n° 3 : Rechercher le régime fiscal le plus approprié

Le régime actuel de licences, de taxes et d'autres droits et redevances est complexe et est une importante source de ressources budgétaires. Pourtant, comme indiqué plus haut, il a également créé des incitations perverses. Le Gouvernement pourrait envisager de revoir le système actuel en analysant l'impact du régime de licences et de taxes sur le secteur et ajuster le système en conséquence. Il existe une forte présomption contre la perception de taxes à l'exportation et pour un système bien conçu de licences. Dans ce contexte, il sera utile de garder à l'esprit que les navires de l'UE n'ont pas d'alternative de pêche et que leurs activités semblent très rentables. Ainsi, une étude ciblée devrait permettre de comprendre comment le secteur peut le mieux contribuer à la création d'emplois et à la croissance tout en assurant sa propre rentabilité et sa participation dans ces domaines.

Recommandation générale n° 4 : Gérer le développement de la flotte de pêche en vue d'accroître les prises des navires de pêche locaux.

Pour que la Mauritanie puisse accroître sa part des prises totales et sa part de la valeur ajoutée, il faudra qu'elle aborde les problèmes que posent la coexistence d'une flottille de pêche industrielle locale, en grande partie âgée et désuète, et des flottes de pêche étrangères qui comprennent plusieurs navires de pêche parmi les plus gros et les plus sophistiqués du monde. En particulier, il sera primordial d'examiner la question de la dépendance de la Mauritanie à l'égard de la technologie et des moyens de gestion et de commercialisation étrangers en termes d'exploitation de ses stocks de petites espèces pélagiques, ainsi que la présence prédominante des navires de l'UE dans la flotte de pêche des céphalopodes. Il faudra également élaborer une stratégie visant à accroître la participation mauritanienne aux pêches dans les zones actuellement dominées entièrement par les navires étrangers, notamment les zones de pêche à la crevette et au thon. Une stratégie de développement visant à aborder ces problèmes et l'examen de la faisabilité pratique de développement de la capacité de production locale devraient être préparés conjointement par le secteur public et le secteur privé, et cerner tant les activités de pêche que les activités de transformation.

Recommandation générale n° 5 : Renforcer la gestion du secteur public dans le domaine de l'industrie de la pêche

Trois fonctions de base du ministère des Pêches pourraient être renforcées de façon prioritaire afin de lui permettre de mieux assumer son rôle d'orientation du développement de cet important secteur. Cette activité de renforcement devrait reposer sur les enseignements acquis dans ce domaine et être motivée par le mandat du ministère qui consiste à servir le pays et pas les entrepreneurs du secteur de la pêche. Il convient *premièrement* de développer la capacité d'élaboration des politiques sectorielles, analyser les positions de négociation en matière d'accords internationaux, évaluer la performance économique du secteur, mener des études stratégiques spéciales et exécuter les fonctions de planification du développement et d'évaluation des investissements ; *deuxièmement*, de développer la capacité à préparer et à suivre la mise en œuvre des plans de gestion annuels, en collaboration étroite avec le CNROP et la Délégation ; *troisièmement*, de renforcer la capacité de gestion interne du ministère (octroi des licences, administration courante, et évaluation de la performance du CNROP, des services de surveillance, des Douanes, de la SMCP et des ports). Les plans de réorganisation pourraient être fondés sur des propositions émanant soit d'un bureau d'études spécialisé dans la réorganisation des institutions publiques, soit d'un comité spécial d'experts du ministère ou de l'extérieur, spécialisés dans les domaines techniques et institutionnels.

La **SMCP** pourrait être abolie progressivement en vue de remettre toutes les activités de commercialisation entre les mains du secteur privé, des exportateurs individuels ou des coopératives organisées en GIE. Le CPPPM pourrait prendre en charge les activités de promotion du commerce.

**Financement des services publics de base.** Un Fonds des services des pêches (FSP) pourrait être créé en vue de financer une partie des activités de base du CNROP, les activités de surveillance de la Délégation, la préparation des plans de gestion annuels par le CNROP et le ministère des Pêches, ainsi que pour subventionner le CPPPM. Ce Fonds pourrait être financé à travers une redevance de service levée sur les entrepreneurs du secteur privé. Cette source de financement prendrait le relais du financement budgétaire et aurait l'avantage de lier clairement les taxes payées aux services rendus (principe du recouvrement des coûts). La gestion du FSF pourrait être confiée à un organisme conjoint public-privé et régie selon des règles claires de décaissement des fonds. La redevance de service remplacerait la taxe de statistique actuelle et devrait s'appliquer à tous les navires opérant dans les eaux mauritaniennes, y compris les navires étrangers.

Recommandation générale n° 6 : Gérer les marchés des produits de la pêche de manière à obtenir de meilleurs prix pour les exportations de poisson

Les exportations de céphalopodes de la Mauritanie et du Maroc représentent 50 % des exportations mondiales de cette espèce et approvisionnent principalement le marché japonais dont la structure commerciale est oligopolistique. Une judicieuse stratégie de commercialisation, élaborée conjointement avec le Maroc, pourrait permettre d'obtenir des prix sensiblement plus élevés sur les marchés d'exportation. Dans le même but, la Mauritanie pourrait explorer des options de remplacement des circuits de commercialisation actuels des blocs congelés de petites espèces pélagiques vendus en Afrique de l'Ouest, bien que le

potentiel de bénéfices supplémentaires soit là plus modestes. Le CPPPM peut jouer un rôle de premier plan dans ce sens, comme indiqué plus haut.

*Recommandation générale n° 7 : Accroître la participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du secteur public*

Une plus grande coopération entre un secteur privé bien organisé et le secteur public serait bénéfique au secteur des pêches. Un petit groupe de travail composé de représentants du secteur public et du secteur privé pourrait être mis sur pied afin d'offrir des conseils au Gouvernement sur diverses questions, notamment l'expansion des infrastructures, le rôle du secteur privé dans le financement et la prestation de certains services sectoriels comme la recherche, les plans de gestion annuels et l'octroi des licences, la participation de la flotte de pêche étrangère, les activités de surveillance, le financement de l'expansion de la flotte de pêche et la gestion portuaire. Un tel dialogue pourrait convaincre les représentants du secteur privé de la stabilité du contexte d'investissement. La création du CPPPM, qui remplacerait en partie la SMCP, confirmerait l'importance accrue accordée au secteur privé dans le domaine de l'exploitation des ressources halieutiques.

*Recommandation générale n° 8 : Fournir l'infrastructure essentielle à un coût raisonnable*

Les installations portuaires et de transport actuelles du secteur des pêches industrielles et artisanales sont inadéquates. En ligne avec les objectifs visant à obliger les navires locaux et étrangers à procéder au transbordement des prises près de Nouadhibou, à construire éventuellement un port de pêche à Nouakchott, à moderniser la flotte de pêche mauritanienne et à construire un port de pêche artisanale, l'élaboration d'un programme de mise en œuvre du développement des pêches aurait des retombées positives substantielles. Un tel plan jouerait un rôle déterminant dans la définition des options, l'établissement d'un calendrier de modernisation de l'infrastructure maritime et l'attraction du financement étranger. La construction d'une route reliant Nouadhibou à Nouakchott s'inscrirait bien dans ce programme, appuierait le développement de la pêche artisanale et faciliterait le transport du poisson entre Nouakchott et Nouadhibou. Dans le cadre de ce programme, la gestion du port de Nouadhibou par des experts pourrait être envisagée à travers un contrat de gestion.

*Recommandation générale n° 9 : Améliorer l'exploitation du potentiel de création d'emplois et de génération de revenu dans le secteur des pêches artisanales*

Le secteur des pêches artisanales en Mauritanie est restreint mais rentable ; cependant, il ne peut se développer en l'absence d'une infrastructure appropriée : routes, installations de débarquement du poisson, crédit, technologie, développement des ressources humaines, capacité de transformation du poisson, politique gouvernementale éclairée et engagement à développer le secteur. Le développement de ce secteur requiert une stratégie à long terme axée sur un plan de gestion et de recherche pertinent, non seulement dans le but d'orienter le soutien public en matière d'investissement et les activités d'assistance technique, mais aussi d'articuler les perspectives de développement futures des pêches artisanales et industrielles. La fraîcheur des produits constitue l'avantage comparatif de la pêche artisanale. Par conséquent, il est utile d'encourager la transformation locale à terre, comme le font déjà avec succès certains entrepreneurs. De même, attirer l'investissement étranger direct dans ce secteur demeure une priorité. Le Comité consultatif de la pêche à petite échelle devrait être

réactivé et chargé de l'élaboration de cette stratégie et de l'identification des besoins connexes de mise en œuvre.

## **3.2 L'élevage**<sup>52</sup>

### 3.2.1 DONNEES DE REFERENCE: ATOUTS ET FAIBLESSES

*Le secteur de l'élevage est une source majeure de revenus dans le secteur rural, mais sa performance et son potentiel sur le marché d'exportation ne sont pas suffisamment reconnus.*

Les recettes générées par le secteur de l'élevage représentent une importante source de revenus pour la population rurale mauritanienne, qui est le segment le plus pauvre du pays. En dépit de la médiocre qualité des statistiques sur ce secteur, il semble que la contribution moyenne de l'élevage au PIB ait atteint 15 % en 1990–1999, soit 80 % de la contribution totale de l'agriculture au PIB<sup>53</sup>.

Ce secteur n'est pas bien intégré dans l'économie nationale et il est relativement négligé depuis longtemps. Comparativement au secteur agricole, le secteur de l'élevage n'attire que peu d'investissement. C'est seulement en 1985 que le Gouvernement a défini un programme visant à renforcer ce secteur en investissant dans son infrastructure de base et en modifiant le système de prestation des services vétérinaires. Ces réformes ont eu des retombées bénéfiques et le cheptel semble avoir augmenté malgré les sécheresses périodiques. Il a été estimé qu'en l'an 2000 le cheptel était composé de 1,5 million de bovins, 1,1 million de camélidés, 5,1 millions d'ovins et 3,4 millions de caprins. Certains affirment que, sauf pour les bovins, ces niveaux sont sensiblement plus élevés que ceux notés antérieurement à la grande sécheresse du début des années 70. La demande régionale pour les exportations de bétail mauritanien semble robuste. Conjugée à une réduction apparente de la consommation de viande par habitant en Mauritanie – attribuable à une plus grande urbanisation de la population, cette tendance augure bien pour l'expansion des exportations régionales, si toutefois la production est appuyée par des politiques et des investissements adéquats.

L'exportation de bétail et de peaux vers les marchés sous-régionaux est assez importante, mais ne ressort pas pleinement dans les statistiques sur le commerce, en partie parce que cette activité réside dans le secteur informel et que les expéditions sont destinées aux pays voisins, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Selon certaines estimations, environ 30 % de la production animale nationale sont exportés : 7 149 tonnes de bœuf, 5 058 tonnes de chameau et 11 562 tonnes de mouton, soit une valeur totale estimée à 9 milliards d'OM ou près de 3 % des exportations recensées. Les deux tiers des exportations de mouton et le tiers des exportations de bœuf semblent destinées au marché sénégalais, le reste étant exporté en Côte d'Ivoire. Les chameaux sont exportés en Algérie et au Maroc. Les peaux sont principalement exportées au Sénégal, au Mali, au Ghana et au Maroc et, dans une certaine mesure, ces expéditions se reflètent dans les exportations vers ces pays. La Mauritanie

<sup>52</sup> Pour plus de détails, voir le Chapitre 4 du Tome 2.

<sup>53</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport, les autorités mauritaniennes, avec le soutien du Centre d'investissement de la FAO et de la Banque mondiale, procédaient à une évaluation du secteur de l'élevage. Certaines données recueillies dans le cadre de cette étude ont servi à la production du présent rapport. Les conclusions du Cadre intégré (CI) concordent avec celles de la récente étude, qui sera disponible dans les mois à venir. Le rapport de l'étude renfermera tous les détails des recommandations énoncées dans le présent rapport.

n'exporte pas de produits de l'élevage vers l'UE, où les exportations ne seraient soumises à aucune restriction tarifaire, mais où l'exigences zoo sanitaires sont rigoureuses.

La production animale est efficace compte tenu des ressources nationales et des précipitations, et les exportations semblent représenter une activité économiquement rentable, en dépit du taux de fertilité et du poids relativement faibles du bétail en comparaison de la production d'autres régions d'Afrique ou dans le monde. La qualité des animaux disponibles sur le marché local constitue un obstacle aux exportations de bétail. La prédominance des exportations « sur pied » affecte la qualité de la viande et ses marchés. Les exportations n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucun traitement spécial tel que l'embouche du bétail. La santé générale du troupeau semble satisfaisante, puisque l'on n'observe pas de poussées épizootiques importantes, ce qui est notamment attribuable aux réformes récentes qui ont permis d'élargir l'accès du secteur de l'élevage aux services de santé animale. L'absence de données récentes et fiables sur les prix et la demande dans les pays importateurs, et l'expérience professionnelle limitée des exportateurs qui appartiennent pour la plupart au secteur informel, nuisent également à la performance des exportations. Les nombreuses taxes informelles appliquées en cours de route sont également néfastes. Les exportations de peaux sont entravées par l'absence d'une tannerie locale ou de procédés d'abattage modernes, conjuguée à la piètre condition des peaux offertes en vente. Les exportations de lait et de produits laitiers sont limitées en raison de l'insuffisance de l'offre disponible pour le marché de l'exportation. Pourtant, certains efforts sont faits pour exporter du lait de chamelle et du fromage de lait de chamelle ; ces initiatives sont entravées par les exigences zoo sanitaires rigoureuses appliquées sur le marché de l'UE.

Il n'y a eu jusqu'ici aucune exportation de produits carnés vers l'UE et les perspectives à court terme pour de telles exportations ne sont pas optimistes. Tout d'abord, il n'est pas facile de trouver de la viande mauritanienne d'une qualité qui permette l'exportation vers l'UE, vu que la quasi-totalité de la production est destinée à la consommation locale et à celle des pays voisins, consommation dont les caractéristiques sont très différentes de celle du marché européen. Deuxièmement, les normes sanitaires en vigueur sont extrêmement strictes et exigent la présentation d'un certificat d'absence de maladie dans les zones d'exportation et de conformité aux normes relatives aux installations de transformation. Avec le temps, ces deux conditions pourront être remplies si les investissements sont adéquats. Cependant, à court terme, la Mauritanie aurait intérêt à se concentrer sur le commerce régional rentable pour lequel l'avantage comparatif est très net, et où le retour sur des investissements plus modestes pourrait être substantiel. .

Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage a pour mandat de guider ce secteur, mais il est handicapé par un manque de ressources et un effectif insuffisant en dehors de Nouakchott. Une restructuration du ministère est envisagée avec le concours de la Banque mondiale afin d'améliorer son soutien au secteur. Le secteur privé est regroupé autour de diverses associations professionnelles, mais leurs activités sont entravées par leur mauvaise organisation et l'absence d'informations pertinentes sur les marchés. Ces associations bénéficient de l'aide financière et de l'assistance technique du gouvernement français.

Le secteur de l'élevage a fait l'objet d'études en profondeur et a bénéficié d'activités de soutien financées par l'UE, le GTZ, l'OPEP, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Cependant, la faible capacité institutionnelle mauritanienne du secteur ne



permet pas encore d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie sectorielle exhaustive. L'étude lancée récemment par les autorités mauritaniennes, avec l'appui de la FAO et de la Banque mondiale, vise à corriger cette situation et accorde une attention particulière au développement de la capacité institutionnelle nécessaire pour élaborer et mettre en place les politiques indispensables à une meilleure performance des exportations du secteur de l'élevage.

### 3.2.2 CADRE D'UN PLAN D'ACTION VISANT A AMELIORER LA PERFORMANCE DU SECTEUR

Les mesures d'intervention pour une meilleure performance du secteur de l'élevage sur les marchés d'exportation peuvent être regroupées en six recommandations générales.

#### Recommandation générale n° 1 : Améliorer la santé du bétail afin de faciliter l'évolution des exportations

Le commerce du bétail dépendra de plus en plus de l'adhésion à des normes zoo sanitaires internationalement reconnues, même si le commerce régional actuel n'est pas entravé par l'absence de réglementation effective dans ce domaine. Puisque la Mauritanie est actuellement le pays le plus concurrentiel de la région sur le marché d'exportations d'animaux sur pied, c'est sur ce marché que les efforts devraient être concentrés. La législation nationale en la matière devrait être alignée sur ces normes et l'agence d'exécution (Réseau mauritanien d'épidémio-surveillance des maladies animales – REMEMA) devrait être renforcée. En premier lieu, il est important que la Mauritanie soit déclarée exempte de peste bovine et de fièvre aphteuse. La réglementation de l'OMC autorise le commerce même si seulement une partie du pays est déclarée exempte d'une maladie. Sur le marché intérieur, un meilleur contrôle sanitaire des troupeaux est également important pour la sécurité alimentaire.

#### Recommandation générale n° 2 : Améliorer la base d'information du secteur, tant aux fins de la prise de décision publique que pour aider les producteurs

- Regrouper les divers organismes impliqués dans la collecte et la publication de statistiques sur le secteur de l'élevage (Douanes, responsables des services vétérinaires, ministère de l'Agriculture et de l'élevage – notamment le nouveau Service des statistiques agricoles et des informations rurales –, Office national des statistiques, Banque centrale) et élaborer un plan d'action intérimaire visant à améliorer la base de données opérationnelles. Pour suivre le projet en cours visant à recenser le cheptel en sollicitant l'appui de la FAO, le Service des statistiques agricoles et des informations rurales devra disposer du soutien nécessaire (ressources humaines et matérielles) pour s'acquitter correctement de ses responsabilités.
- Créer une entité responsable de la collecte et de la diffusion d'informations commerciales relatives à ce secteur, pour permettre aux producteurs de réagir rapidement à l'évolution des marchés. La gestion de cette initiative devrait être confiée aux associations professionnelles, avec l'appui du secteur public.
- Créer un centre de documentation où toutes les études antérieures et la documentation pertinente seraient mises à la disposition des intervenants. Au cours de la dernière décennie, au moins quinze études et de nombreux documents de projets ont été

préparés. La majeure partie de cette information est soit perdue soit inaccessible aux décideurs et au grand public.

*Recommandation générale n° 3 : Renforcer la Direction de l'élevage au ministère de l'Agriculture et de l'élevage*

À l'issue de la restructuration du ministère en 1993, la Direction de l'élevage s'est retrouvée avec un effectif réduit et des services disloqués. Il y aurait lieu d'adopter les réformes nécessaires qui ressortiront de l'étude envisagée sur la restructuration du ministère.

*Recommandation générale n° 4 : Renforcer les organisations professionnelles présentes dans le secteur de l'élevage*

Ces organisations professionnelles pourraient jouer un rôle plus actif dans le développement du secteur. Des organisations professionnelles dynamiques sont nécessaires pour faire pression sur le secteur public afin d'obtenir son soutien et organiser la diffusion de l'information, comme mentionné ci-dessus. Sur la base des initiatives actuelles, il faudrait définir un plan d'action visant à améliorer le fonctionnement de ces organisations en termes de gestion et de finances.

*Recommandation générale n° 5 : La promotion de l'exportation de bétail sur pied est une formule qui a permis de démontrer l'efficacité du secteur informel*

- Rechercher des moyens de réduire les coûts de commercialisation du bétail sur pied. En particulier, s'efforcer d'étudier les moyens de faciliter l'accès au crédit par les éleveurs et les négociants de ce secteur. Un mécanisme de coopération pourrait être la solution la plus appropriée à cet égard. En outre, d'excellentes perspectives d'amélioration des services d'infrastructure semblent exister le long des routes empruntées par les négociants et leurs troupeaux (points d'eau, stations de délivrance des certificats sanitaires, etc.).
- Maintenant que la Mauritanie n'est plus membre de la CEDEAO, il y aurait lieu de négocier des ententes bilatérales pour donner un nouveau cadre institutionnel aux activités commerciales.

*Recommandation générale n° 6 : Promouvoir la production et l'exportation des sous-produits du secteur de l'élevage*

A l'heure actuelle, les exportations de peaux et d'autres sous-produits du secteur de l'élevage sont limitées et ne représentent qu'une faible valeur ajoutée en raison de l'absence d'installations de transformation appropriées et de la mauvaise qualité des peaux brutes. Il conviendrait d'encourager les initiatives d'un entrepreneur du secteur privé intéressé à investir dans une usine de traitement du cuir. Un tel investissement bénéficierait de la gestion efficace du nouvel abattoir à Nouakchott ainsi que des efforts d'amélioration de la qualité des peaux. L'Association des bouchers devrait être très impliquée dans la recherche de solutions à ces deux problèmes, auxquelles les membres et les éleveurs seraient les premiers bénéficiaires. L'expérience d'autres pays indique que le secteur public pourrait devoir continuer d'une façon ou d'une autre à participer à l'exploitation de l'abattoir afin de

garantir certains investissements complémentaires requis, ainsi que pour des raisons de santé publique.

### **3.3 Le tourisme**<sup>54</sup>

#### 3.3.1 DONNEES DE REFERENCE : ATOUTS ET FAIBLESSES

*En Mauritanie, le tourisme est un secteur nouveau et prometteur. Les atouts touristiques sont importants, mais ils doivent être gérés prudemment en raison de leur fragilité. La contribution du secteur à la réduction de la pauvreté pourrait être importante mais, à court terme, sa contribution relative à l'activité économique générale demeurera relativement modeste.*

Le tourisme est un secteur restreint mais prometteur de l'économie mauritanienne dont la mise en valeur ne remonte qu'à quelques années. Il est principalement axé sur le tourisme en milieu désertique, auquel s'ajoute une petite activité de chasse et pêche et d'observation des oiseaux. Le Gouvernement a joué un rôle décisif dans la stimulation de l'activité touristique en demandant à sa compagnie minière de lancer une initiative de tourisme dans la région d'Attar. Ainsi, SOMASERT, une filiale de la grande entreprise minière nationale SNIM lance, depuis le milieu de 1996, de telles initiatives et s'est associée à une agence française de voyages organisés pour établir une liaison charter entre Attar et Marseille et organiser des tours guidés dans cette région désertique. De nombreux entrepreneurs du secteur privé en ont fait autant et, à l'heure actuelle, treize agences françaises de voyages organisés offrent des tournées touristiques en Mauritanie avec le concours d'entreprises locales.

En l'absence de données statistiques fiables, il est difficile d'évaluer la contribution du secteur touristique au secteur de l'emploi et à la balance des paiements. Cependant, ce secteur semble avoir pris de l'essor rapidement à partir d'une base limitée. Entre 1997-1998 et 2000-2001, le nombre d'arrivées à l'aéroport d'Attar est passé de 1 500 à 7 000 annuellement.

Le désert est la principale destination touristique, en partie à cause d'un manque d'infrastructure aux autres sites, de leur accès difficile et fragilité, ainsi que pour des raisons d'ordre culturel. En outre, ce créneau accueille une clientèle spéciale, relativement bien nantie et sophistiquée. La Mauritanie possède de nombreuses plages splendides et non polluées, mais cette destination touristique ne peut rivaliser avec les plages des pays voisins (en particulier le Maroc et la Tunisie) en termes d'accessibilité, de lieux de divertissement et d'infrastructure. De plus, des facteurs culturels ont incité la Mauritanie à retarder le développement éventuel du tourisme de plage, tel qu'énoncé dans le *Rapport de la Commission technique sur le tourisme*, d'avril 2001, un document qui doit être soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Ce rapport souligne cependant les possibilités qu'offrent les petits créneaux touristiques tels que la chasse, l'observation des oiseaux et la pêche dans la région du Banc d'Arguin et du Parc Diawling.

En Mauritanie, le tourisme bénéficie de la stabilité politique et de la politique d'ouverture perçues, ce qui lui donne une place de choix par rapport à d'autres destinations désertiques comme l'Algérie et la Libye. Le tourisme en milieu désertique attire un groupe particulier de

---

<sup>54</sup> Pour plus de détails, voir le chapitre 5 du tome 2.

touristes expérimentés qui recherchent les destinations « nouvelles et non découvertes » offrant à la fois solitude et authenticité. Les liaisons aériennes avec la France et le fait que le français est l'une des langues parlées dans le pays sont des éléments favorables pour le marché français d'où provient actuellement la majorité des touristes. Les atouts culturels de la Mauritanie et l'hospitalité de sa population sont d'autres atouts dans ce secteur.

Les faiblesses du secteur sont notamment : i) la fragilité des endroits désertiques en tant que destination touristique, dans la mesure où la surexploitation d'une destination en milieu désertique restreint (Attar) pourrait anéantir ce produit ; ii) la quasi-absence d'une stratégie au niveau du secteur public quant à l'élargissement de sa fonction d'autorité réglementaire ; iii) la menace qui pèse sur les richesses culturelles qui se trouvent entre des mains du secteur privé ou qui risquent la détérioration ; iv) l'absence de stratégie gouvernementale claire en ce qui concerne la protection et l'exploitation des ressources naturelles comme celles du Banc d'Arguin et du Parc Diawling ; v) le coût relativement élevé pour atteindre cette destination, notamment pour ce qui est du transport aérien autre que les vols charters entre Attar et Marseille, tandis que l'accès des villes d'Attar et de Nouakchott est limité; enfin vi) la Mauritanie fait face à une forte concurrence sur le marché du tourisme en milieu désertique (Algérie, Libye et Niger) qui offre parfois une meilleure infrastructure touristique ; ces destinations sont, pour le moment, plus ou moins hors limites, mais la situation pourrait évoluer rapidement.

### 3.3.2 CADRE D'UN PLAN D'ACTION VISANT A AMELIORER LA PERFORMANCE DU SECTEUR

Un cadre de politique cernant six grandes recommandations pourrait favoriser la durabilité d'un secteur du tourisme dynamique.

Recommandation générale n° 1 : Assurer un soutien public de haut niveau au développement du tourisme

Le Gouvernement devrait préparer un *Schéma directeur*, qui énoncerait clairement les priorités et l'orientation du secteur, telles que perçues par le Gouvernement, ainsi que la façon dont le secteur public entendrait promouvoir ce *Schéma*. L'approbation de ce Schéma à un haut niveau, ainsi qu'un soutien institutionnel et un suivi appropriés, devraient contribuer à stimuler la confiance dans le secteur privé qui sera appelé à investir dans le matériel roulant et les infrastructures. Au Maroc, l'appui de haut niveau a été la clé de voûte de l'élan requis pour la mise en œuvre de l'ambitieuse réforme sectorielle proposée.

Recommandation générale n° 2 : Mettre en place les institutions de soutien nécessaires pour étayer le développement du secteur

Une entité au sein de la structure gouvernementale (voir ci-dessus) et un Office national du tourisme (ONT) pourraient ensemble servir à cette fin. La répartition exacte des activités entre ces deux organismes devrait être précisée après une analyse plus approfondie. La recommandation suivante est avancée :

- Au sein du secteur public, créer une petite entité disposant d'un personnel motivé et qualifié chargé d'assumer les responsabilités qui incombent au secteur public. Cette entité devrait être le moteur de promotion du secteur du tourisme au sein du secteur public et de soutien des décisions conviviales prises par les autres ministères et unités associés au tourisme (infrastructure, transport, culture et parcs, affaires étrangères, visas, etc.). Elle devrait suivre l'évolution du secteur, mesurer son importance en termes de valeur ajoutée, de création d'emplois et de recettes en devises, ainsi que les tendances mondiales dans le secteur du tourisme et notamment les tendances dans les pays d'où viennent la plupart des touristes et dans les pays compétiteurs. Cette information devrait être communiquée aux décideurs et aux entrepreneurs du secteur privé, et servir à mobiliser le soutien du secteur public. Cette entité devrait également réglementer le secteur et établir des normes pour les voyageurs, les guides et l'infrastructure. Elle devrait collaborer étroitement avec l'ONT qui viendrait compléter la structure d'encadrement. La question de savoir comment cette entité serait liée à la structure ministérielle devrait être abordée sans oublier l'élément d'efficacité de son fonctionnement..
- Un ONT pourrait être créé et chargé de la campagne de publicité et de la promotion du tourisme mauritanien, de l'amélioration de l'image de marque de la Mauritanie à l'étranger et de la publicité des produits particuliers offerts par le pays. L'ONT devrait être géré conformément aux principes du secteur privé et financé en grande partie par ce secteur. Il pourrait à l'origine bénéficier d'un soutien du secteur public. Structuré de cette façon, il pourrait assurer que ses activités sont appropriées au secteur privé et que leur gestion relève de ce secteur. L'analyse de l'ONT pourrait confirmer l'observation provisoire selon laquelle l'infrastructure touristique actuelle doit être améliorée si l'on veut attirer d'autres types de touristes et inciter le secteur public à soutenir cette initiative.

Recommandation générale n° 3 : Améliorer et multiplier les destinations touristiques dans le pays

- Mettre à niveau les installations de l'aéroport d'Attar dans le domaine de la sécurité des vols et diversifier le type de vols que cet aéroport peut accommoder.
- Réexaminer les opérations d'Air Mauritanie pour faire en sorte qu'elles servent le secteur du tourisme (assurer des vols vers Attar ou Néma).
- Promouvoir le tourisme en milieu désertique dans des régions autres que Attar – où la capacité d'absorption a presque atteint sa capacité maximale (10 000) - en examinant comment on pourrait améliorer l'aéroport de Néma pour qu'il puisse accommoder en toute sécurité des vols de touristes et ouvrir ainsi de nouveaux circuits touristiques.
- Coordonner les efforts avec les services de tourisme de Saint-Louis (Sénégal), où l'aéroport a été rénové, afin de promouvoir conjointement le tourisme dans le bassin du fleuve Sénégal. Cela doterait la Mauritanie d'un nouveau type de tourisme diversifié.
- Sur la base des constatations de l'ONT, examiner la meilleure façon d'améliorer l'infrastructure touristique pour attirer une clientèle mieux nantie et accroître ainsi la valeur ajoutée par touriste.

Recommandation générale n° 4 : Former le personnel du secteur du tourisme

La formation du personnel s'est faite de façon *ponctuelle* jusqu'à maintenant, en partie à cause de la mise en valeur récente de ce secteur. Cette situation est loin d'être idéale et devrait être corrigée étant donné l'impact qu'elle peut avoir sur la qualité des services touristiques offerts, de la gestion hôtelière, des restaurants, des services de guides et de chauffeurs, etc. Néanmoins, l'envergure de ce secteur demeure limitée et on ne s'attend pas à ce que cette situation change à court terme. Les solutions à ce problème exigeront des efforts sur plusieurs fronts : i) conclure un contrat avec un hôtel existant qui serait exploité en tant qu'hôtel d'entraînement, ii) financer des séances de formation à l'intention des futurs employés du secteur, et iii) offrir des bourses d'études à l'étranger. Manifestement, ce programme devra être élaboré en collaboration étroite avec l'ONT, les donateurs et le secteur privé.

Recommandation générale n° 5 : Concevoir et lancer une campagne de commercialisation et de communication appropriées

Même avec un bon produit touristique à offrir, la Mauritanie ne pourra pas tirer profit de l'expansion mondiale du tourisme si elle n'est pas dotée d'une stratégie de commercialisation bien articulée et bien exécutée. Une telle stratégie devrait définir les marchés prioritaires, les circuits de transmission des produits disponibles à ces marchés, ainsi que les produits particuliers de promotion. La coopération entre l'entité gouvernementale responsable du tourisme et l'ONT sera essentielle à cet égard.

Recommandation générale n° 6 : Préserver les atouts culturels et naturels qui sont les piliers du secteur du tourisme

Les touristes viennent en Mauritanie pour jouir de ses atouts culturels et écologiques. La préservation et la mise en valeur de ces richesses ont par conséquent une importance cruciale

pour le développement durable du secteur. Une attention particulière devrait être accordée à préserver l'attrait de ces richesses : le milieu désertique, l'écologie culturelle et l'écologie naturelle qui, en plus du tourisme désertique, offrent la possibilité d'observer les oiseaux et de pratiquer la pêche et la chasse.

- La préservation du patrimoine culturel a attiré l'attention du Gouvernement et de plusieurs partenaires étrangers. Jusqu'à maintenant, les initiatives n'ont pas abouti à la mise en œuvre d'activités de préservation. Il y aurait beaucoup à gagner à progresser sur ce front.
- Il conviendrait d'appliquer dans le désert d'Attar une forme souple de protection de type « parc national » qui le protège contre le développement excessif et la détérioration, tout en permettant l'expansion supervisée du tourisme qui ne nuirait pas à l'environnement délicat et fragile du désert.
- Le Banc d'Arguin (qui relève du Secrétariat général d'État) renferme des pêcheries et des ressources ornithologiques exceptionnellement riches et pourrait être doté d'une infrastructure qui favoriserait le meilleur développement du tourisme.
- Le Parc Diawling, (qui relève du ministère de l'Agriculture et de l'élevage) est mal préservé et son potentiel de chasse et de tourisme est sous-exploité. Il faudrait envisager une nouvelle initiative d'exploitation du potentiel touristique de cette région, peut-être en collaboration avec les autorités sénégalaises qui gèrent le parc adjacent de Djoudj.

### **3.4 L'agriculture**<sup>55</sup>

#### 3.4.1 DONNEES DE REFERENCE : ATOUTS ET FAIBLESSES

L'agriculture, à l'exception de l'élevage, représente environ 6 % du PIB total, part inférieure à celle observée dans la plupart des pays moins nantis, ce qui est principalement dû aux précipitations erratiques et très faibles et au fait que la majeure partie du pays est située en zone désertique. Le Gouvernement a consacré des sommes importantes à l'expansion des zones irriguées dans le Sud, où l'accent a été mis sur l'expansion des terres irriguées pour la riziculture. L'autosuffisance alimentaire a été l'élément moteur de cette initiative. En fait, la viabilité financière et économique de ces zones nouvellement mises en valeur n'est pas garantie et une part importante des terres irriguées n'est plus exploitée. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation : les gains de productivité n'ont pas été aussi élevés que prévu, l'ouverture du marché local au riz importé a exercé une pression à la baisse sur les prix et l'infrastructure, et d'autres services de soutien inadéquats ont contribué à l'augmentation du coût de production. En outre, le soutien technique offert aux riziculteurs a été décevant. Cet état de choses a amené le Gouvernement à revoir ses objectifs de développement de l'agriculture irriguée :

- intensification de la production rizicole
- diversification de l'agriculture
- intégration de l'agriculture irriguée dans d'autres activités rurales
- promotion des exportations

---

<sup>55</sup> Pour plus de détails, voir le Chapitre 4 du Tome 2.

- minimisation de l'impact négatif sur l'environnement.

Pour soutenir ces objectifs, le Gouvernement a lancé une série de projets, dont le plus important est le *Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie* (PDIAIM). Avec l'appui de la Banque mondiale, ce programme vise à accroître de 7 % par an la valeur ajoutée agricole dans les zones irriguées, mais avec une augmentation annuelle de 10 % de la valeur ajoutée des produits agricoles autres que le riz. Cet objectif doit être atteint à travers la réhabilitation de toutes les terres irriguées qui peuvent être réhabilitées, en étendant certains périmètres irrigués collectifs et en installant de nouveaux ouvrages d'irrigation dans les régions réservées au programme de diversification dont on attend une augmentation substantielle des exportations. L'objectif ultime du PDIAIM est de rehausser la productivité de la main-d'œuvre et des terres à travers la réalisation d'un ambitieux programme de réformes.

Le PDIAIM a déjà enregistré des progrès importants et plusieurs approches prometteuses ont été testées en vue d'atteindre l'objectif établi de diversification de la production et de promotion des exportations. Pourtant, l'objectif ultime du programme pourrait s'avérer trop ambitieux du fait que la demande locale est relativement faible et que les perspectives d'exportations rizicoles sont moroses. Il pourrait donc être nécessaire de réduire les objectifs du projet. De plus, le rythme de mise en œuvre du programme sur le terrain et la réaction plutôt lente de l'offre par rapport aux prévisions suggèrent que le programme de libéralisation des importations rizicoles devrait faire l'objet d'un suivi minutieux. Parmi les questions à examiner de nouveau, il convient de citer les politiques axées sur un système de tenure durable, le programme de stimulation de la productivité de la riziculture, et l'accès et le coût du crédit et des infrastructures. La présente section se termine par un nouvel examen des perspectives d'exportation de produits agricoles mauritaniens dans l'hypothèse que des mesures appropriées auraient été prises pour résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus.

#### 3.4.2 PROGRAMME D'ACTION VISANT A AMELIORER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR AGRICOLE, EN PARTICULIER SUR LE MARCHE D'EXPORTATION

##### Méthode de tenure

*Il pourrait être nécessaire de revoir la législation sur les méthodes de tenure dans le but d'assurer la cohérence du cadre juridique avec les pratiques sur le terrain et la capacité de l'État d'en promulguer les dispositions.*

La législation de 1983 et le *décret d'application* de 1990 ont aboli la méthode traditionnelle de tenure et ont transféré tous les droits de tenure des terres à l'État qui devait ensuite les remettre aux personnes qui remplissaient diverses conditions, dont la plus importante était l'exploitation de ces terres. Le processus est long et vise à prévenir la spéculation. Après le dépôt d'une requête, le propriétaire éventuel peut commencer à utiliser les terres et après cinq ans, il peut obtenir une concession provisoire pour une autre période de cinq ans au terme de laquelle il a droit à la concession permanente. Ce n'est que lorsque la concession permanente est enregistrée à la Conservation des hypothèques que la propriété est transférée de l'État au nouveau propriétaire et que celui-ci peut utiliser les terres, les louer ou les vendre. Des droits annuels modiques sont versés à l'État durant ce processus. Après presque dix ans, la situation



est confuse car peu de propriétés atteignent le stade d'enregistrement, tandis que les transferts de terrains, l'exploitation collective et les contrats de location sont fréquents. De nombreux propriétaires éventuels ne terminent pas la procédure et l'État ne semble pas en mesure de vérifier les conditions de régularisation de la situation ; quoi qu'il en soit, l'État n'accorde que très lentement les titres fonciers. En fait, la situation générale semble caractérisée par des irrégularités tolérées.

Un examen de la méthode de tenure en vigueur est donc recommandé. Dans le cadre de cet examen, il conviendrait d'envisager l'abolition de l'exigence d'exploitation complète des terres comme condition d'octroi des titres fonciers et, simultanément, d'imposer une taxe annuelle plus élevée sur la propriété des terres, qu'elles soient exploitées ou non, taxe qui pourrait éventuellement devenir un impôt foncier agricole.

### Promotion de la production rizicole

*Les objectifs actuels d'expansion de la production rizicole sont probablement trop ambitieux et, dans tous les cas, ils ne peuvent être atteints qu'à moyen ou à long terme. En conséquence, le programme de réduction progressive des droits de douane sur les importations de riz devrait être appliqué graduellement sur une plus longue période afin de coïncider avec les progrès réalisés en vue de diversifier la production pour l'exportation.*

Sur les 40 000 hectares où l'on trouve des ouvrages d'irrigation, seulement 20 000 sont actuellement cultivés. Le reste a été abandonné en raison d'une mauvaise conception des ouvrages, du mauvais entretien des canaux d'irrigation, de problèmes de salinité, de l'absence de crédit et de la chute de la production rizicole après l'ouverture des frontières au riz importé. En l'absence d'un programme de réhabilitation majeur, il est probable que d'autres terres irriguées devront être abandonnées dans les années à venir. Le programme de réhabilitation du PDIAIM est trop ambitieux et s'il était entièrement réalisé, il accroîtrait la production de riz de 300 000 tonnes, alors que la consommation locale atteint au maximum 140 000 tonnes. Les perspectives d'exportations de riz mauritanien sont très précaires et donnent un caractère d'urgence au programme de diversification et d'exportation de nouveaux produits.

Le programme de production de riz fait face à de redoutables obstacles en raison d'une faible productivité, d'une mauvaise qualité du riz qui ne correspond pas à la demande locale et d'un mauvais entretien du système d'irrigation qui affecte la qualité du sol en raison de la salinité qui en résulte. Des études récentes sur ce secteur indiquent que la productivité devra augmenter considérablement si l'on veut que le riz produit localement fasse concurrence au riz importé. Néanmoins, tout indique qu'il faudra attendre que la productivité atteigne environ 6 tonnes/ha (elle est de 2,4 à 4,9 tonnes/ha à l'heure actuelle) et que la pratique de deux cultures (inexistante à l'heure actuelle) soit plus répandue pour obtenir une production locale économiquement viable et capable de concurrencer les importations. On ne pourra y parvenir qu'en réalisant un programme complet d'investissement, d'entretien et de services de vulgarisation. C'est précisément l'objectif visé par le PDIAIM qui, au mieux, ne pourra être atteint que graduellement.

Les droits de douane sur le riz importé ont diminué légèrement au cours des deux dernières années mais, ajoutés aux autres taxes levées sur les importations (TVA, IMF), ils représentent

encore 45 % environ. Conjugés aux modalités de commercialisation en place, qui exigent que les importateurs achètent du riz local et couvrent leurs pertes de recettes avec les bénéfices réalisés sur la vente du riz importé, ces mesures ont permis d'écouler sur le marché intérieur la récolte de riz du pays. Mais comme les prix fob du riz ont chuté de 30 % sur les marchés mondiaux depuis novembre 1999, les prix du riz local ont aussi fléchi de plus d'un cinquième et ont diminué les revenus des agriculteurs et les incitations à continuer la riziculture.

L'engagement pris par le Gouvernement mauritanien (énoncé dans le CSRP) de réduire le niveau de protection à un maximum de 23 % (y compris la taxe de statistique) d'ici 2010, devrait être suivi attentivement à la lumière de la lente réaction de l'offre attendue du programme de diversification. Si cette libéralisation devait précéder les gains d'efficacité attendus de la riziculture et de la diversification des produits, elle compromettrait la viabilité du secteur qui emploie la majorité des agriculteurs de la Vallée. Il importe donc de suivre minutieusement l'évolution de l'impact du processus de libéralisation des importations de riz sur le petit agriculteur et de la comparer au coût élevé à la consommation qu'implique le maintien d'un haut niveau de protection. En attendant l'établissement du programme de diversification et d'exportation, il pourrait être préférable de chercher des moyens d'éviter l'effondrement du secteur fragile de la production rizicole dans la vallée du Sénégal.

#### Accès au crédit

*Les grandes exploitations agricoles associées à l'investissement étranger direct ou bénéficiant d'un solide soutien financier extérieur au secteur peuvent se permettre de ne pas recourir au crédit local coûteux. Cependant, le petit agriculteur ne peut moderniser son exploitation sans avoir accès à du crédit à coût raisonnable.*

La pénurie de crédit agricole abordable représente un obstacle majeur au développement du secteur. Au cours des années passées, une union de crédit (UNCACEM) a offert des crédits partiels (70 % du capital requis), à un taux d'intérêt de 12 %, sauf pour les prêts à moyen terme. Cependant, de nombreux agriculteurs ont été exclus de cette source de crédit en raison d'arriérés de remboursement. Le nouveau régime de crédit lancé pour le PDIAIM offre des prêts sur huit ans dont le montant dépend de la taille de l'exploitation agricole (50 % de l'investissement pour les exploitations collectives et 30 % de l'investissement pour les petites exploitations agricoles). Cependant, étant donné les conditions de productivité moyennes actuelles et compte tenu du taux d'intérêt de 15 % appliqué, le service de la dette représente entre 25 et 35 % de la valeur de la production. Cela semble très élevé et pourrait compromettre l'objectif de promotion des investissements pour la modernisation de la production rizicole et la diversification des produits. Une nouvelle approche, visant à offrir du crédit aux agriculteurs pauvres, devrait être étudiée. À la lumière des médiocres résultats obtenus ailleurs dans le monde avec les régimes de crédit exclusivement agricole, il pourrait être souhaitable de se pencher sur des formules de crédit coopératif et de crédit limité basés sur des garanties collectives. Il est clair que le secteur sera défavorisé aussi longtemps que le secteur bancaire offrira du crédit uniquement à des taux d'intérêt élevés et que l'accès au crédit sera très restrictif.

#### Services d'infrastructure

*L'inadéquation des services d'infrastructure, de transport et d'entreposage frigorifique, et la disponibilité d'électricité et d'eau potable augmente le coût de production et compromet la compétitivité. Il est indispensable d'aborder ces problèmes dans le cadre du programme de diversification de la production et de promotion des exportations.*

Une infrastructure de transport laissant à désirer dans les régions agricoles les plus prometteuses contribue à l'augmentation des coûts de commercialisation, tout comme l'absence d'installations d'entreposage frigorifique, soit aux points de transbordement soit à l'aéroport. Ainsi, les opportunités de marketing à l'intérieur du pays, qui sont déjà limitées en raison des faibles revenus et de la dispersion de la population, sont encore moins nombreuses et tout espoir de compétitivité est compromis. En outre, cette situation aggrave les problèmes résultant de la courte durée des saisons culturales, d'où la surabondance de produits et des prix en baisse pendant la haute saison, et des pénuries et des prix forts pendant le reste de l'année. Divers projets apporteront des solutions partielles à cette situation, mais certains n'ont pas encore trouvé une source de financement durable :

- Revêtement de la route entre Rosso et Boghé, vers l'Est, le long du fleuve Sénégal.
- Installation de grands entrepôts frigorifiques au nouvel aéroport et, peut-être à Rosso.
- Électrification de la vallée du fleuve Sénégal, à partir de la nouvelle centrale hydroélectrique de Manantali, où les travaux progressent de manière satisfaisante.
- Abolition effective du monopole du transport routier afin de permettre une baisse des coûts grâce à une plus grande concurrence.

Le transport maritime serait le moyen indiqué pour exporter les produits agricoles en vrac. Cependant, à l'heure actuelle, aucun navire ne fait une escale régulière et le seul autre moyen d'expédition des exportations agricoles est le transport aérien – un moyen coûteux qui n'est économiquement viable que pour les produits de grande valeur. Le recours à des vols charters à partir de Nouakchott pourrait être envisagé, mais uniquement si justifié en raison des volumes transportés. Cela deviendra possible avec l'expansion du secteur. Le groupe français qui a effectué les premiers gros investissements dans le Sud et qui exploite également des plantations en Côte d'Ivoire et au Cameroun, envisage d'utiliser ses moyens de transport côtier réguliers pour exporter ses produits. On pourra alors réserver de l'espace sur ces navires pour les exportations mauritaniennes des autres producteurs.

### *Perspectives d'exportation de produits agricoles*

*Les perspectives d'exportation des produits agricoles mauritaniens sont bonnes, mais elles dépendront d'une action concertée sur les enjeux décrits précédemment. Même dans ce contexte, la croissance sera lente.*

Une meilleure exploitation du marché national pourrait offrir des débouchés intéressants pour le programme de diversification de la Mauritanie. Cependant, ce marché demeure restreint et le pouvoir d'achat est limité. Dans ces circonstances, le développement des exportations contribuerait considérablement au potentiel de diversification de la production. La Mauritanie est le pays tropical le plus rapproché du marché européen et des perspectives intéressantes semblent s'offrir pour approvisionner l'Europe en fruits et légumes frais en automne et en hiver. Afin d'exploiter cette possibilité, la Mauritanie dispose déjà d'importantes réserves de

terres prêtes à être mises en valeur et de l'eau d'irrigation, facile à puiser dans le fleuve Sénégal tout proche. Des expériences récentes indiquent que la production et l'exportation de fruits et légumes vers l'Europe ont un bon potentiel, et que l'exportation de melons, d'okras, de patates douces et d'haricots verts est prometteuse. Pour ce qui est de certaines denrées, les perspectives de culture biologique sont excellentes, et les prix sont très fermes. Pourtant, de sérieux obstacles entravent la production en masse. La plupart des agriculteurs ne possèdent pas le savoir-faire technique nécessaire, les semences appropriées, les compétences requises de marketing ni l'accès au crédit pour financer leurs opérations (achat des facteurs de production et financement des stocks et des produits entreposés jusqu'à leur expédition à l'étranger et réception du paiement) pour se lancer dans cette entreprise. Quand tous ces obstacles seront franchis, le développement des exportations agricoles aura enfin une chance de réussir. La voie de la réussite passe vraisemblablement par la création de grandes exploitations agricoles ou l'établissement de partenariats avec des groupes étrangers. Les initiatives récentes des Grands Domaines de Mauritanie (GDM, voir l'encadré), qui portent sur des exportations expérimentales grâce aux compétences de marketing de leurs associés français, reflètent bien les possibilités. Ces initiatives devraient être poursuivies en partageant l'expérience de production et de commercialisation avec les agriculteurs locaux, dans le cadre de contrats de sous-traitance. On ne saurait trop insister sur l'importance d'attirer l'investissement étranger dans ce secteur car c'est un moyen sûr d'entrer en relations avec des exportateurs capables d'offrir des moyens techniques et de commercialisation et d'aider à répondre aux normes phytosanitaires des pays importateurs. La recherche d'investisseurs et de partenaires étrangers devrait être étendue aux exportateurs marocains qui ont réussi. Le PDIAIM, qui en est à sa seconde année, comprend plusieurs initiatives très prometteuses dans ce sens. Le projet met l'accent sur le partage des risques avec les producteurs pour lancer de nouvelles cultures, subventionner le crédit, appuyer des projets de recherche compatibles avec le programme de diversification, établir des relations de partenariat avec des investisseurs étrangers et offrir des services de vulgarisation. Ces programmes doivent être testés, évalués et adaptés aux circonstances. Tel qu'indiqué plus haut, le PDIAIM pourrait envisager de revoir son programme d'aide au crédit afin d'en faciliter l'accès par les petits agriculteurs.

## ENCADRE 2 : GRANDS DOMAINES DE MAURITANIE (GDM)

L'entité Grands Domaines de Mauritanie est une filiale de la compagnie fruitière de Marseille. C'est un domaine de près de 190 hectares, loué dans le cadre d'un contrat à long terme avec les propriétaires. GDM est installé dans un ancien périmètre rizicole abandonné et envisage l'extension de ses activités par la signature d'un contrat de bail dans la région de Kaidi. GDM envisage de diversifier ses productions sur plusieurs spéculations dont une partie est destinée à l'exportation. Des essais sur les possibilités de production de plusieurs spéculations, ont été menés. Des programmes d'investissement importants sont en cours de réalisation aussi bien au niveau des équipements hydro-agricoles (installation des équipements de micro irrigation, stations de pompage) qu'au niveau des plantations fruitières, de brises vent ou d'installations pour le conditionnement des productions destinées à l'exportation, y compris la chaîne de froid.

Les produits envisagés pour l'exportation sont : les patates douces toute l'année, les haricots verts en fin d'année, le melon en fin décembre et le piment en fin mars.

GDM bénéficie de l'appui scientifique de la société mère. Pour les choix des techniques, des variétés de semences de lutte phytosanitaire, des scientifiques font le déplacement depuis la France pour assurer un suivi technique et scientifique de GDM.

Du point de vue de la commercialisation, le GDM peut s'appuyer sur le savoir-faire, l'organisation, la logistique de transport et la présence de la société mère en particulier sur le marché européen et français. Celle-ci a en plus une vaste expérience de production et d'exportation de produits tropicaux.

GDM assure dans la zone de la vallée également un rôle de recherche et de vulgarisation. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée entre GDM et le ministère du Développement rural et de l'environnement. Cette convention couvre six domaines d'intervention du programme de diversification du PDIAM. GDM identifiera des cultures et des variétés adaptées aux conditions agro-climatiques de la vallée et destinées en particulier à l'exportation. Il développera des techniques optimisant les rendements et l'utilisation en particulier de l'eau d'irrigation. Il évaluera le coût de l'investissement associé aux différentes techniques de production. GDM devra également assurer la conception d'une station de conditionnement multi-fonctionnelle de diverses productions pour l'exportation. GDM mettra au point un circuit logistique maritime et aérien paramétré et une évaluation commerciale du potentiel de développement des exportations. En plus, GDM assurera la formation des techniciens mauritaniens aux techniques de production, d'entretien du matériel, de conditionnement, de commercialisation et de suivi financier.

Déjà, GDM a conduit des programmes d'essais sur plusieurs espèces et variétés. Ainsi, des tests ont été conduits, sous abris et en plein champ, sur un cycle de haricot vert, de gambo, de melon et de maïs en intercalaire. L'option de production en bio a également été testée. Pour le melon, cette option a été abandonnée ; par contre, elle semble concluante pour le gambo et le haricot vert. Des essais d'introduction sont menés sur la patate douce, le gingembre, le taro et l'igname. Malgré les difficultés des installations liées en particulier aux conditionnements et à la chaîne de froid, des solutions de fortune ont été utilisées (montage d'un centre de conditionnement de fortune, utilisation d'un conteneur frigo). GDM a pu réaliser un premier programme d'exportation de haricot et de gambo. La qualité des produits exportés a été jugée satisfaisante.

Une serre d'acclimatation avec diffuseurs a été construite pour recevoir les plants de bananiers, des fruits de la passion et de papayers. Une station de conditionnement est construite, des techniciens mauritaniens travaillant dans le domaine commencent à maîtriser les techniques de production et de conditionnement. Certains d'entre eux déclarent avoir introduit dans leurs exploitations villageoises les techniques et les spéculations pratiquées dans le domaine.

GDM n'exclut pas le développement d'un partenariat du Domaine avec les paysans de la vallée pour qu'ils produisent pour le compte du domaine dans le cadre de contrats de production conformes aux normes.

## 4. La pauvreté

### 4.1 Profil de la pauvreté

La robuste performance économique enregistrée durant les années 90 s'est accompagnée d'une réduction sensible du niveau de pauvreté. En 1996, le pourcentage des personnes subsistant en-deçà du seuil de pauvreté était d'environ 50 %, soit en baisse par rapport à 56,6 % en 1990<sup>56</sup>. D'autres indicateurs du niveau de vie indiquent également une amélioration importante. Entre 1988 et 1996, l'inscription à l'école primaire est passée de 50 à 75 %, tandis que la malnutrition chez les enfants a régressé de 48 à 23 %<sup>57</sup>. Plus de 90 % de la baisse du niveau de pauvreté peuvent s'expliquer par l'augmentation du PIB par habitant, tandis que l'inégalité n'a presque pas changé au cours de la première moitié des années 90<sup>58</sup>. Ces chiffres incitent à penser que les réformes des politiques économiques qui ont stimulé la croissance du PIB durant les années 90 ont été un important facteur de recul de la pauvreté. Ils pourraient également signifier que la croissance du PIB durant la prochaine décennie sera le principal facteur d'atténuation de la pauvreté et c'est pourquoi le CSRP vise juste en donnant priorité à la promotion de la croissance économique.

Le déclin de la pauvreté a touché les régions différemment. A Nouakchott, la proportion de la population d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté est passée de 36 à 21 %, tandis que dans la région « Rural-Autre » (la partie du secteur rural située en dehors du bassin du fleuve Sénégal), elle est passée de 69 à 72 % de la population. Dans la région « Rural-Fleuve » (vallée du fleuve Sénégal) et dans les autres villes, le pourcentage de la population d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté a régressé de 74 à 61 % et de 45 à 39 %, respectivement. Entre 1990 et 1996, les dépenses moyennes par ménage à Nouakchott et dans la région Rural-Fleuve ont augmenté de 18 % en termes réels, comparativement à une diminution de 7,1 % dans les autres villes et à des dépenses moyennes stationnaires dans la région Rural-Autre (Office national de la statistique, 1996).

La prévalence et l'étendue de la pauvreté demeurent inquiétantes, en particulier dans les régions rurales où le niveau de vie de près de 70 % de la population est inférieur au seuil de la pauvreté (CSRP, 2001). Le niveau de vie de près de 75 % des agriculteurs de la région Rural-Autre et 61 % des agriculteurs de la région Rural-Fleuve est inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté n'est pas aussi répandue en zone urbaine car elle ne touche que 21 % de la population à Nouakchott et 39 % dans les autres villes. L'incidence de pauvreté extrême (seuil de 0,80 dollar par jour), qui touche 53 % de la population dans la région Rural-Autre et 37 % dans la région Rural-Fleuve, se compare mal aux niveaux de 8 % observés à Nouakchott et de 22 % dans les régions urbaines autres que Nouakchott.

---

<sup>56</sup> Office national de la statistique, *Profil de la pauvreté en Mauritanie*, 1996. Le seuil de la pauvreté a été fixé à 54 481 ougiyas de 1996, ce qui correspond au seuil international d'un dollar par jour. Un nouveau profil de pauvreté est en préparation, basé sur la plus récente (2001) enquête auprès des familles.

<sup>57</sup> Luc Chistiaensen, Lionel Demery et Stefano Paternostro, « Reforms, Economic Growth and Poverty Reduction in Africa: Messages from the 1990s », document reprographié, Banque mondiale, 2001.

<sup>58</sup> McCulloch, Chereil-Robson et Baluch, « Growth, Inequality and Poverty in Mauritania, 1987-1996 », document reprographié, Université de Sussex, 2000.

Le secteur extérieur n'a joué qu'un rôle mineur dans la croissance et, par conséquent, dans l'atténuation de la pauvreté. La croissance des exportations a été d'environ 1 % pendant la décennie et sa contribution à la croissance du PIB est inférieure à 0,5 point de pourcentage. Donc, seulement 11 % de la réduction totale de la pauvreté pendant les années 90 peuvent être attribués au secteur des exportations. De façon générale, ce secteur est concentré sur deux produits (produits miniers et produits de la pêche), qui représentent plus de 99 % du panier d'exportation. L'intégration de ces deux secteurs dans le reste de l'économie est limitée, ce qui incite à penser que les effets d'une expansion des exportations sur la pauvreté ne se feront sentir directement que dans les ménages associés à ces secteurs (les pêcheurs et les travailleurs miniers). Cependant, puisque la pauvreté est un phénomène surtout rural, une stratégie bien ciblée devra être mise en place. A cet égard, les efforts faits par le Gouvernement pour diversifier le panier des exportations en mettant l'accent sur les produits de l'agriculture et de l'élevage auront non seulement une incidence indirecte sur l'atténuation de la pauvreté à travers la croissance (la contribution du secteur rural au PIB est d'environ 20 %, soit plus que la contribution combinée des mines et des pêches)<sup>59</sup>, mais aussi des effets directs sur la pauvreté du fait que la majorité des pauvres appartiennent à ces secteurs.

#### **4.2 Localiser les pauvres**

Lors de la conception de stratégies commerciales visant à réduire la pauvreté, il sera primordial de situer correctement les pauvres en termes de consommation et profil de production et de leurs sources de revenu. (L'encadré 3 met en exergue certains problèmes liés aux données utilisées dans cette analyse.) La politique commerciale aura une incidence sur le bien-être des pauvres à travers leur consommation et leur production. L'incidence de la libéralisation du commerce sur le bien-être des pauvres affecte surtout leurs sources de revenu (en général, le travail non spécialisé et la production agricole) plutôt que sur leur panier de consommation<sup>60</sup>. Il en est ainsi du fait qu'une réforme dans le secteur du commerce influera sur de nombreux prix relatifs, dont certains changeront en direction opposée pour compenser la situation et donneront lieu à un ajustement du panier de consommation. Par ailleurs, les pauvres ont généralement peu de biens, dont le plus important est leur travail non spécialisé ou un lopin de terre cultivé. L'impact sur les salaires, l'emploi et les prix des denrées alimentaires sera le facteur le plus déterminant de l'incidence d'une réforme de la politique commerciale sur la pauvreté<sup>61</sup>. À court terme, les travailleurs auront peu de possibilités de répartir leurs ressources parmi les secteurs (en raison notamment des coûts d'ajustement) ; par conséquent, la localisation des pauvres en termes de production revêt une importance capitale pour déterminer l'incidence à court terme d'une réforme de la politique commerciale. Par ailleurs, à plus long terme, les travailleurs et les producteurs pourront se réimplanter dans d'autres secteurs et la source de revenu de la population en termes de propriété des facteurs de production et d'éléments d'actif détenus sera le facteur déterminant de l'effet de la réforme sur les pauvres<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Office national de la statistique, *Annuaire statistique*, 1998.

<sup>60</sup> Banque mondiale, *Poverty Reduction Strategy Paper Sourcebook*, chapitre consacré à la politique commerciale et à la pauvreté, 2001.

<sup>61</sup> Pour la localisation géographique de la pauvreté en Mauritanie, voir ONS (1996) et *Profil de la pauvreté et CSRP*, 2000. Les deux ouvrages indiquent que plus de 80 % des pauvres vivent en région rurale (Rural-Fleuve et Rural-autre).

<sup>62</sup> Voir l'annexe du document de la Banque mondiale (2001) cité plus haut.

La section suivante débute par une description des pauvres selon leur profil de consommation (Que consomment-ils ?). Ensuite elle décrit leur profil de production (Que produisent-ils ?) et se termine par l'examen de leurs sources de revenu (De quels avoirs tirent-ils leurs revenus ?).

ENCADRE 3 : QUESTIONS RELATIVES AUX DONNEES DE L'ENQUETE AUPRES DES MENAGES DE 1995-1996

Les données de l'Enquête auprès des ménages de la Mauritanie (1995–1996) sont, en général, de bonne qualité, même si certaines parties de la base de données ont posé des problèmes. Certains de ces problèmes ont apparemment été résolus lors de l'enquête plus récente de 2000–2001, mais d'autres persistent. Cependant, l'analyse se bute à certains problèmes de données sérieux, dont les plus importants sont énumérés ci-dessous :

En termes quantitatifs, la production agricole des douze derniers mois est manifestement erronée. Ainsi, la récolte annuelle moyenne de riz n'atteindrait que 10 à 20 kg par hectare.

Certaines des questions sur les récoltes concernent les quantités (unités), tandis que d'autres sont posées en termes monétaires. Il y a donc un manque de cohérence interne des réponses à ces questions ; dans certains cas, les données sont présentées pour certaines colonnes tandis d'autres n'apparaissent pas (les quantités ne sont pas disponibles pour toutes les ventes).

Il n'y a pas de données sur le niveau de scolarité des individus. Ainsi, on n'indique pas dans la plupart des cas si la personne a acquis ou non une scolarité.

Les données sur le revenu sont disponibles pour 60 % environ des ménages, ce qui rend l'usage de ces données problématique.

Le fichier de données sur les revenus de pensions/sécurité sociale était absent de l'ensemble des données reproduit sur le CD, de sorte qu'il n'a pas été possible d'inclure ces revenus dans les calculs.

Les données sur les professions sont présentées à un niveau assez détaillé, mais il aurait été plus utile que les personnes soient réparties selon une classification sectorielle internationale courante, par exemple la Classification internationale type des professions au niveau de quatre chiffres.

#### 4.2.1 En termes de consommation

Dans les ménages pauvres, l'alimentation représente entre 65 et 71 % des dépenses alors que dans les ménages mieux nantis elle n'est que de 60 % environ. La principale composante du panier de la ménagère pauvre est le riz (12 % des dépenses totales en moyenne pour les trois premiers déciles), puis la farine et d'autres céréales (12 %), la viande et la volaille (14 %) et le sucre, les boissons et le tabac (13 %). Les dépenses consacrées aux légumes sont inférieures à 2,5 %, tandis que les dépenses consacrées aux fruits sont inférieures à 0,2 % des dépenses totales. Les vêtements accaparent plus de 10 % des dépenses totales des ménages pauvres, contre 5 % seulement pour les ménages des trois premiers déciles.

Une réduction importante des prix de ces produits augmenterait le revenu disponible des pauvres (et maintiendrait la source de revenu constante). Par exemple, une réduction de 20 % des prix des vêtements et chaussures (qui pourrait être réalisée en supprimant le droit tarifaire de 20 %, plus la taxe de statistique de 3 %) sur tous les articles énoncés aux Chapitres 61, 62 et 63 du barème tarifaire de la Mauritanie (vêtements et chaussures)



relèverait le revenu disponible des ménages des trois premiers déciles d'au moins 2 %<sup>63</sup>. De même, l'abolition du droit tarifaire de 20 % sur la viande, la volaille et le riz augmenterait de 5 % le revenu disponible des ménages des trois premiers déciles. Cependant, comme il s'agit de produits agricoles, la libéralisation pourrait compromettre les sources de revenu des ménages en milieu rural où la pauvreté est concentrée. Il faut donc tenir compte de l'impact de la libéralisation du commerce sur les besoins de revenu de ces ménages, notamment par le biais de l'application progressive des mesures de libéralisation, comme que mentionné plus haut.

#### 4.2.2 En termes de production

La pauvreté est avant tout un phénomène rural. Plus de 36 % des agriculteurs et des travailleurs agricoles gagnent moins de 0,80 dollar par jour (pauvreté extrême) et une autre tranche de 18 % gagne entre 0,80 dollar et 1,00 dollar par jour. Au total, 54 % des agriculteurs et des travailleurs agricoles vivent dans la pauvreté (voir le Tableau 8). Ce segment de la population active représente 55 % de tous les ménages subsistant en deçà du seuil de la pauvreté dont 40 % subsistent dans la pauvreté. Dans les trois déciles supérieurs, seulement 6 % de la population pratique l'agriculture. Parmi les éleveurs, 62 % vivent dans un état de pauvreté extrême et, au total, 72 % de la population subsistent avec moins d'un dollar par jour. Les pêcheurs sont considérablement moins pauvres que les agriculteurs et les éleveurs. Ces statistiques indiquent que toute augmentation de la productivité, toute réduction des prix des facteurs de production ou toute augmentation des prix des produits du secteur rural aura un impact direct et significatif sur la pauvreté.

**TABLEAU 8 : PROFIL DE LA PAUVRETE PARMIS LES AGRICULTEURS, LES ELEVEURS ET LES PECHEURS**  
(en pourcentage)

	<b>Très pauvres</b> <b>Moins de 0,80 dollar/</b> <b>jour</b>	<b>Pauvres</b> <b>Moins de 1 dollar/jour</b>
Agriculteurs	53	79
Éleveurs	62	72
Pêcheurs	9	33

Environ 56 % des agriculteurs qui cultivent des céréales sont pauvres, dont 36 % sont considérés comme très pauvres. Parmi les maraîchers, les proportions sont de 53 et 34 % respectivement, tandis que chez les producteurs de fruits, elles sont de 34 et 29 %, respectivement. (Voir le Tableau 9, qui exclut les travailleurs agricoles). On peut donc penser qu'une diversification de la production céréalière au profit de la production de fruits et de légumes pourrait entraîner une diminution significative de la pauvreté. Certaines données indiquent qu'une telle diversification serait possible, dans des conditions propices et avec le soutien requis comme mentionné dans la section sur l'agriculture, notamment du fait que certains céréaliers cultivent déjà des fruits et des légumes. Par exemple, 10 % des céréaliers

<sup>63</sup> Pour plus de détails sur cette méthodologie, voir Alessandro Nicita, Marcelo Olarreaga et Isidro Soloaga, *Trade Reform and the Poor in Cambodia, Madagascar and Mauritania*, document de référence pour les études pilotes du Cadre intégré, 2001.

déclarent produire aussi des légumes comme culture secondaire, tandis que 4 % déclarent produire des fruits comme culture secondaire. De même, 14 % des éleveurs cultivent des légumes et 8 % cultivent des fruits.

Un simple calcul montre que dans l'hypothèse où la diversification vers la production de fruits et légumes était couronnée de succès et qu'en conséquence, les céréaliers sortiraient de la pauvreté et ne seraient pas plus pauvres que les producteurs de fruits, près de 38 % des producteurs de céréales considérés comme pauvres sortiraient de la pauvreté (le seuil de la pauvreté des producteurs de céréales passerait de 56 à 35 %). Ce seul progrès permettrait d'atteindre le taux de pauvreté de 39 % identifié dans le CSRP 2000).

**TABLEAU 9 : NIVEAUX DE PAUVRETE SELON LE TYPE DE CULTURE\***  
(en pourcentage)

	Producteurs de céréales	Producteurs de légumes	Producteurs de fruits	Ensemble des producteurs
Très pauvres	36,36	33,78	28,57	35,65
Pauvres	19,67	18,92	5,71	18,83
Non pauvres	43,97	47,30	65,71	45,52

\* Les données de ce tableau sont présentées à titre indicatif.

Même si un tel calcul n'est pas réaliste du fait qu'il suppose l'abandon complet de la production céréalière en faveur de la production fruitière, ainsi que la présence d'autres systèmes de soutien de la commercialisation et des exportations, il illustre le fait que la diversification peut être très avantageuse. Les réformes examinées plus haut (voir les sections consacrées aux divers secteurs) aideraient à atteindre cet objectif.

Les deux principaux secteurs d'exportation (les mines et les pêches) emploient moins de 1 % des personnes dans les trois premiers déciles de dépenses, mais environ 4 % de des personnes dans les trois déciles supérieurs. On peut donc penser que toute croissance de ces secteurs affectera directement les pauvres uniquement à travers le mécanisme de croissance globale du PIB et la génération de recettes fiscales pour financer les dépenses axées sur la réduction la pauvreté.

#### 4.2.3 En termes de revenu

S'agissant de l'analyse de l'impact de la réforme des politiques commerciales sur le revenu des pauvres, ce qui est produit est à long terme moins important que la dotation en facteurs, car les pauvres peuvent ajuster leur production en se tournant vers de nouvelles cultures. Plus de 45 % du revenu des ménages des trois premiers déciles proviennent d'un revenu primaire (75 % de ce revenu est pour un travail non spécialisé)<sup>64</sup>. L'autoconsommation de produits agricoles représente le tiers du revenu total (mesuré par les dépenses) dans les trois premiers

<sup>64</sup> À noter que la répartition entre les catégories de travail spécialisé et non spécialisé est faite en fonction des catégories professionnelles puisqu'il n'y avait pas de données disponibles sur le niveau de scolarité dans l'enquête auprès des ménages.

déciles, comparativement à 6 % pour les trois déciles supérieurs. Ainsi, toute augmentation du retour sur les terres agricoles ou du travail non spécialisé aidera les personnes dans les déciles les plus bas

Une augmentation des exportations des produits miniers et des produits de la pêche aura un impact relativement moins prononcé sur la pauvreté, car ces secteurs n'exigent pas beaucoup de main-d'œuvre et sont basés sur les ressources naturelles et de gros investissements.

#### **4.3 Implications politiques pour le Cadre intégré**

Il ressort de l'analyse de la pauvreté que toute stratégie de réduction de la pauvreté devrait porter une attention particulière au secteur rural. L'effort de diversification des cultures vers la production de fruits et de légumes semble constituer une étape dans la bonne direction. Certaines données montrent qu'une diversification des cultures est possible, mais qu'une aide technique et financière sera nécessaire pour procéder aux ajustements requis. L'abandon partiel de la production céréalière, notamment celle du riz, semble approprié, mais il faudra procéder avec prudence avant d'intensifier la libéralisation du secteur car le niveau de vie de la plupart des producteurs de riz et d'autres céréales se situe en deçà du seuil de la pauvreté ; ces producteurs sont donc beaucoup plus vulnérables aux chocs négatifs et auront besoin d'assistance technique et d'une aide financière pour réorienter leur production.

La réduction de la protection tarifaire pour les vêtements et les chaussures aura aussi un impact sur l'atténuation de la pauvreté, étant donné que les ménages pauvres dépensent plus de 10 % de leurs revenus dans ces secteurs et que ceux-ci sont assujettis à des droits de douane de 20 %.

## 5. Cadre intégré : matrice des interventions et étapes ultérieures

*Ce diagnostic ne représente que la première étape du processus de mise en place d'une stratégie commerciale qui favorisera la croissance et réduira la pauvreté. Il importe maintenant d'élaborer une stratégie commerciale sur la base d'une concertation approfondie entre les décideurs, les participants du secteur privé et les partenaires étrangers pour le développement.*

La matrice des interventions qui forme l'essentiel du présent chapitre contient une liste des diverses recommandations et options présentées, ainsi que leur justification, les organisations qui pourraient être chargées de la mise en œuvre des mesures proposées et un calendrier d'exécution. Si le volet diagnostique du Cadre intégré ne comprend pas un plan d'action ferme, c'est parce qu'un tel plan doit être le résultat d'une concertation soigneusement planifiée entre les principaux intervenants, c'est-à-dire le Gouvernement, le secteur privé et éventuellement les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement. Il représente la démarche qui avait été envisagée dans le document de conception pour l'étape de diagnostic du Cadre intégré et l'interprétation qu'en a faite le Comité directeur créé pour guider le travail des consultants. C'est avec ces considérations à l'esprit qu'une série d'ateliers doivent se tenir à Nouakchott au début de novembre et que les principaux résultats de ce diagnostic seront présentés aux partenaires du développement lors de la réunion du Groupe consultatif qui doit se tenir en décembre prochain.

Une fois le Plan d'action agréé, il faudra l'assortir d'un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre, qui devra être établi au sein du gouvernement et en étroite coopération avec le suivi du CSRP.

Afin d'établir plus aisément l'ordre de priorité des multiples recommandations contenues dans la matrice des interventions, une liste de celles qui sont susceptibles de dégager des bénéfices à court terme est présentée ci-dessous. Le Gouvernement pourrait juger utile de s'y consacrer en premier et d'aborder les autres interventions en temps utile. Une liste détaillée des recommandations est présentée dans le Tableau 10.

### *Mesures destinées à accroître la compétitivité de l'économie nationale*

Étant donné que les coûts élevés des transports et les faiblesses du secteur financier limitent les perspectives d'exportation dans les secteurs de l'agriculture et des pêches, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour y remédier en premier. Les priorités ont donc été établies comme suit :

- Lancer l'étude du secteur financier en vue de réduire les coûts et d'améliorer l'accès aux ressources financières.
- Réduire les coûts de transport, particulièrement pour les produits halieutiques et agricoles, en construisant la route Nouakchott-Nouadhibou et en revêtant la route de Rosso à Boghe.

- Doter le nouvel aéroport d'installations de stockage frigorifique qui sont cruciales pour les secteurs de la pêche et de l'agriculture.

### *Institutions*

L'appui institutionnel au secteur des exportations reste faible. Il serait judicieux que le Gouvernement établissent des unités capables d'assurer la surveillance et la promotion efficaces des intérêts des secteurs d'exportation. Les tâches prioritaires sont les , suivantes :

- Établir au sein du gouvernement une Unité de promotion des exportations véritablement fonctionnelle, capable d'assurer également la surveillance des accords commerciaux multilatéraux et régionaux tout en veillant à ce que la Mauritanie en bénéficie le plus possible. En général cependant, l'Unité serait chargée d'aider les exportateurs.
- Renforcer les unités gouvernementales chargées du tourisme et de la pêche.

### *Douanes*

Les mesures visant à faciliter les transactions douanières et à simplifier le processus de valuation en douane, y compris la signature d'un contrat avantageux avec la compagnie d'inspection préalable à l'expédition, devraient atténuer la discrimination à l'encontre des exportations qui est imbriquée dans les procédures douanières actuelles. Les priorités seraient donc les suivantes :

- Utiliser pleinement le SYDONIA pour faciliter les transactions commerciales et donner plus de transparence au processus de sélection des vérifications.
- Simplifier les procédures de valuation en douane et adopter un système moderne adapté aux conditions de la Mauritanie et conforme aux principes de l'OMC.

### *Pêches*

Le secteur joue un rôle très important dans la génération de recettes budgétaires et de devises. Il pourrait donc bénéficier sensiblement de la mise en œuvre d'une stratégie de développement bien conçue et soutenue par le secteur privé. Les priorités sont les suivantes :

- Créer un groupe de travail chargé de la préparation d'un plan de développement de la pêche. Ce plan permettra de mieux orienter les contributions des différentes parties et de dégager de meilleurs résultats sectoriels.
- Lancer les études de faisabilité des investissements proposés dans l'infrastructure (expansion du port de Nouadhibou, port de Nouakchott).
- Préparer le CPPPM à prendre en mains les activités de la SMCP et étudier les moyens d'améliorer les prix à l'exportation en faisant front commun avec le Maroc pour l'exportation des céphalopodes.

## *Élevage*

L'élevage est un secteur traditionnellement rentable et qui fonctionne bien, mais dont la performance au niveau des exportations pourrait bénéficier de l'amélioration de la santé animale et d'un meilleur accès des participants à l'information commerciale. L'exportation de produits animaliers est également prometteuse mais pourrait bénéficier d'un soutien mieux ciblé.

- Assurer la disponibilité de ressources adéquates à REMEMA pour lui permettre de lutter efficacement contre les épizooties.
- Améliorer la production des statistiques sectorielles et diffuser l'information commerciale aux éleveurs et négociants.
- Soutenir le bon fonctionnement de l'abattoir moderne de Nouakchott.
- Faciliter la création proposée d'une tannerie financée et gérée par le secteur privé .

## *Tourisme*

Les débuts prometteurs de ce secteur doivent bénéficier du soutien solide du secteur public (voir ci-dessus) et de la mise en place d'un plan de commercialisation de la Mauritanie en tant que destination :

- Créer un Office national du tourisme dont la gestion serait confiée au secteur privé. Cet Office serait chargé de la commercialisation du produit, mais serait également responsable de la surveillance des politiques susceptibles d'étayer le développement du secteur.

## *Agriculture*

Dans le passé, le soutien du secteur de l'agriculture moderne visait avant tout la substitution des importations à travers la production rizicole. Ce soutien doit maintenant mettre l'accent sur les spéculations pour lesquelles la Mauritanie jouit d'un avantage comparatif.

- Construire ou améliorer le réseau routier mentionné ci-dessus (Nouakchott-Noudhibou, Rosso-Boghe) et assurer la disponibilité d'entrepôts frigorifiques, comme noté précédemment.
- Mettre en œuvre le PDIAIM avec agressivité, mais réduire ses plans d'expansion de la production rizicole.

**TABLEAU 10 - MATRICE DES INTERVENTIONS - INITIATIVES D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE**

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Réduire les coûts d'importation dans le but d'atténuer la discrimination à l'encontre des exportations dans le régime d'importation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier le système d'IMF pour que les importateurs de bonne renommée soient exonérés de cet impôt, alors que pour les autres importateurs l'IMF pourrait être majoré de, disons, 7 %.</li> <li>- Revoir la nécessité de lever une taxe de statistique distincte des droits de douane sur les importations.</li> <li>- Rendre opérationnel le régime de remboursements des droits de douane.</li> </ul>	- Ministère des Finances	Exercice budgétaire 2002
<b>2. Améliorer le climat d'investissement afin d'attirer l'IED</b>	Examiner le Code d'investissement en vue d'éliminer les incitations fiscales qui devraient être accordées dans le cadre de la législation fiscale ; auparavant, réduire considérablement ou abolir les droits de douane sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires.	- Conseil des ministres, avec le ministère des Finances comme chef de file	2002
<b>3. Rendre le crédit accessible à coût raisonnable</b>	Lancer une étude poussée du secteur financier en vue de préparer un Plan d'action assurant aux entrepreneurs du secteur privé un meilleur accès au crédit, à un coût raisonnable.	- Banque centrale	2002
<b>4. Réduire les coûts de production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Télécommunications</b></li> <li>• <b>Transport routier</b></li> <li>• <b>Aéroport</b></li> <li>• <b>Ports</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer si l'attribution d'une nouvelle licence de téléphonie mobile pourrait aider à réduire les coûts des communications. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le programme de construction et de réfection routières, en particulier les routes entre Nouakchott et Nouadhibou et entre Rosso et Boghé.</li> </ul> </li> <li>- S'assurer que le monopole du transport routier est mis en œuvre de manière efficace.</li> <li>- Mener à terme le projet de construction d'un aéroport doté de nouvelles installations d'entreposage frigorifique à Nouakchott.</li> <li>- Réaliser une étude de faisabilité de la modernisation du port de Nouadhibou afin de permettre le transbordement du poisson capturé, et offrir de bons services au secteur des pêches artisanales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Télécommunications, avec l'appui du prêt en cours de la Banque mondiale</li> <li>- Ministère des Transports ; le reliquat de financement de ces projets doit être finalisé avec les donateurs</li> <li>- Ministère des Transports ; les plans de financement doivent être finalisés avec les donateurs</li> <li>- Ministère des Transports, - Ministère des Pêches et de l'économie maritime</li> </ul>	<p>2002</p> <p>Faire appel au Groupe consultatif en décembre 2001</p> <p>2002</p> <p>2002</p>

## Facilitation du commerce : les services douaniers

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. La facilitation du commerce doit être appuyée au niveau le plus haut du gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Comité directeur (doté d'un Secrétariat) où seraient représentés les secteurs public et privé pour offrir un soutien de haut niveau aux réformes proposées, coordonner l'ensemble des réformes douanières et assurer que ces efforts sont axés sur la facilitation des échanges commerciaux.</li> <li>- Mettre en place un mécanisme de suivi.</li> </ul>	- Ministère des Finances	Avant la fin de 2001
<b>2. Assouplir les procédures douanières afin de réduire le coût des importations et des exportations</b>	- Procéder à un examen de la circulation des documents et s'engager à la simplifier i) en adoptant l'échange de documents informatisés (EDI), ii) en alignant la circulation des documents sur les pratiques commerciales modernes, comme celles du programme SYDONIA, iii) en assurant un contrôle plus sélectif à travers un système de voies verte et rouge, et en ouvrant la voie verte aux entreprises qui auront conclu des « contrats de probité » avec les douaniers.	- Ministère des Finances - Fédération des employeurs (CGEM)	Premier semestre de 2002
<b>3. Réduire les pertes de recettes à travers une meilleure gestion des régimes d'importation spéciaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer que le Gouvernement paie des droits de douane sur ses importations financées par des subventions et des prêts.</li> <li>- Réviser la structure tarifaire et le Code d'investissement afin d'abaisser les droits tarifaires sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires et d'abolir tous les avantages tarifaires qu'offre le Code d'investissement.</li> <li>- Supprimer les exemptions accordées à la SNIM et, le cas échéant, apporter les ajustements nécessaires au mécanisme de transfert des bénéfices au budget.</li> <li>- La Direction générale des Douanes devrait établir un système de suivi des exonérations qui resteront en vigueur.</li> </ul>	- Ministère des Finances - Cabinet du Premier ministre	2002
<b>4. Assurer que les valeurs en douane sont correctement établies, notamment en raison de l'engagement d'adhérer aux principes de valuation en douane de l'OMC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une vérification indépendante afin de faire un meilleur usage des services de la SGS et donner des instructions sur la suite à donner aux résultats de cette vérification. Mettre l'accent sur les obligations relatives à l'émission de certificats de valeur dans le pays d'exportation et appliquer une procédure de rapprochement (entre la valeur attribuée par la SGS et la valeur utilisée dans le calcul des droits de douane à verser).</li> <li>- Utiliser les résultats de cette vérification lors de la négociation du nouveau contrat avec la société PSI.</li> <li>- Se préparer à appliquer la formule de valuation en douane de l'OMC : apporter les modifications requises à la législation, former le personnel, revoir la procédure, etc.</li> </ul>	- Ministère des Finances - Direction générale des douanes - SGS	Audit commence avant la fin de 2001 Nouveau contrat en 2002
<b>5. Renforcer la Direction générale des douanes pour lui permettre de mettre en œuvre un plan d'action bien conçu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un plan d'activité pour la Direction générale des douanes énonçant une structure et des responsabilités bien définies ; conclure des contrats clairs pour les produits livrables et le rendement de l'organisation.</li> <li>- Élaborer un programme approprié de développement des ressources humaines.</li> <li>- Doter les services douaniers de ressources budgétaires adéquates pour lui permettre de mettre en œuvre les plans précités.</li> <li>- Préparer un Code de déontologie et le faire signer par tous les membres de la Direction générale des Douanes.</li> </ul>	- Ministère des Finances	Commencer en 2001 en vue de terminer durant la première moitié de 2002



## Soutien institutionnel

<b>Objectifs</b>	<b>Interventions</b>	<b>Organismes responsables / soutien externe</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<b>1. Donner au gouvernement les moyens de promouvoir activement le commerce extérieur, notamment dans le secteur des pêches et celui du tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les entités gouvernementales responsables de la promotion des exportations, des produits de la pêche et du tourisme. Assurer qu'elles sont dotées d'un personnel et d'un budget adéquats.</li> <li>- Créer une unité de gestion et lie suivi des engagements pris par la Mauritanie envers l'OMC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MCAT ou autre ministère responsable du commerce extérieur et du tourisme</li> <li>- Ministère des Pêches et de l'économie maritime</li> </ul>	Premier semestre de 2002
<b>2. Améliorer la performance du secteur du tourisme en conformité avec les priorités du gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Office national du tourisme en prévoyant une participation majoritaire du secteur privé à sa gestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MCAT</li> <li>- CGEM</li> </ul>	Premier semestre de 2002
<b>3. Améliorer la performance du secteur des pêches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Centre de promotion des produits des pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CGEM</li> <li>- Ministère des Pêches et de l'économie maritime</li> </ul>	Premier semestre de 2002
<b>4. Renforcer la base des ressources humaines dans la fonction publique et le secteur privé de manière à promouvoir l'exportation</b>	Rechercher des façons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ajouter des programmes de formation en commerce international au niveau universitaire et technique.</li> <li>- d'instituer un programme d'éducation permanente pour le personnel déjà en poste dans le secteur privé et le secteur public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Université de Nouakchott</li> <li>- Lycée commercial</li> <li>- MFAT</li> <li>- CGEM</li> <li>- Ministère de l'Éducation</li> </ul>	Plan d'action prêt pour le premier semestre de 2002 Mise en œuvre débutant à l'automne de 2002
<b>5. Améliorer la qualité de la production locale comme mesure préalable au succès sur le marché d'exportation</b>	Lancer des initiatives d'amélioration de la qualité, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'audit des entreprises intéressées à améliorer la qualité de leurs produits et les aider à apporter les ajustements nécessaires au niveau de la production.</li> <li>- Examiner les moyens d'implanter un programme « label de qualité » en Mauritanie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MCAT</li> <li>- CGEM</li> </ul>	2002
<b>6. Mettre les producteurs locaux en contact avec les marchés d'exportation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la continuité du CIMDET en tant qu'ONG du secteur privé et étudier la possibilité de le doter d'un centre d'information commerciale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MCAT</li> <li>- CGEM</li> <li>- CIMDET</li> </ul>	Premier semestre de 2002

## Pêche

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Améliorer la gestion des ressources halieutiques en évitant la surexploitation et intensifier l'exploitation des espèces sous-exploitées</b>	- Établir des groupes de travail en vue d'élaborer une stratégie de développement des pêches et un plan de gestion annuel. Le plan devrait préciser les perspectives futures pour les quatre sous-secteurs des pêches (céphalopodes, petites espèces pélagiques, pêches artisanales et pêches spécialisées) ; il pourrait être soumis aux donateurs qui seront invités à participer à sa mise en œuvre, aux fins de recueillir leurs commentaires.	- Ministère des Pêches - CNROP	Terminer avant mars 2002
<b>2. Tirer le meilleur parti des accords de pêche à l'appui de la stratégie de développement sectoriel</b>	- Les négociations futures avec l'Union européenne et les Pays-Bas devraient porter sur la mise en œuvre de la stratégie sectorielle qui reste encore à élaborer. Dans l'intervalle, utiliser les ressources disponibles en vertu du récent accord pour assurer une meilleure surveillance maritime, renforcer les infrastructures et faciliter le transfert des navires de pêche excédentaires de l'UE à la flotte nationale.	- Ministère des Pêches - Ministère des Finances	Terminer avant 2005
<b>3. Revoir le régime de taxes et de licences pour améliorer les incitations et accroître les recettes fiscales</b>	Lancer une nouvelle étude en vue de réviser le régime actuel de taxes et de licences et d'abolir progressivement toutes les taxes à l'exportation.	- Ministère des Pêches - Ministère des Finances	Début de 2002
<b>4. Hausser progressivement la part des prises récoltées par des navires affrétés ou détenus par des intérêts locaux et appuyer les technologies de capture et de transformation du poisson qui permettent d'optimiser la valeur ajoutée locale ; en outre, accroître la valeur ajoutée locale dans ce secteur</b>	- Obliger les navires qui détiennent une licence nationale (y compris les licences libres) à transborder leurs prises au port de Nouadhibou, ou à proximité, afin de faciliter les contrôles douaniers et la surveillance par les autorités mauritaniennes. - Établir les modalités de transfert de chalutiers frigorifiques à des entrepreneurs mauritaniens, dans le cadre du programme de restructuration des pêches de l'UE, en vue de préparer la flotte mauritanienne à opérer en eau profonde (pêche aux céphalopodes) lorsque la flotte de l'UE se sera entièrement retirée. - Réaliser un projet pilote pour tester la faisabilité de l'application de diverses technologies de capture et de transformation par des intervenants locaux, tel que recommandé dans l'étude précitée <sup>65</sup> .	- Ministère des Pêches - Ministère des Finances	Terminer d'ici la fin de 2005
<b>5. Renforcer la gestion publique de ce secteur</b>	Le Ministère des Pêches devrait, à la lumière des expériences qui ont échoué, évaluer les besoins de ressources humaines, institutionnelles, réglementaires et financières nécessaires pour assumer correctement les trois fonctions fondamentales décrites précédemment. - Renforcer la capacité du ministère des Pêches et, en particulier, sa capacité à élaborer et à surveiller l'exécution du Plan de gestion annuel des pêches. - Le CNROP devrait accorder priorité au soutien de l'élaboration de ces plans, y compris la publication d'une liste d'études utiles à cette fin. - Évaluer les responsabilités actuelles et futures de la SMCP et déterminer si elles pourraient être assumées plus efficacement par d'autres institutions <sup>66</sup> .	- Ministère des Pêches	Terminer avant juin 2002

<sup>65</sup> La Norvège et la FAO pourraient appuyer cette activité pilote.

<sup>66</sup> La France pourrait appuyer cette évaluation de la SMCP.

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
	<p>- Créer un Fonds pour « services des pêches » (FSP), doté de ressources spéciales, pour assurer le financement adéquat du CRNOP, les fonctions de surveillance de la <i>Délégation</i> et la préparation des plans de gestion annuels par le CNROP et le ministère des Pêches.</p> <p>- Établir un Conseil de supervision du FSP, dont les membres seraient nommés par le ministre des Pêches et comprendraient des représentants du CNROP, de la <i>Délégation</i>, des Douanes, de la Fédération des pêches et du ministère.</p>		
<b>6. Gérer les marchés de poisson de manière à obtenir de meilleurs prix pour les exportations de poisson</b>	<p>- Établir un petit groupe de travail de haut niveau en vue de négocier avec le Maroc une stratégie et les modalités pratiques d'une commercialisation conjointe des poulpes sur le marché japonais. De même, étudier des solutions de rechange aux arrangements actuels concernant la commercialisation en Afrique de l'Ouest de blocs congelés de petits poissons pélagiques de Mauritanie.</p>	<p>- Ministère des Pêches - Ministère des Affaires étrangères</p>	<p>Compléter d'ici juin 2002 (pour le marché japonais) et décembre 2002 (pour le marché de l'Afrique de l'Ouest)</p>
<b>7. Faire participer davantage le secteur privé à la définition et à la mise en œuvre du plan de développement du secteur des pêches</b>	<p>- Etablir un petit groupe de travail chargé d'examiner et de définir les rapports de travail futurs entre le ministère et le secteur privé, et définir les domaines spécifiques de coopération conjointe. - Créer un Centre de promotion des produits de la pêche mauritanienne (CPPPM), géré par le secteur privé, pour prendre le relais des activités de promotion commerciale de la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP).</p>	<p>- Ministère des Pêches - Fédération nationale des pêches</p>	<p>Terminer avant juin 2002</p>
<b>8. Fournir les infrastructures essentielles</b>	<p>- Évaluer les projets d'investissement et l'assistance technique connexe sur la base d'analyses économiques détaillées. Faire une mise à jour annuelle des projets d'investissement retenus dans le budget de développement. Rechercher le financement nécessaire.</p> <p>- Accorder une attention particulière aux initiatives suivantes : i) expansion limitée du port de pêche actuel à Nouadhibou, dragage du chenal d'accès et enlèvement de quelque 60 épaves ; ii) construction d'une route reliant Nouadhibou à Nouakchott ; iii) construction d'une capacité portuaire à Nouadhibou pour la manutention des prises de petites espèces pélagiques ; et iv) évaluation de la faisabilité de la construction d'un nouveau port de pêche à Nouakchott pour desservir les pêches côtières et artisanales.</p> <p>- Transférer la gestion portuaire à des experts dans ce domaine, sous contrat de gestion.</p>	<p>- Ministère des Pêches - Ministère</p> <p>- Ministère des Pêches, Port de Nouadhibou, Travaux publics</p>	<p>Terminer avant décembre 2002</p> <p>Budget annuel pour les cinq prochaines années</p> <p>D'ici juin-septembre 2002</p>
<b>9. Mieux exploiter le potentiel du sous-secteur des pêches artisanales</b>	<p>- Élaborer une stratégie de développement à long terme du sous-secteur des pêches côtières et celui des pêches artisanales, ainsi que des plans d'investissement quinquennaux et des plans de mise en place de l'assistance technique<sup>67</sup>.</p>	<p>- Ministère des Pêches - Fédération nationale des pêches</p>	<p>Commencer après la réactivation du Comité consultatif des pêches</p>

<sup>67</sup> Ces plans de mise en œuvre pourraient servir à évaluer la faisabilité technique et financière des investissements et des projets d'assistance technique et établir la priorité de ces activités, par exemple :

- Conception, financement et mise en place de systèmes de gestion spécifiquement axés sur les régions côtières.
- Conception, calendrier d'exécution, financement et construction des infrastructures.
- Réalisation d'études biologiques, économiques et sociales spécifiques.

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
	<p>- Créer un Centre de développement des technologies des pêches, attaché à l'École des pêches et géré conjointement par l'école et la Fédération nationale des pêches. Ce centre aurait pour mission de travailler directement avec les fabricants et les transformateurs du secteur privé pour développer et tester de nouvelles technologies de pêche, notamment pour les pêches artisanales et côtières<sup>68</sup>. Cette initiative formerait l'assise d'un programme de développement des ressources humaines destiné spécifiquement aux pêcheurs artisanaux.</p> <p>- Réactiver le Conseil consultatif des pêches artisanales, en y faisant participer la Fédération des pêcheurs, des transformateurs et des scientifiques, dans le but de conseiller le ministre en matière de développement du sous-secteur des pêches artisanales et celui des pêches côtières, entreprendre des évaluations périodiques et rendre compte des progrès accomplis.</p>	<p>- Ministère des Pêches - Fédération nationale des pêches - École de pêche - Sociétés privées</p> <p>- Ministère des Pêches</p>	<p>artisanales</p> <p>5 ans au moins</p> <p>D'ici juin 2002</p>

- Conception et financement de programmes d'éducation permanente et de formation professionnelle dans les communautés côtières.
- Conception, essai et production des nouveaux navires et des navires existants, et de l'attirail de pêche.
- Conception, essai, financement et mise en place de programmes pilotes de crédit pour les communautés de pêcheurs.
- Conception, financement et réalisation d'initiatives de surveillance et de contrôle spécifiques.
- Prestation et financement de services publics généraux dans les communautés côtières.

Le plan de mise en œuvre devrait couvrir les projets d'infrastructure déjà prévus qui pourraient bénéficier d'un soutien financier du Japon (deux villages de pêche), de la Banque africaine de développement (quatre villages) et de l'Espagne (un village).

<sup>68</sup> La Norvège et la FAO fournissent peut-être déjà un soutien pour une activité pilote axée sur les petites espèces pélagiques.

## Élevage

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
<p><b>1. Améliorer la santé animale :</b>  - Adapter le cadre juridique de santé animale aux normes sanitaires régionales et internationales</p> <p>- Obtenir (de l'Office international des épizooties (OIE) le statut de pays exempt de problèmes sanitaires afin que la Mauritanie puisse exporter du bétail et des produits connexes vers l'UE et les pays voisins</p>	<p>- Rédiger de nouveaux textes pertinents (voir l'annexe 2).</p> <p>- Renforcer la lutte contre les « épizooties » à travers un financement supplémentaire au REMEMA.</p>	<p>- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  - (MDRE/DEA)</p> <p>- Idem</p>	<p>Terminer avant juin 2002</p> <p>De façon continue à partir de l'exercice budgétaire 2002</p>
<p><b>2. Améliorer la base d'information sectorielle :</b>  - Assurer que les entrepreneurs du secteur et du secteur public possèdent les données nécessaires pour prendre des décisions judicieuses</p> <p>- Mettre l'information commerciale à la disposition des entrepreneurs du secteur</p> <p>- Préserver la mémoire institutionnelle en ce qui a trait à l'information sectorielle</p>	<p>- Coordonner les efforts des divers organismes visant à mettre des statistiques adéquates sur la production et les exportations à la disposition des décideurs.</p> <p>- Créer une entité chargée de recueillir et de diffuser l'information commerciale auprès des entrepreneurs du secteur privé.</p> <p>- Rassembler la documentation disponible (études et rapports) sur le secteur pour la mettre à la disposition du grand public et des décideurs du secteur public.</p>	<p>- Office national des statistiques (ONS)  - Banque centrale  - Ministère de l'Agriculture  - Douanes et la profession vétérinaire  - Associations professionnelles  - Ministère de Agriculture et de l'élevage (MDRE/MAE)</p>	<p>Fin 2001</p> <p>Fin 2001</p> <p>Fin 2001</p>
<p><b>3. Réformer les institutions responsables du secteur</b></p> <p>- Veiller à ce que le secteur public améliore l'orientation et la gestion du secteur</p>	<p>- Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude à venir sur la gestion du MDRE.</p>	<p>- MDRE</p>	<p>Six mois après la fin de l'étude</p>
<p><b>4. Organisations professionnelles :</b>  - Appuyer le rôle que ces organisations peuvent jouer dans la promotion des exportations du secteur de l'élevage</p>	<p>S'inspirer des efforts en cours pour renforcer ces organisations sur le plan financier et organisationnel.</p>	<p>- Organisations professionnelles  - MDRE</p>	<p>Effort continu</p>

Objectifs	Interventions	Organismes responsables / soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>5. Stimuler les exportations du secteur de l'élevage</b> <b>- Accroître les recettes tirées de l'exportation des produits du secteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une infrastructure adéquate afin de réduire les coûts de commercialisation du bétail sur pied aux pays voisins.</li> <li>- Engager des négociations bilatérales avec les anciens membres de la CEDEAO afin de créer un cadre commercial avec eux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MDRE/MCAT/MAET</li> </ul>	Finaliser d'ici la fin de 2001
<b>6. Stimuler l'exportation des sous-produits du secteur de l'élevage</b> <b>- Accroître les recettes tirées de l'exportation des peaux, du cuir, des cornes et des animaux sur pied, ainsi que des produits du lait de chamelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce que le nouvel abattoir de Nouakchott devienne opérationnel immédiatement et qu'il fonctionne de manière efficace.</li> <li>- Aider l'investisseur du secteur privé qui a exprimé son intérêt à investir dans une entreprise de tannage près de Rosso.</li> <li>- Aider les associations professionnelles dans leurs efforts d'adoption de meilleures pratiques de dépouille du bétail et de réduction du marquage des animaux afin d'améliorer la qualité des peaux.</li> <li>- Étudier la possibilité d'exporter des peaux de chameau, peut-être en s'inspirant de l'expérience acquise par le Soudan dans ce domaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalité de Nouakchott et</li> <li>- Association professionnelle des bouchers</li> <li>- Ministère des Affaires économiques</li>   <li>- MDRE/ FNC</li>   <li>- MDERE/DEA/OSP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici la fin de 2001</li> <li>Immédiatement</li> <li>Immédiatement</li>   <li>D'ici la fin de 2001</li> </ul>

## Tourisme

<b>Objectifs</b>	<b>Interventions</b>	<b>Organismes responsables / soutien externe</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<b>1. Accorder au développement du tourisme une grande importance et visibilité au niveau politique, ce qui est nécessaire pour mobiliser les ressources publiques et privées requises pour ce secteur</b>	- Rédiger et approuver un Schéma directeur pour ce secteur et publier cet événement à grande échelle.	- Cabinet du Premier ministre - Ministère responsable du tourisme	Fin 2001
<b>2. Fournir un soutien institutionnel adéquat au secteur du tourisme pour le guider sur la voie du développement durable</b>	- Créer une unité bien dotée en personnel et en équipement au sein d'un ministère solide et lui confier la responsabilité du tourisme.  - Établir un Office national du tourisme.	- Cabinet du Premier ministre  - Idem	Fin 2001  Mi-2001
<b>3. Améliorer et multiplier les destinations touristiques en élargissant la gamme des produits offerts.</b>	- Moderniser l'aéroport d'Attar et l'aéroport de Nema afin d'offrir aux touristes de nouvelles destinations en milieu désertique - Consulter les autorités sénégalaises au sujet du développement du tourisme dans le bassin du fleuve Sénégal et prendre une décision opérationnelle à cet égard.	- Ministère des Transports (?)  - Unité responsable du tourisme et futur ONT	2002  Fin 2002
<b>4. Former le personnel du secteur du tourisme afin d'améliorer la satisfaction de la clientèle</b>	- Établir un programme de formation professionnelle pour le personnel du secteur du tourisme (hôtel d'entraînement, organisation de séances de formation locales et programme de bourses d'études à l'étranger).	- Unité responsable du tourisme - ONT	Commencer à fin 2001 et continuer par la suite
<b>5. Élaborer et mettre en oeuvre un plan de commercialisation précisant les marchés cibles et les outils de marketing les plus efficaces</b>	- Améliorer les plans de commercialisation existants qui ciblent la clientèle actuelle. - Élaborer des plans de commercialisation pour de nouveaux marchés et de nouveaux produits. - Promouvoir l'image de marque de la Mauritanie à travers des initiatives bien ciblées.	- ONT - Consultants externes	Organiser immédiatement des discussions avec les entrepreneurs du secteur privé et transférer la responsabilité de l'initiative à l'ONT dès que cet organisme aura été créé
<b>6. Préserver les richesses culturelles et naturelles essentielles à l'essor du tourisme</b>	- Mettre en oeuvre les diverses mesures définies dans les initiatives de préservation culturelle. - Élaborer des plans d'action pour la valorisation du Banc d'Arguin et du Parc Diawling.	-Unité responsable du tourisme et ONT	Immédiatement  Commencer dès la publication du Schéma directeur

## Agriculture

<b>Objectifs</b>	<b>Interventions</b>	<b>Organismes responsables / soutien externe</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<b>1. Diversifier la production agricole en privilégiant l'exportation de nouveaux produits</b>	- Poursuivre la mise en œuvre du projet PDIAIM, cofinancé par la Banque mondiale, afin d'aplanir les obstacles à la diversification agricole. Modifier certains aspects du projet pour assurer aux petits agriculteurs un meilleur accès aux ressources financières.	- Ministère de l'Agriculture avec l'appui du PDIAIM	En cours
<b>2. Veiller à ce que le régime foncier mis en place stimule la production agricole</b>	- Passer en revue la législation sur le régime foncier en vue de son adaptation et, le cas échéant, pour accélérer le transfert des titres fonciers.	- Ministère de l'Agriculture	2002
<b>3. Réduire les coûts du transport routier et aérien qui représentent une part importante du coût d'exportation des produits agricoles</b>	- Améliorer les infrastructures, tel qu'indiqué dans la partie de la matrice consacrée à l'amélioration de la compétitivité.	- Divers ministères, avec le Ministère des Transports en tête de file	2001 et années suivantes
<b>4. Attirer des investisseurs étrangers pour profiter de l'expertise, des investissements et des connaissances du marché qu'ils possèdent</b>	- Présenter des possibilités d'investissement dans le secteur agricole à des investisseurs potentiels, y compris ceux de la sous-région (Maroc).	- Ministère de Agriculture - Ministère des Finances  - ITC / FIAS	2002 et de façon continue par la suite
<b>5. S'assurer que la libéralisation du commerce dans le secteur de la production du riz suit le rythme des perspectives de diversification agricole</b>	- Lancer une étude réaliste du calendrier d'exécution qui serait compatible avec une diversification agricole réussie et une réduction supplémentaire de la protection du secteur riz.	- Ministère du Commerce - Ministère des Finances - Ministère de l'Agriculture	Immédiatement



## **6. Document préparé a l'Issue du Séminaire organisé à Nouakchott le 5-6 novembre**

### **Politique de développement des secteurs d'exportation et d'intégration commerciale**

#### **6.1 Contexte**

Le Gouvernement mauritanien a engagé depuis plus d'une quinzaine d'années des réformes structurelles visant à restaurer les grands équilibres macro-économiques, libéraliser l'économie et favoriser le libre jeu des forces du marché à travers la mise en œuvre d'un ensemble de mesures comprenant :

- la libéralisation des prix et la suppression des barrières au commerce et à l'investissement,
- le désengagement de l'État des secteurs productifs et marchands,
- la suppression des monopoles et le recentrage sur les missions principales à caractère régalien,
- la privatisation du secteur bancaire et la mise en place d'un marché monétaire,
- la libéralisation du régime de change.

Grâce au succès de ces réformes, l'économie mauritanienne a enregistré au cours de la période 1995–2000 de solides performances : i) stabilisation du taux de croissance réel autour de 4,5 % et les projections pour 2001 le portent à 5,6 %, ii) l'amélioration de la position extérieure (avec un solde des transactions courantes de 0,8 % du PIB en 2000), iii) l'assainissement des finances publiques et le passage d'une situation de déficit à une situation excédentaire au niveau des opérations financières de l'État (épargne budgétaire de 3,4 milliards d'ouguiyas en moyenne), et iv) la maîtrise du taux d'inflation (4 % en moyenne sur la période).

En même temps, l'ensemble des indicateurs sociaux (taux de scolarisation, couverture sanitaire, alphabétisation, accès à l'eau potable, etc.) ont connu une amélioration sensible et la proportion des pauvres est passée de 56 % du total de la population en 1990 à 50 % en 1996. Ces résultats encourageants ont incité le Gouvernement à s'engager dans une véritable politique de réduction de la pauvreté que le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en 2000 se veut de rendre opérationnelle. Le CSLP fixe comme objectif principal de ramener la proportion des pauvres de ..à .. , et la stratégie de développement s'articule autour des principaux axes suivants: l'accélération de la croissance économique, l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le développement des ressources humaines, l'accès universel aux services de base, le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la bonne gouvernance.

L'atteinte des objectifs de croissance économique et de valorisation du potentiel productif de l'économie nationale nécessite l'attraction d'importants investissements privés notamment étrangers et un plus grand dynamisme des secteurs d'exportation.

La présente lettre se propose de définir les éléments prioritaires devant servir les objectifs d'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et de promotion des exportations pour renforcer et enrichir le CSRP en cours de révision par l'adoption d'une stratégie commerciale orientée vers la réduction de la pauvreté.

Rappelons que le processus de formulation d'une stratégie commerciale avait commencé depuis que la Mauritanie a complété en 1998 l'évaluation des besoins aux fins de l'assistance technique en matière de commerce et que des assises sur le commerce extérieur ont été organisées à Nouakchott en février 2001. Par la suite, la Mauritanie a bénéficié de l'appui du Cadre Intégré qui constitue une initiative de six organismes (OMC, CCI, PNUD, CNUCED, FMI, Banque mondiale) visant à accroître l'efficacité de l'assistance technique liée au commerce offerte aux pays les moins avancés (PMA). Grâce à l'adoption d'un programme de réduction de la pauvreté et au souhait du Gouvernement d'intégrer dans ce programme une stratégie commerciale, notre pays a été choisi avec deux autres pays (Cambodge et Madagascar) pour le programme pilote du Cadre Intégré (CI). Dans ce cadre, une mission organisée par les donateurs du CI a séjourné en Mauritanie au mois de juin 2001. Le rapport sanctionnant les travaux de la mission a fait l'objet d'un atelier au cours des journées du 5 et 6 novembre 2001 auquel ont pris part les responsables des administrations concernées, les représentants des bailleurs de fonds et de nombreuses personnalités du monde des affaires et de la société civile.

## **6.2 État des lieux**

La Mauritanie jouit d'une stabilité politique, d'un climat de cohésion et de concorde sociale, et d'un cadre macro-économique sain et stable. Toutefois le pays n'a pas encore su consolider ses acquis de stabilité politique et macro-économique pour attirer un niveau significatif d'investissements étrangers directs (IED) ou encore stimuler les échanges commerciaux.

Certes l'investissement privé, d'ailleurs mal cerné dans les statistiques, a connu une augmentation régulière ces dernières années à la faveur des programmes de privatisation et de réformes de certains secteurs productifs pour atteindre 22 % du PIB en 2000 contre 15 % au milieu des années 90. Mais ce niveau reste insuffisant étant donné le rôle que le secteur privé doit désormais jouer dans une économie libéralisée et le fait que cette évolution soit liée essentiellement aux dernières privatisations ne permet pas d'affirmer que nous sommes en présence d'une tendance durable à moyen et long terme. Cette situation ne permet pas de valoriser l'ensemble du potentiel productif du pays et le niveau d'intégration dans l'économie mondiale reste faible. Divers facteurs sont à l'origine de cette situation, notamment la structure des exportations, l'environnement des affaires, le niveau des coûts de facteurs de production et l'absence de plans d'actions appropriés visant à stimuler les secteurs d'exportation (pêche, agriculture, tourisme).

1. Commerce extérieur. Le commerce extérieur est resté quasiment stagnant alors que la croissance du PIB a été en moyenne de 4 % au cours de la période 95-2000. La croissance des exportations n'a donc pas contribué de façon significative à la croissance du PIB, contrairement à ce qui s'observe dans de nombreux autres pays en développement où la croissance des exportations joue un rôle de premier plan dans la croissance générale.

Les marchés mondiaux n'ont pas été favorables aux produits exportés par la Mauritanie qui ont vu leurs cours fléchir au cours de la période 1996-2000 à cause du ralentissement de l'économie mondiale.

Les exportations demeurent concentrées dans deux produits, le minerai de fer et le poisson, qui représentent 99 % du total des exportations. On constate aussi une concentration géographique (Union européenne, Japon) même si elle a connu une baisse relative ces dernières années.

2. Contexte des affaires. En dépit des réformes menées en matière fiscale et tarifaire, le fardeau fiscal constitue toujours un obstacle à l'expansion de l'investissement. Le niveau d'imposition des entreprises reste supérieur à celui observé dans des économies en transition ayant pu attirer des montants importants d'IED. Une importante réforme juridique et judiciaire a été mise en œuvre ces dernières années et a permis d'élaborer une législation commerciale et de renforcer les institutions judiciaires, mais il reste toujours posé le problème de l'application de la nouvelle réglementation et la capacité des institutions à bien faire respecter les règles relatives à la concurrence. La libéralisation bancaire ne s'est pas accompagnée d'un développement significatif de l'intermédiation financière et l'accès limité au crédit et son coût élevé (23 % sur les prêts) continuent à restreindre l'activité économique. Les coûts de production (électricité, eau, transport, etc.) restent supérieurs à ceux observés même dans des pays de la sous-région. Les prix des télécommunications internationales ont connu une baisse à la faveur de la libéralisation du secteur et l'installation de deux opérateurs mobiles. Toutefois les prix observés sont supérieurs à ceux pratiqués sur les marchés pleinement libéralisés, et le coût d'un appel local mobile de trois minutes (1,2 dollar) reste supérieur à la meilleure pratique internationale et est encore élevé par rapport au revenu par habitant du pays. L'accès des entreprises à l'Internet est peu développé à cause du coût élevé de location de la ligne de transmission (une ligne de 64 kps coûte environ 1 200 dollars par mois). Le secteur du transport terrestre souffre d'un sous investissement, ce qui explique en partie le niveau élevé des tarifs, et la moyenne des routes pavées (11 %) reste en-dessous de la moyenne des PMA (16 %). Le coût de la main-d'œuvre n'est pas élevé mais elle manque de qualification et les formations offertes ne sont pas souvent adaptées aux besoins de l'économie.

3. Services des douanes et institutions de soutien au commerce. Les réformes commerciales entreprises au cours des dernières années ont contribué de façon importante à réduire les coûts des importations et à abaisser les barrières à l'exportation. Toutefois les procédures sont complexes et demandent le remplissage d'une quantité importante de paperasserie et beaucoup de temps. Les services de douanes devront combiner désormais à côté de leur rôle de recettes budgétaires une mission de facilitation du commerce. Un ensemble d'institutions du secteur public ont pour mission la promotion du commerce et l'appui au secteur privé. Cependant, ces institutions ne possèdent pas souvent les moyens et capacités techniques pour bien mener leurs missions. Aussi, le contexte d'une économie libéralisée impose aux institutions du secteur privé des responsabilités beaucoup plus importantes.

4. Politiques sectorielles. Les stratégies sectorielles n'ont pas souvent traité explicitement des possibilités de diversification et de développement des exportations, notamment celles relatives aux secteurs de l'agriculture et de la pêche. Un potentiel important existe et nécessite la définition de plans d'action appropriés.

### **6.3 Objectifs et stratégies**

La présente lettre a pour but de définir les principes et axes d'intervention devant aider à supprimer l'ensemble des contraintes qui limite encore la compétitivité de l'économie nationale et freine l'intégration de la Mauritanie dans le commerce mondial.

Cet objectif recouvre une opportunité unique pour la Mauritanie étant donné l'étroitesse de son marché intérieur et les avantages énormes qu'elle peut tirer d'une participation active au commerce international.

Dans ce cadre, le Gouvernement est conscient de la nécessité de mise en œuvre de programmes visant :

- la diversification des produits pour élargir la base d'exportation et atténuer la dépendance vis à vis des céphalopodes et du fer,
- la réduction des coûts de facteurs de production et le développement des infrastructures car la capacité exportatrice dépendra en grande partie du coût et de la qualité des produits mauritaniens,
- la suppression des tracasseries bureaucratiques et l'allègement des formalités administratives,
- l'amélioration de l'image du pays auprès des investisseurs et l'attraction d'un niveau significatif d'IED.

En même temps, le Gouvernement compte i) consolider les performances économiques et maintenir un cadre macro-économique sain et stable, ii) maintenir la compétitivité de l'Ouguiya, iii) achever les programmes de privatisation et impliquer le secteur privé davantage dans le financement des infrastructures.

La stratégie poursuivie par le Gouvernement s'articule autour des axes principaux suivants :

- améliorer les politiques d'incitations et l'intervention des pouvoirs publics,
- renforcer les services de facilitation du commerce et mettre en place des organismes de soutien pour la promotion du commerce,
- améliorer le climat des affaires et abaisser les coûts de production,
- ajuster les politiques sectorielles pour améliorer leurs performances et renforcer leurs capacités exportatrices.

### **6.4 Plan d'action**

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur un plan d'action prioritaire qui constitue un cadre adéquat pour assurer la cohérence des différentes interventions et aider à la mobilisation des donateurs.

Ce plan d'action est présenté ci-après sous forme de matrice et couvre les grandes composantes que nous décrivons ci-après.

#### **1. Politiques d'amélioration de la compétitivité**

Cette composante vise l'identification et la mise en œuvre des actions nécessaires pour améliorer le climat d'investissement en Mauritanie et stimuler l'investissement privé, notamment l'investissement direct étranger (IED), facteur important pour accélérer la croissance économique. Elle couvre les mesures relatives à :

- a. L'allégement du fardeau fiscal des entreprises notamment la diminution des taux applicables aux biens d'équipement et biens intermédiaires.
- b. L'amélioration de l'accès au crédit et le développement des instruments financiers adaptés à la création et l'expansion des entreprises.
- c. L'application effective de la législation commerciale et règles de la concurrence.
- d. La réduction des coûts des facteurs de production (électricité, eau, transport, télécommunications, nouvelles technologies, etc.).

## 2. La facilitation du commerce

Cette composante traite essentiellement de la réforme douanière et a pour objet d'aider les services de douanes à jouer un rôle de facilitateur du commerce, rôle nouveau dicté par l'évolution économique du pays et l'impératif de promotion des échanges commerciaux.

La réforme douanière traitera des différents aspects concernant :

- a. La simplification des procédures douanières avec le SYDONIA : rationaliser la circulation des documents, adapter les procédures aux pratiques commerciales modernes (un plus grand recours au système SYDONIA) et introduire une plus grande sélectivité des contrôles douaniers.
- b. Une meilleure gestion des régimes d'importation spéciaux : réduire les régimes d'exemption et intégrer les faveurs à accorder dans le droit commun afin qu'ils puissent bénéficier à tous les producteurs, rendre effective l'application de procédures de remboursement pour les exportations (drawback).
- c. Améliorer les pratiques de valuation en douanes : surmonter les obstacles actuels liés à la fiabilité des données sur la valeur des importations et autres pratiques de sous-facturation et aider à faire respecter l'engagement de la Mauritanie à adopter la définition de l'OMC en matière de valuation en douanes. Les mesures nécessaires devront être identifiées et un calendrier d'exécution sera adopté et notifié à l'OMC.
- d. Réorganisation de la Direction générale des douanes : redéfinir clairement les responsabilités au niveau des différents échelons de la hiérarchie, renforcer les moyens de la Direction, y compris la formation du personnel, et adopter un code de déontologie au niveau des agents de douanes.

## 3. Soutien institutionnel au développement du commerce

Les objectifs d'expansion des exportations impliquent la mise en place d'un dispositif de soutien institutionnel et la clarification des rôles et responsabilités du secteur public et du secteur privé.

Les mesures à mettre en place sont :

- a. Doter les administrations publiques en charge des secteurs d'exportation des compétences et moyens nécessaires pour s'acquitter de façon efficace et efficiente

des tâches qui leur sont confiées. La priorité sera accordée à la mise en place d'un système d'incitations à l'exportation, à l'amélioration de la capacité du pays à négocier des accords multilatéraux et bilatéraux favorables, à promouvoir l'image de marque et à suivre les performances du commerce extérieur.

- b. Créer un organisme de promotion du commerce qui sera dirigé et géré par le secteur privé.
- c. Créer un Office national du tourisme : cet Office sera géré par le secteur privé ; sa création vise à encourager les promoteurs à conjuguer leurs efforts pour la promotion des activités touristiques. L'Office aura une mission de promotion et un rôle d'interface entre l'administration en charge du secteur et les exploitants privés.
- d. Offrir des formations spécialisées en matière d'exportation : ce volet a pour objet d'étudier les options offertes pour renforcer les compétences et connaissances du secteur public et du secteur privé en matière de pratiques et techniques commerciales étrangères. La priorité sera accordée au personnel des institutions impliquées dans la promotion des exportations et des entreprises intéressées par l'extension de leurs activités ; des programmes de formation diplômante pourront être aussi mis en place après l'analyse de la demande en la matière.
- e. Mettre en place des mécanismes pour améliorer la qualité des produits : une étude sera réalisée pour élaborer des plans d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts, et faciliter l'homologation technique des produits d'exportation. Des programmes de partenariat seront conclus avec des organismes scientifiques dans ce cadre.
- f. Créer un Centre d'information commerciale : avec l'appui de la CNUCED un Centre d'information commerciale sera mis en place pour fournir l'information commerciale nécessaire (marchés, prix, produits, goûts des consommateurs) et instituer des mécanismes de rapprochement entre acheteurs et vendeurs par voie électronique.

#### 4. Appui aux politiques de développement des secteurs d'exportation

Le Gouvernement met en œuvre des politiques de développement pour les secteurs de la pêche et du développement rural. Pour le tourisme, une déclaration a été adoptée en 1994 et un schéma directeur est en cours d'adoption.

Cette partie du plan d'actions n'a pas pour but de se substituer aux stratégies sectorielles mais d'apporter quelques améliorations orientées vers l'objectif de diversification des productions afin de tirer le maximum profit du potentiel desdits secteurs, de favoriser l'expansion de leurs exportations et de faciliter leur insertion dans les circuits commerciaux internationaux.

a. Le secteur de la pêche : le secteur de la pêche contribue de façon substantielle aux recettes d'exportation mais des gains d'efficacité sont requis pour améliorer sa performance globale et en particulier en ce qui concerne la valeur ajoutée locale et la durabilité du secteur. La stratégie du secteur de la pêche qui sera adoptée met au centre de ses préoccupations les aspects de gestion de la ressource, de surveillance de l'aménagement, d'intégration du secteur à l'économie nationale, etc.

Le présent plan d'action se limite à rappeler la nécessité d'adopter cette stratégie rapidement et met en exergue les éléments ci-après :

- améliorer la gestion des ressources halieutiques,
- veiller à l'application stricte des accords de pêche et de la politique de débarquement,
- adopter une fiscalité appropriée au secteur et éliminer les effets d'incitation pervers du régime actuel,
- trouver l'équilibre entre bateaux étrangers et nationaux et améliorer la capacité de production locale (prises, transformation, etc.).
- renforcer la capacité du MPEM en matière de formulation des stratégies, d'élaboration de plans de gestion, ainsi que leur mise en œuvre, et de négociations des accords internationaux.
- promouvoir la coopération régionale notamment avec le Maroc en matière de commercialisation pour maximiser les prix de vente,
- développer et moderniser les infrastructures de base,
- accroître la contribution du secteur de la pêche à la création de revenus et d'emplois.

## b. Le secteur rural

Le secteur rural contribue pour 20 % au PIB avec une prépondérance de l'élevage (17 %), mais son potentiel d'expansion n'est pas suffisamment connu et reste inexploité.

### b.1 L'élevage

L'élevage n'est pas bien intégré dans l'économie nationale à cause du caractère informel de la plus grande partie des activités et n'a bénéficié d'investissements publics que depuis 1985 avec les programmes d'investissement dans l'infrastructure de base et la modification des prestations des services vétérinaires qui ont été bénéfiques pour le cheptel.

L'exportation du bétail sur pied vers la sous-région semble offrir des possibilités prometteuses. L'exportation de viande rouge n'est pas développée à cause de l'absence d'infrastructures, ce qui est aussi le cas pour la filière cuirs et peaux (installation d'un abattoir moderne, tannerie locale, etc.). Les exportations des produits de l'élevage vers l'Union européenne ne sont pas possibles pour le moment à cause des normes et exigences phytosanitaires. La Mauritanie possède un avantage concurrentiel pour l'exportation de bétail sur pied et elle doit renforcer cette position et exploiter les opportunités de la filière cuirs et peaux.

Les mesures suivantes seront prises pour faciliter l'expansion des exportations des produits d'élevage :

- améliorer la santé animale - des efforts seront entrepris pour déclarer la Mauritanie exempte de peste bovine et de fièvre aphteuse ;
- mettre en place une base d'information qui centralise l'ensemble des données sur le secteur de l'élevage,
- développer les infrastructures de base (hydraulique pastorale, protection des pâturages, stockage, énergie, etc.),
- réaliser des programmes de production fourragère associés aux cultures irriguées au niveau de la vallée,
- introduire des techniques d'amélioration de la productivité,
- renforcer le rôle des organisations professionnelles.

## b.2 L'agriculture

L'agriculture offre un potentiel important qui peut être pleinement exploité avec une politique judicieuse de diversification, la mise en exploitation de nouvelles superficies, l'intégration de l'agriculture irriguée dans les autres activités rurales et l'amélioration de la productivité du secteur. Le Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PEDIAM) financé par la Banque mondiale vise à lever les contraintes de diversification de la production et à intensifier la production de riz. En même temps, des perspectives s'offrent au niveau de la filière des fruits et légumes compte tenu de la proximité de la Mauritanie du marché européen et du fait que des terres sont disponibles pour l'exploitation agricole. Pour cela il sera nécessaire de lever les contraintes existantes relatives au manque de savoir-faire technique, à la faiblesse des connaissances en matière de commercialisation, à la disponibilité des semences appropriées et à l'accès au crédit. L'attraction des investissements étrangers et la conclusion de partenariats avec des sociétés privées internationales sont des moyens de surmonter rapidement ces obstacles et d'améliorer les moyens techniques et de commercialisation. Dans ce cadre, l'analyse des expériences étrangères et les enseignements qu'on peut en tirer seront fructueux.

Les mesures spécifiques qui seront mises en œuvre sont :

- développer la concertation interne entre les différents intervenants (PEDIAM, organisations professionnelles, GDM) afin de tirer profit au maximum des possibilités de diversification offertes,
- assurer le respect de la réglementation en matière d'introduction de matériel végétal,
- capitaliser l'expérience de Grand Domaine de Mauritanie (GDM) et attirer des partenaires étrangers qualifiés,
- consolider le savoir-faire en matière de riziculture,
- renforcer les infrastructures rurales et de soutien au développement agricole : route Rosso-Boghé, désenclavement des zones à vocation agricole, électrification de la vallée, entrepôts frigorifiques au niveau de l'aéroport de Nouakchott, coût du transport, etc.
- mise en place d'un système fiable d'informations sur les marchés.

## c. Tourisme

Les activités de tourisme sont relativement récentes en Mauritanie et sont principalement axées sur le désert et de façon bien moindre sur la pêche et l'observation des oiseaux. Le développement du secteur lui permettra une plus grande contribution à l'économie nationale par la création d'emplois et la génération de recettes en devises. Ce développement nécessite la levée de multiples contraintes relatives à l'adaptation de la réglementation, au renforcement des institutions en charge du secteur, à l'abaissement des coûts du transport aérien et à la mise en place d'un système de financement adapté au secteur du tourisme.

Les mesures qui seront prises dans ce cadre sont :

- l'adoption rapide d'un schéma directeur du tourisme après de larges consultations nationales pour rendre visible l'effort de développement du secteur,



- le renforcement des fonctions de réglementation et de surveillance en confiant au secteur privé la fonction de promotion des produits touristiques,
- développement de l'infrastructure touristique dans les zones à potentiel touristique,
- introduction de la concurrence en matière de transport aérien international et mise aux normes internationales des aéroports de Tidjikja et de Néma,
- étude de mise en place d'un crédit touristique,
- préservation et valorisation des richesses culturelles et naturelles du pays.

#### 6.4.1 COMPOSANTE : POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

Objectifs	Mesures	Organismes responsables	Période
<b>1. Abaisser le coût des importations pour réduire la distorsion défavorable aux exportations inhérente au régime d'importation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever la réforme fiscale et rendre l'IMF déductible à 100 %</li> <li>- Simplifier la structure tarifaire</li> <li>- Réduire le taux sur les biens d'équipements et biens intermédiaires</li> <li>- Rendre opérationnel le régime de remise de droits (drawbacks).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/MF</li> </ul>	2002
<b>2. Améliorer le climat d'investissement afin d'attirer l'IED</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'entrée en vigueur du nouveau Code des Investissements</li> <li>- Appliquer la législation commerciale et des règles de la concurrence</li> <li>- Assurer la spécialisation des magistrats</li> <li>- Mettre en place un Centre d'arbitrage privé</li> <li>- Mettre en place les nouvelles instances de la Chambre de Commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- - MAED</li> <li>-</li> <li>- -MAED/MJ</li> <li>-</li> <li>- MAED/MCAT</li> </ul>	2002 2002-2003 2002
<b>3. Adopter un plan d'action pour développer l'accès au crédit et les instruments de financement à long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer l'étude de développement du secteur financier</li> <li>- Adopter la mise en œuvre du plan d'action</li> <li>- Appliquer strictement la réglementation prudentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-MAED/BCM</li> <li>- MAED/MF/BCM</li> <li>- BCM</li> </ul>	2002 2003-2005 Continue
<b>4. Réduire les coûts de production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Télécommunications</b></li> <li>- <b>Eau et électricité</b></li> <li>• <b>Transport routier</b></li> <li>• <b>Aéroport</b></li> <li>• <b>Ports</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner la possibilité d'intensification de la concurrence dans le secteur de la téléphonie.</li> <li>- Introduire la concurrence dans la fourniture des services Internet (lignes de transmission)</li> <li>- Achever les grands projets en cours (Electricité de Manantali, Aftout Essahli)</li> <li>- Étendre les réseaux de distribution</li> <li>- Adapter la tarification aux besoins industriels</li> <li>- Mettre en place un régulateur indépendant</li> <li>- Adapter le cadre légal et réglementaire</li> <li>- Introduire la concurrence dans le transport aérien international</li> <li>- Mobiliser le financement du projet de construction d'un aéroport doté et de nouvelles installations d'entreposage frigorifique à Nouakchott.</li> <li>- Réaliser une étude sur les coûts portuaires</li> <li>- Dé monopoliser les services de manutention</li> <li>- Réaliser une étude de faisabilité de la modernisation du port de Nouadhibou afin de permettre le transbordement du poisson capturé, et offrir de bons services au secteur des pêches artisanales</li> <li>- Promouvoir la coopération régionale en matière de concurrence du transport maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorité de régulation/MIPT</li> <li>MAED/MHE</li> <li>MAED/MET</li> <li>- MAED/MET</li> <li>- MAED/MET,</li> <li>- MAED/MET</li> <li>- MAED/MPEM</li> </ul>	2002-2003 2002-2005 2002 2002-2004 2002-2003 2002 2002-2003 2002-2003

#### 6.4.2 COMPOSANTE : FACILITATION DU COMMERCE

Objectifs	Mesures	Organismes responsables	Période
<b>1- La facilitation du commerce doit être appuyée au plus haut niveau du Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Comité directeur paritaire secteur public/secteur privé (doté d'un Secrétariat)</li> <li>- Mettre en place d'un mécanisme de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED /MF/CGEM)</li> </ul>	2002
<b>2- Assouplir les procédures douanières afin de réduire le coût des importations et des exportations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter l'échange de documents informatisés (EDI),</li> <li>- Élargir l'utilisation du programme SYDONIA,</li> <li>- Introduire une plus grande sélectivité des contrôles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MF/CGEM/Société de surveillance</li> </ul>	2002-2003
<b>3- Réduire les pertes de recettes par une meilleure gestion des régimes d'importation spéciaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alléger le système d'exemptions,</li> <li>- Établir un système de suivi des exonérations qui demeureront en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/MF/CGEM</li> <li>- Société de surveillance</li> </ul>	2002
<b>4- S'assurer que les valeurs en douanes soient correctement établies, notamment à cause de l'engagement d'adhérer aux principes de la valuation en douane de l'OMC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'impact du recours à la SGS et moyens d'en tirer un plus grand profit</li> <li>- Utiliser les résultats de cette évaluation dans la négociation du nouveau contrat avec la société PSI.</li> <li>- Établir un échéancier pour l'application de l'évaluation en douane de l'OMC et identifier les besoins d'assistance nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/ MF</li> <li>- CGEM</li> <li>- Société de surveillance</li> </ul>	2002 2002-2003
<b>5- Renforcer la Direction générale des douanes pour lui permettre de mettre en œuvre un plan d'action bien conçu.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer une étude sur la réorganisation de la DGD</li> <li>- Doter les douanes de ressources budgétaires adéquates pour lui permettre de mettre en œuvre les plans précités.</li> <li>- Adopter un Code de déontologie des agents des douanes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/MF</li> <li>- MF</li> </ul>	2003-2002 2003

### 6.4.3 COMPOSANTE : SOUTIEN INSTITUTIONNEL

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Organismes responsables</b>	<b>Période</b>
<b>1. Donner au gouvernement les moyens de promouvoir activement le commerce extérieur.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les administrations responsables de la promotion des exportations.</li> <li>- Mettre en place un mécanisme pour le suivi des engagements pris par la Mauritanie à l'OMC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/MF/MCAT /MPEM</li> <li>- MAED/MF/MCAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2002-2004</li> <li>- Juillet 2002</li> </ul>
<b>2. Mettre en place des institutions indépendantes pur l'appui à l'exportation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Office national du tourisme</li> <li>- Créer une Agence de promotion de l'investissement privé</li> <li>- Mettre en place des nouvelles structure de la Chambre de Commerce</li> </ul>	MAED/MCAT/CGEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juillet 2002</li> <li>- Décembre 2002</li> <li>- Juillet 2002</li> </ul>
<b>3. Renforcer la qualité des ressources humaines dans l'administration publique et dans le secteur privé de manière à promouvoir l'exportation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir des programmes de formation diplomante en commerce international au niveau universitaire et technique.</li> <li>- Lancer l'étude d'un programme de formation continue pour le personnel déjà en poste dans le secteur privé et le secteur public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-MEN/ Université de Nouakchott/ MACT/Lycée commercial</li> <li>- MAED/MCAT/CGEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octobre 2002</li> <li>Juillet 2002</li> </ul>
<b>4. Améliorer la qualité de la production locale comme mesure préalable au succès sur le marché d'exportation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Actualiser selon les normes techniques et programmes de vérification.</li> <li>-Etablir des partenariats avec des institut scientifiques et laboratoires.</li> </ul>	-MIM/MEN/ MCAT/CGEM	2002-2003
<b>5. Mettre à la disposition des producteurs locaux l'information commerciale</b>	-C réer un Centre d'information commerciale (CCI)	- MAED/MCAT/CGEM	Juillet 2002

#### 6.4.4 COMPOSANTE : PÊCHES

Objectifs	Mesures	Organismes responsables	Période
<b>1. Améliorer la gestion des ressources halieutiques en évitant la sur pêche et intensifier l'exploitation des espèces sous-exploitées</b>	- Adopter une stratégie de développement du secteur de pêche y compris un plan d'aménagement	- MAED/MPEM/CNROP	Décembre 2002
	- Organiser une table ronde des donateurs.	- MAED/MPEM	2003
<b>2. Revoir le régime de taxes et de licences pour améliorer les stimulants et accroître les recettes fiscales</b>	Appliquer les résultats de l'étude portant révision de la fiscalité.	- MAED/MF/MPEM	2002-2003
<b>3. Hausser progressivement la part des prises récoltées par des navires locaux</b>	-Appliquer la politique de transbordement. - Etudier les modalités de transfert de chalutiers frigorifiques à des opérateurs Mauritaniens, dans le cadre du programme de restructuration des pêches de l'UE. - Réaliser des projets pilotes pour évaluer la faisabilité de l'application de diverses technologies de capture et de transformation <sup>69</sup> .	- MPEM - MPEM/MF  MPEM	Continue 2002-2005  - Juillet 2002
<b>4. Renforcer les institutions ayant en charge la gestion du secteur</b>	-Renforcer les capacités du MPEM. - Appuyer le CNROP en matière de gestion de la ressource et identification d'études prioritaires pour renforcer ses plans d'action.	- MAED/MPEM	Juin 2002
<b>5. Gérer les marchés de poisson de manière à hausser les prix obtenus pour les exportations de poisson</b>	- Mettre en place un groupe de travail pour étudier les modalités de coopération régionale en matière de commercialisation des céphalopodes, notamment avec le Maroc.	- MAEC/MAED/MPEM/ SMCP/ FNP	Décembre 2002
<b>6. Faire participer davantage le secteur privé à la définition et à la mise en œuvre du plan de développement du secteur des pêches</b>	- Renforcer dialogue État /secteur privé sur les questions du secteur de la pêche.	- MAED/ MPEM/CGEM	Juin 2002
<b>8. Fournir les infrastructures essentielles</b>	- Élargir légèrement le port de pêche actuel à Nouadhibou, draguer le chenal d'accès et enlève quelque 60 épaves ; - Construire une capacité portuaire à Nouadhibou pour la manutention des prises de petites espèces pélagiques ; - Construire de nouveaux ports de pêche à Nouakchott pour desservir les pêches côtières, artisanales et industrielles ; - Construire des stations d'épuration pour le port de pêche artisanale de Nouadhibou	- MAED/MPEM/MET	- Décembre 2002  - 2002 - 2006

<sup>69</sup> Etude en cours sur financement de la FAO

Objectifs	Mesures	Organismes responsables	Période
<b>9. Mieux exploiter le potentiel du sous-secteur des pêches artisanales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une stratégie de développement à long terme pour le sous-secteur des pêches côtières et celui des pêches artisanales, ainsi que des plans d'investissement quinquennaux et des plans de mise en œuvre de l'assistance technique.</li> <li>- Créer un Centre de développement des technologies des pêches, attaché à l'Ecole des pêches et géré conjointement par l'école et la Fédération nationale des pêches.</li> <li>- Dynamiser le &lt;&lt; Conseil consultatif pour l'aménagement des pêcheries&gt;&gt; et assurer une plus grande implication de la FNP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAED/MPEM/CGEM</li> <li>MPEM/MEN/CNROP/CGEM/ Sociétés privées</li> <li>- MPEM/CGEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décembre 2002</li> <li>2002-2007</li> <li>Juin 2002</li> </ul>

## 6.4.5 COMPOSANTE : SECTEUR RURAL

### a. Élevage

Objectifs	Mesures	Organismes responsables	Période
<b>1. Améliorer la santé animale :</b> - Apporter des modifications au cadre juridique en matière de santé animale pour se conformer aux normes sanitaires régionales et internationales  - Obtenir (de l'OIE) le statut de pays exempt de problèmes sanitaires pouvant empêcher la Mauritanie d'exporter du bétail et des produits annexes.	- Identifier l'ensemble des textes juridiques concernés et apporter les révisions nécessaires.	- MAED/MDRE	Juillet 2002
	- Renforcer la lutte contre les « épizooties » en fournissant un financement supplémentaire au REMEMA.	- MAED/MDRE	2002 et après de façon continue
<b>2. Améliorer la base d'information de ce secteur :</b>	- Coordonner les efforts des divers organismes concernés.  - Mettre en place un Centre d'information commerciale et de documentation	- MAED/MF/BCM/MDRE	Décembre 2001  Décembre 2001
<b>3. Réformer les institutions qui ont la responsabilité du secteur</b>	- Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude en cours sur la réorganisation du MDRE.	- MDRE	Juillet 2002
<b>4. Appuyer les Organisations professionnelles</b>	Tirer les enseignements des efforts en cours pour renforcer ces organisations sur le plan financier et organisationnel.	- MAED/MDRE/Organisations professionnelles	Effort continu
<b>5. Stimuler les exportations du secteur de l'élevage</b>	- Etudier la mise en place d'une infrastructure adéquate afin de réduire les coûts de commercialisation du bétail sur pied aux pays voisins. - Engager des négociations bilatérales avec les anciens membres de la CEDEAO pour que ces pays puissent se doter d'un cadre commercial.	- MDRE/MCAT/MAET	2002  2002
<b>6. Stimuler les recettes tirées de l'exportation des peaux, du cuir, des cornes et des animaux sur pied, ainsi que des produits du lait de chamelle</b>	- Lancer l'exploitation effective du nouvel abattoir de Nouakchott - Aider l'investisseur du secteur privé qui a exprimé son intérêt à investir dans une installation de tannage près de Rosso.	- MAED/MDRE/MIPT/Municipalité de Nouakchott / Association professionnelle des bouchers	Janvier 2002
	- Étudier la possibilité d'exporter des peaux de chameau (s'inspirer de l'expérience du Soudan dans ce domaine). - Encourager les installations locales de transformation des sous-produits (tannerie, etc.)	- MAED/MDREF/Privé - MAED/MMI/MCAT/CGEM	2002

***b. Agriculture***

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Organismes responsables</b>	<b>Période</b>
<b>1. Diversifier la production agricole en privilégiant l'exportation de nouveaux produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier les programmes de diversification agricole à travers le PEDIAM</li> <li>- Mettre en exploitation le potentiel offert par la filière fruits et légumes</li> <li>- Assurer aux petits exploitants un meilleur accès aux ressources du PEDIAM.</li> <li>-</li> </ul>	- MAED/MDRE	<p>Continu</p> <p>2002-204</p> <p>Continu</p>
<b>2. Veiller à ce que le régime foncier mis en place stimule la production agricole</b>	- Réviser la législation sur le régime foncier en vue de l'adapter, au besoin, pour accélérer le transfert des titres de propriété sur les terres.	- MAED/MDRE	2002
<b>3. Développer les infrastructures de soutien aux exportations des produits agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une route Rosso-Bobhé et désenclaver des périmètres irrigués</li> <li>- Électrifier la vallée</li> <li>- Installer des entrepôts frigorifiques au niveau de l'aéroport de Nouakchott .</li> </ul>	<p>- MAED/MET</p> <p>- MAED/MHE</p> <p>- MAED/MET</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2006</p> <p>2002-2005</p>
<b>4. Attirer des investisseurs étrangers pour profiter de l'expertise, des investissements et des connaissances du marché où ils opèrent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération régionale en matière de partenariats privés et échanges de connaissances</li> <li>- Lancer des campagnes de promotion ciblées.</li> </ul>	- MAED/MDRE	<p>2002 et de façon continue par la suite</p> <p>2002-2003</p>



#### 6.4.6 COMPOSANTE : TOURISME

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Organismes responsables</b>	<b>Période</b>
<b>1. Accorder au développement du tourisme une importance et une visibilité élevées au niveau politique</b>	- Adopter le Schéma directeur du tourisme	- MCAT Cabinet du Premier ministre	Décembre 2001
	- Organiser une table ronde sur le schéma directeur adopté.	-MAED/MCAT	Janvier 2002
<b>2. Améliorer et multiplier les destinations touristiques en élargissant la gamme des produits offerts</b>	- Mettre à niveau les aéroports de Nema et Tidjikja (équipements) - Développer l'infrastructure d'accueil dans les zones à potentiel touristique.	-MAED/MET	2002-2004
<b>3. Renforcer la fonction de réglementation du secteur</b>	- Réorganiser et définir les missions	- MAED/MCAT	2002
	- Mettre en œuvre les programmes de formation spécialisés.		2002-2003
<b>4. Mettre en place un système de financement adapté et favorisant l'expansion des activités</b>	- Etude de mise en place d'un organisme de Crédit pour le développement du tourisme .	- MAED/BCM/MCAT	2002
<b>5. Préserver les richesses culturelles et naturelles essentielles à l'essor du tourisme</b>	- Mettre en oeuvre les diverses mesures déjà définies dans les initiatives de préservation culturelle.	- MAED/MCAT/MCOI	2002-2003
	- Élaborer des plans d'action pour la valorisation du Banc d'Arguin et du Parc Diawling.	- MAED/MDRE/MCAT	2002-2003

## Annexe

**TABLEAU A-1 : DROITS TARIFAIRES MOYENS ET FARDEAU FISCAL, PAR CHAPITRE DU SH  
(EN POURCENTAGE)**

Chapitre H.S				Charge fiscale totale à la douane, 2001		
Description		Tarif NPF 2001				
		No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale moyenne	Écart-type
	<b>Total</b>	<b>5 533</b>	<b>10.6</b>	<b>7.6</b>	<b>33.5</b>	<b>8.6</b>
<b>01-24</b>	<b>Agriculture</b>	<b>802</b>	<b>13.8</b>	<b>7.8</b>	<b>39.6</b>	<b>8.8</b>
<b>25-97</b>	<b>Industrie</b>	<b>4 731</b>	<b>10.0</b>	<b>7.5</b>	<b>32.5</b>	<b>8.5</b>
01	Animaux vivants	20	4.5	1.5	23.1	6.6
02	Viande et abats comestibles	53	20.0	0.0	45.1	0.0
03	Poisson et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	87	20.0	0.0	45.1	0.0
04	Produits laitiers; oeufs d'oiseau, miel naturel, produits d'origine animale, non mentionnés ou inclus ailleurs	37	12.0	9.8	34.1	13.5
05	Produits d'origine animale, non mentionnés ou inclus ailleurs	19	5.8	3.4	28.4	4.1
06	Arbres verts ou autres plantes, bulbes, racines, etc., fleurs coupées et plantes ornementales	12	16.3	6.8	40.7	8.0
07	Légumes comestibles et certaines racines et tubercules	58	15.6	6.4	36.7	12.3
08	Fruits et noix comestibles; écorce d'agrumes ou melons	60	19.8	1.9	44.8	2.3
09	Café, thé, maté et épices	54	19.4	2.9	44.5	3.4
10	Céréales	19	7.9	8.7	24.0	13.7
11	Produits de l'industrie meunière, malt, amidon, insuline, gluten de blé	38	10.4	6.9	33.1	8.5
12	Graines et fruits oléagineux, grains,	51	6.0	4.2	23.5	10.1

Chapitre H.S		Description	Tarif NPF 2001		Charge fiscale totale à la douane, 2001		
			No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale moyenne	Écart-type
		graines et fruits, plantes industrielles ou médicinales, paille et foin					
13		Laque, gemme, résines et autres sèves et extraits végétaux	12	1.3	2.3	23.1	2.8
14		Matières végétales à tresser, produits végétaux non mentionnés ou inclus ailleurs	11	4.5	1.5	26.7	2.7
15		Graisses et huiles végétales ou animales et leurs produits de dissociation, graisses comestibles préparées, cires animales ou végétales	59	6.8	6.7	23.5	11.6
16		Préparations de viande, poisson ou crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques	28	20.0	0.0	45.1	0.0
17		Sucre et sucre à glacer	18	6.4	5.1	10.5	5.8
18		Cacao et produits cacaotés préparés	17	12.1	7.7	35.8	9.1
19		Produits préparés de céréales, farine, amidon ou lait; produits de pâtisserie	18	15.2	8.5	37.5	11.8
20		Produits apprêtés de légumes, fruits, noix ou autres parties des plantes	50	17.6	3.3	42.1	4.8
21		Produits comestibles divers apprêtés	19	11.4	5.9	34.8	8.6
22		Boissons, alcools et vinaigre	26	19.2	3.9	43.9	6.3
23		Résidus et déchets de l'industrie alimentaire, foin préparé pour animaux	26	1.9	5.5	20.2	7.5
24		Tabac et substituts industriels du tabac	10	17.8	5.0	42.5	5.9
25		Sel; sulfure; terre et pierre; matériaux de plâtrage, chaux et ciment	79	5.9	3.5	28.3	4.8
26		minerai, scories et cendres	38	5.0	0.0	27.4	0.0
27		Minéral fuels, huiles minérales et produits distillés, substances bitumeuses, cires minérales	58	9.8	6.8	32.2	9.7

Chapitre H.S		Tarif NPF 2001		Charge fiscale totale à la douane, 2001		
No. de ligne	Description	Droit	Écart-	Taxe totale	Écart-type	
		moyen	type	moyenne		
28	Produits chimiques non organique et éléments organique et non organiques de métaux précieux, de métaux terreux précieux, d'éléments radioactifs ou d'isotopes	190	5.0	1.4	26.6	4.0
29	Produits chimiques organiques	319	4.1	2.7	24.5	5.7
30	Produits pharmaceutiques	41	3.9	2.1	12.3	0.0
31	Engrais	26	0.2	1.0	17.7	1.7
32	Tan ou extraits tinctoriaux; tanins et dérivés, teintures, pigments et autres matières colorantes, peintures et huiles essentielles et résineuses, savon essentiel, cosmétique ou de toilette,, agents organiques, produits lessiviels, de lubrification; cires artificielles, produits à polir et de récurage; bougies et articles similaires	58	8.1	6.8	30.9	8.3
33		39	12.6	7.8	36.5	9.0
34	Savon, agents de surface organiques, produits lessiviels, produits de lubrification, cires artificielles, cires préparées, produits à polir et de récurage, bougies et articles similaires, pâtes thermoplastiques, cires dentaires et préparations dentaires	28	12.5	7.4	36.3	8.7
35	Substances albumineuses; amidon transformé; adhésifs; enzymes	15	3.3	5.2	19.6	8.5
36	Explosifs; produits pyrotechniques ; allumettes; alliages pyrophoriques ; certaines préparations combustibles	9	20.0	0.0	45.1	0.0
37	Produits photographiques ou cinématographiques	38	14.1	3.6	37.3	6.9
38	Produits chimiques divers	66	5.8	3.3	26.9	6.0
39	Plastiques et articles en plastique	140	6.8	7.2	21.8	13.2

Chapitre H.S		Tarif NPF 2001			Charge fiscale totale à la douane, 2001	
Description		No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale	Écart-type
					moyenne	
40	Caoutchouc et articles en caoutchouc	77	9.3	7.8	31.5	10.4
41	Peaux vertes (autres que pour la pelleterie) et cuirs	34	3.4	2.4	24.4	4.5
42	Articles en cuir; sellerie et harnais; articles de voyage, sacs à main et autres conteneurs similaires; articles en boyau d'animal (sauf ver à soie)	24	13.3	1.4	37.2	1.7
43	Fourrure naturelle et fourrure artificielle, pelleteries	18	20.0	0.0	45.1	0.0
44	Bois et articles en bois; charbon de bois	69	11.2	9.0	34.4	11.2
45	Liège et articles en liège	7	12.1	9.9	34.9	13.2
46	Fabrique de paille, sparterie et autres matériau tissé; vannerie	7	13.0	0.0	36.9	0.0
47	Pâte à papier et autre matériau cellulosique; papier et carton récupérés (déchet et hors service)	20	0.0	0.0	18.0	0.0
48	Papier et carton, articles en pâte à papier ou en carton	120	9.4	7.4	32.5	9.3
49	Livres, journaux, images et autres produits de l'industrie d'imprimerie; manuscrits, copies dactylographiées et plans	22	7.0	8.7	22.0	17.6
50	Soie	10	6.5	9.4	27.1	12.8
51	Laine, poils d'animal fins ou grossiers; fil en crin de cheval et tissus tissés	36	8.1	8.3	30.0	11.0
52	Coton	149	12.3	9.4	34.5	12.8
53	Autres fibres textiles végétales; fil de papier et tissus tissés en fil de papier	32	6.9	7.8	28.2	10.7
54	Filaments faits à la main	73	12.4	7.6	36.2	8.9
55	Fibres courtes faites à la main	141	11.8	8.2	35.0	10.5
56	Ouatine, feutre et tissus non tissés; fil spéciale; ficelle, cordage, cordes et câbles et articles similaires	35	9.8	6.6	29.2	12.7

Chapitre H.S		Tarif NPF 2001		Charge fiscale totale à la douane, 2001		
Description		No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale moyenne	Écart-type
57	Tapis et autres revêtements du sol en fibres textiles					
58	Tissus spéciaux tissés, tissus touffetés; dentelle; tapisserie, parures; broderie	41	19.8	1.1	44.9	1.3
59	Tissus en fibres textiles imprégnés, enduits, recouverts ou laminés; articles en fibres textiles pour utilisation industrielle	27	13.7	7.8	37.6	9.5
60	Tissus maille ou crochétés	18	5.0	0.0	27.4	0.0
61	Articles vestimentaires et accessoires d'habillement, maille ou crochet	114	20.0	0.0	45.1	0.0
62	Articles vestimentaires et accessoires d'habillement, non maille ou crochet	119	20.0	0.0	45.1	0.0
63	Autres articles textiles fabriqués; ensembles; vêtements usagés et articles textiles usés; chiffons	59	18.5	4.6	43.3	5.4
64	Chaussures, guêtres, etc. et composants de ces articles	31	20.0	0.0	45.1	0.0
65	Couvre-chefs et composants de ces articles	11	18.6	4.5	43.5	5.3
66	Parapluies, parasols, canes, canes-sièges, fouets, cravaches et composants de ces articles	7	13.6	8.0	37.6	9.5
67	Plume et duvet préparés, et articles en plume ou duvet; fleurs artificielles; articles en cheveux humains	8	20.0	0.0	45.1	0.0
68	Articles en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica ou matériau similaire	54	19.4	2.9	44.5	3.4
69	Produits céramiques	30	20.0	0.0	45.1	0.0
70	Verre et verroterie	75	8.8	6.4	31.4	8.6
71	Perles naturelles ou simili, pierres précieuses ou semi-précieuses, métaux précieux, métaux plaqués de	52	12.1	9.4	33.8	13.6

Chapitre H.S		Tarif NPF 2001		Charge fiscale totale à la douane, 2001		
Description		No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale moyenne	Écart-type
	matière précieuse et articles similaires, bijoux en simili, pièces de monnaie					
72	Fer et acier	172	9.5	4.6	32.7	5.5
73	Articles en fer ou en acier	153	13.6	5.8	37.5	7.2
74	Cuivre et articles en cuivre	62	8.3	5.5	31.5	6.7
75	Nickel et articles en nickel	17	6.8	5.0	28.5	4.4
76	Aluminium et articles en aluminium	41	7.8	6.1	29.7	7.1
78	Plomb et articles en plomb	10	8.0	6.3	31.0	7.5
79	Zinc et articles en zinc	10	6.5	4.7	29.2	5.6
80	Tôle et articles en tôle	8	8.8	6.9	31.9	8.2
81	Autres métaux de base ; cermets; articles similaires	36	12.1	7.6	35.8	9.0
82	Outils, machines, coutellerie, cuillères et fourchettes en métal de base; et leurs composants en métal de base	73	6.4	4.2	29.0	4.9
83	Articles divers en métal de base	37	13.8	4.7	38.1	5.3
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et dispositifs mécaniques; et leurs composants	519	6.4	5.5	28.0	8.5
85	Machines et équipements électriques et leurs composants; appareils d'enregistrement et de reproduction du son, appareils d'enregistrement et de reproduction des images télévision, et leurs composants et accessoires	300	10.5	6.4	34.4	7.4
86	Locomotives de chemin de fer ou de tramway, matériel roulant, et leurs composants; assemblages et raccordements des trains et tramways, et leurs composants; équipement de signalisation mécanique du trafic (électromécaniques compris) de	24	13.0	0.0	36.9	0.0

Chapitre H.S		Tarif NPF 2001		Charge fiscale totale à la douane, 2001		
Description		No. de ligne	Droit moyen	Écart-type	Taxe totale	Écart-type
					moyenne	
	toutes sortes					
87	Véhicules autres que les trains et les tramways du matériel roulant, et leurs composants et accessoires	144	16.0	5.7	41.4	6.8
88	Aéronefs, astronefs, et leurs composants	15	0.0	0.0	21.5	0.0
89	Navires, bateaux et autres structures flottantes	27	2.2	2.5	20.5	5.3
90	Instruments et dispositifs d'optique, de photographie, cinématographie, mesure, vérification, précision, instruments et dispositifs médicaux ou chirurgicaux, et leurs composants et accessoires	163	5.5	5.0	26.2	7.6
91	Horloges et montres, et leurs composants	55	5.0	0.0	27.5	0.2
92	Instruments de musique et leurs composants et accessoires	20	20.0	0.0	45.1	0.0
93	Armes et munitions, et leurs composants et accessoires	17	18.8	5.0	43.7	5.9
94	Meubles; literie, matelas, support de matelas, coussins et autres articles mobiliers rembourrés; lampes et luminaires, non spécifiés ou inclus ailleurs; enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; bâtiments préfabriqués	38	16.2	6.1	40.5	8.1
95	Jouets, jeux et équipement de sport; et leurs composants et accessoires	43	18.4	5.2	42.1	9.7
96	Articles divers fabriqués	50	19.1	3.6	44.1	4.2
97	Oeuvres d'art, objets de collection et antiquités	7	20.0	0.0	45.1	0.0

Source: Calculs de la Banque mondiale basés sur les données fournies par les autorités mauritaniennes.



**TABLEAU A-2 : EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION, 1992-2000 (EN POURCENTAGE)**

<b>Description</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
<b>Total des exportations (millions de \$)</b>	<b>647.2</b>	<b>423.4</b>	<b>410.3</b>	<b>486.4</b>	<b>490.3</b>	<b>400.2</b>	<b>372.3</b>	<b>375.3</b>	<b>346.2</b>
	<b>(Pourcentage)</b>								
Amérique	3,2	2,9	1,0	1,5	1,9	0,3	0,5	0,4	0,7
États-Unis	1,7	1,3	0,5	1,1	1,2	0,1	0,3	0,3	0,3
Canada	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amériques	1,5	1,5	0,5	0,3	0,6	0,2	0,2	0,1	0,4
Europe	71,2	61,1	60,1	61,0	59,3	67,7	75,1	71,8	70,6
EU(15)	66,1	50,6	52,1	53,4	54,3	64,4	72,6	70,0	67,8
France	5,3	11,7	14,1	13,2	14,0	15,1	21,4	19,5	22,1
Espagne	6,6	11,0	10,4	11,3	9,1	10,5	9,3	12,0	13,4
Belgique	42,2	5,4	6,7	6,6	6,7	9,1	11,6	7,3	12,8
Italie	7,4	13,7	14,0	15,6	16,3	21,2	20,3	14,6	12,5
Allemagne	0,8	1,7	2,8	1,5	3,9	3,4	4,3	12,5	3,8
EFTA	0,5	4,0	5,2	2,7	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0
Europe de l'Est	4,6	6,5	2,8	4,9	4,7	2,8	2,5	1,8	2,9
Ex-Union soviétique	4,4	6,5	2,7	4,7	4,5	2,6	2,2	1,8	2,8
Russie	4,4	6,5	2,7	4,7	4,5	2,6	2,2	1,8	2,8
Autres pays Europe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0
Asie	17,5	21,9	28,9	23,8	22,5	21,6	13,1	14,5	13,8
Moyen-Orient	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Asie de l'Est	17,0	21,9	28,8	23,6	22,5	21,1	12,2	13,4	12,0
Japon	17,0	21,9	28,6	23,1	21,9	19,9	10,9	11,4	10,5
Asie du Sud	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,9	1,1	1,8
Pakistan	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,9	1,1	1,8
Océanie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique	6,6	11,3	8,7	12,6	16,1	10,4	11,1	13,2	12,2
Subsaharienne	5,9	10,9	8,2	12,0	15,1	9,7	10,8	12,5	11,6
Nigeria	1,0	2,9	0,8	3,1	7,2	4,2	6,3	7,1	7,5
Autres pays Afrique	0,7	0,4	0,6	0,6	1,0	0,6	0,3	0,7	0,7
Autres régions	1,6	2,8	1,3	1,2	0,2	0,0	0,2	0,0	2,6
n.m.a	1,6	2,8	1,3	1,2	0,2	0,0	0,2	0,0	2,6

Source : Calculs du Secrétariat OMC basés sur les données fournies par les autorités mauritaniennes.

## Bibliographie

1. Alessandro Nicita, Marcelo Olarreaga and Isidro Soloaga.” *Trade Reform and the Poor in Cambodia, Madagascar and Mauritania*”, document de base pour les études pilotes sur le Cadre intégré. 2001.
2. Bernard Hoekman, Francis Ng and Marcelo Olarreaga. “*Eliminating Tariff peaks in the QUAD and Least Developed Country Exports*”, Document de travail de recherche politique n° 2604, Banque mondiale. 2001.
3. FIAS, Mauritanie Analyse des barrières administratives et des blocages sectoriels à l’investissement. Mars 1999.
4. FIAS, Mauritanie Récents Développements et la Réforme du Code d’Investissement. Juin 1996.
5. FIAS, Mauritanie Système d’Imposition des Entreprises et Régimes d’Incitations : Analyse et Recommendations. Novembre 2000.
6. Francis Ng and Alexander Yeats “*What can Africa expect from its traditional exports?*” miméo. Banque mondiale. 2001.
7. IMF, Mauritania Statistical Appendix Report, No : 00/90, juillet 2000.
8. International Trade Center web site at: [www.intracen.org/menus/countries.htm](http://www.intracen.org/menus/countries.htm)
9. International Trade Center, Executive Forum 1999, Redefining Trade Promotion, The Need for a Strategic Response, Geneva 2000.
10. Luc Chistiaensen, Lionel Demery and Stefano Paternostro, “*Reforms, Economic Growth and Poverty Reduction in Africa: Messages from the 1990s*” mimeo. Banque mondiale. 2001.
11. Luc De Wulf, “*Trade Promotion Organizations: Why Did They Fail And What Can Be Done About it?*” PREM Notes, Banque mondiale. Septembre 2001.
12. Mauritania Poverty Reduction Strategy Paper. Janvier 2001.
13. McCulloch Cherel-Robson and Baluch, “*Growth, inequality and poverty in Mauritania, 1987-1996*” mimeo University of Sussex. 2000.
14. Office National de la Statistique, Profil de la Pauvreté en Mauritanie. 1996

15. Office National de la Statistique, *Annuaire Statistique*. 1998.
16. World Bank, *Global Economic Prospects*. 2000.
17. World Bank, *Poverty Reduction Strategy Paper Sourcebook, Chapter on Trade Policy and Poverty*. 2001.
18. World Bank, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2001.
19. WTO, selected documents: WT/COMTD/IF/23 of 3 March 1998; G/VAL/W/58, 21 January 2000; G/VAL/W/58/Add.1, 9 March 2000; G/VAL/W/58/Add.2, 18 April 2000; G/VAL/W/58/Add.3, 18 May 2000; G/VAL/W/58/Add. 4, 22 May 2000; G/VAL/29, 6 June 2000; G/VAL/N/4/MRT/1, 14 December 2000; WT/LET/82, 29 April 1996.